

RECHERCHES ET ENGAGEMENTS

HOMMAGES À JEAN-PIERRE TABIN

Sous la direction de Noémie Pulzer, Marc-Antoine Berthod,
Valérie Hugentobler, N'Dri Paul Konan, Hélène Martin, Carola Togni



RECHERCHES ET ENGAGEMENTS
HOMMAGES À JEAN-PIERRE TABIN

RECHERCHES ET ENGAGEMENTS

HOMMAGES

À JEAN-PIERRE TABIN

Sous la direction de
Noémie Pulzer,
Marc-Antoine Berthod,
Valérie Hugentobler,
N'Dri Paul Konan,
Hélène Martin
et Carola Togni

Comité d'édition HETSL : Oana Ciobanu, Isabelle Csupor, Julie Desrosiers, Joëlle Longchamp, António Magalhães de Almeida, Gil Meyer, Alessandro Pelizzari, Jean-Pierre Tabin, Romaric Thiévent, Aline Veyre
Coordinateur financier : Martin Schnorf
Secrétariat d'édition : Séverine Holdener

Mise en page : Éditions Antipodes, www.antipodes.ch
Maquette et couverture : Tassilo Jüdt, www.tassilo.ch
Correction : Adeline Vanoverbeke

© 2023, Éditions HETSL
Éditions HETSL, Ch. des Abeilles 14, CH-1010 Lausanne,
www.hetsl.ch/editions
ISBN : 978-2-88284-081-3
(La reproduction est soumise à autorisation préalable.)



La Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL) fait partie de la HES-SO. Elle offre à plus de 1000 étudiant·e·s des formations en travail social et en ergothérapie au niveau bachelor. La HETSL co-anime les masters proposés par les domaines travail social et santé de la HES-SO et développe des offres de troisième cycle. Ses missions comprennent également la formation continue et postgrade, la recherche et les prestations de service.

www.hetsl.ch

Les Éditions HETSL veulent favoriser la diffusion régulière des connaissances développées au sein de la Haute école de travail social et de la santé et offrir des points d'ancrage au dialogue indispensable entre un lieu de formation professionnelle supérieure et ses partenaires du champ social, éducatif et sociosanitaire.

TABLE DES MATIÈRES

.....	PRÉSENTATION DES AUTEUR-E-S	11	7
.....	INTRODUCTION..... NOÉMIE PULZER, MARC-ANTOINE BERTHOD, VALÉRIE HUGENTOBLE, N'DRI PAUL KONAN, HÉLÈNE MARTIN ET CAROLA TOGNI	15	
1	UNE APPROCHE ENGAGÉE AU SERVICE DE LA RECHERCHE ET DE LA JUSTICE SOCIALE	19	
.....	LE PARADOXE DU SILENCE : LES SILENCES DES PARADOXES..... BHAMA STEIGER	21	
.....	DIS-MOI QUI TU ADMIRES ET JE T'EXPLIQUERAI SES INFLUENCES..... SUR TA RÉUSSITE DE CARRIÈRE N'DRI PAUL KONAN	31	
.....	METTRE EN LUMIÈRE CELLES ET CEUX QUI SONT DANS L'OMBRE..... ALESSANDRO PELIZZARI	41	
.....	UN ENGAGEMENT POUR LA RECHERCHE MARQUÉ PAR LE PARTAGE, LE SOUTIEN À LA RELÈVE, LE COLLECTIF ET LA SOLIDARITÉ	49	
.....	NOÉMIE PULZER		
2	UNE POSTURE CRITIQUE INSPIRANTE.....	57	
.....	ÉLÉMENTS DE POSTURE CRITIQUE EN POLITIQUES SOCIALES	59	
.....	ANNE PERRIARD		

.....	POLITIQUES DE LA NORMALITÉ	65
	MONIKA PIECEK	
.....	LA « PROTECTION DE LA MATERNITÉ » RENFORCE-T-ELLE LES INÉGALITÉS DE GENRE EN EMPLOI? REGARD CRITIQUE SUR UNE POLITIQUE DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES PROFESSIONNELS	75
	ISABELLE PROBST	
.....	SOCIOGENÈSE ET EXPÉRIENCE DE LA POLITIQUE SOCIALE	85
	MARION REPETTI	
.....	DES « PISTES » FÉCONDES. UNE DÉCONSTRUCTION DES PROBLÈMES « SOCIAUX » AU SERVICE D'UNE ANALYSE CRITIQUE DES POLITIQUES SOCIALES	91
	ARNAUD FRAUENFELDER	
.....	ASSISTÉ·E·S, CHÔMEURS OU CHÔMEUSES, SURENDETTÉ·E·S. TROIS FIGURES EMBLÉMATIQUES DE L'HISTOIRE QUI ÉCLAIRENT NOTRE PROTECTION SOCIALE	99
	SOPHIE RODARI	
.....	POLITIQUE SOCIALE ET RECONFIGURATION DES NORMES DE GENRE	105
	CAROLA TOGNI ET SARAH KIANI	
3	UNE CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE CONDITIONS-CADRES FAVORABLES POUR LA RECHERCHE EN TRAVAIL SOCIAL	115
.....	JEAN-PIERRE TABIN: LA GESTION DES RESSOURCES DE RECHERCHE AU SERVICE DE L'ACTION SOCIALE	117
	PAOLA RICHARD DE PAOLIS	
.....	LE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE AU SEIN DU DOMAINE TRAVAIL SOCIAL: JEAN-PIERRE TABIN EN ENTREPRENEUR INSTITUTIONNEL	123
	JEAN-FRANÇOIS BICKEL	
.....	POLITIQUES DE RECHERCHE COMPARÉES (EN TRAVAIL SOCIAL)	131
	PETER VOLL	
.....	LA FABRICATION DU DOCTORAT EN TRAVAIL SOCIAL EN SUISSE. LA CONTRIBUTION DE JEAN-PIERRE TABIN	141
	OLIVIER GRAND	
4	UN ENGAGEMENT POUR ET PAR LA RECHERCHE, AU-DELÀ DES FRONTIÈRES INSTITUTIONNELLES	149
.....	LE PIED À L'ÉTRIER	151
	ANNICK ANCHISI	
.....	UNE SOCIOLOGIE ENGAGÉE ET CRITIQUE. L'EXEMPLE DES ENJEUX AUTOUR DE LA CONSTRUCTION SOCIALE DES PERSONNES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE	157
	CLAUDIO BOLZMAN	

.....	JEAN-PIERRE TABIN ET LA SUPSI: UN RAPPORT SYNERGIQUE ET FRUCTUEUX	163
	SPARTACO GREPPI	
.....	LIVES ET LA COLLABORATION AVEC LA HES-SO: UNE AFFAIRE À SUIVRE	169
	DARIO SPINI	
.....	HISTOIRE D'UNE RENCONTRE FRANCO-SUISSE DANS LE MONDE DE LA RECHERCHE DANS ET SUR LES POLITIQUES SOCIALES ET L'INTERVENTION SOCIALE	177
	MARYSE BRESSON	
.....	ÉPILOGUE — « TABINADE »: UN NÉOLOGISME POUR DÉSIGNER UNE ACTIVITÉ DE RECHERCHE ENGAGEANTE	187
	MARC-ANTOINE BERTHOD ET VALÉRIE HUGENTOBLER	

PRÉSENTATION DES AUTEUR·E·S

Annick Anchisi est professeure ordinaire à la Haute école de santé Vaud (HESAV | HES-SO).

11

Marc-Antoine Berthod est professeur ordinaire et co-doyen du Laboratoire de recherche santé-social à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL | HES-SO).

Jean-François Bickel est professeur ordinaire à la Haute école de travail social Fribourg, HES-SO.

Claudio Bolzman est professeur honoraire à la Haute école de travail social Genève, HES-SO.

Maryse Bresson est professeure de sociologie, directrice adjointe de l'Unité Formation Recherche des Sciences sociales à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et directrice adjointe Recherche de la Graduate School Education Formation Enseignement, Université Paris-Saclay, France.

Arnaud Frauenfelder est professeur ordinaire et responsable du Centre de recherche (CERES) à la Haute école de travail social Genève, HES-SO.

Olivier Grand est responsable du domaine Travail social à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO).

Spartaco Greppi est professeur et responsable du Centre de compétences travail, welfare et société à la Haute école spécialisée de la Suisse italienne (SUPSI).

Valérie Hugentobler est professeure associée et co-doyenne du Laboratoire de recherche santé-social à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL | HES-SO).

Sarah Kiani est maître-assistante en études genre à la Maison d'analyse des processus sociaux (MAPS), Université de Neuchâtel.

N'Dri Paul Konan est professeur associé à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL | HES-SO).

12 **Hélène Martin** est professeure ordinaire à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL | HES-SO).

Alessandro Pelizzari est directeur de la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL | HES-SO).

Anne Perriard est adjointe scientifique à la Haute école de travail social Genève, HES-SO.

Monika Piecek est collaboratrice scientifique à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL | HES-SO).

Isabelle Probst est professeure associée à la Haute école de santé Vaud (HESAV | HES-SO).

Noémie Pulzer est adjointe scientifique à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL | HES-SO).

Marion Repetti est professeure ordinaire et responsable de l'Institut travail social à la Haute école de travail social de la HES-SO Valais-Wallis.

Paola Richard-De Paolis est professeure honoraire et ancienne directrice de la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL | HES-SO).

Sophie Rodari est professeure associée et co-responsable de la filière travail social de la Haute école de travail social Genève, HES-SO.

Dario Spini est professeur et responsable du Centre interdisciplinaire de recherche sur les parcours de vie et les vulnérabilités (Centre LIVES), Université de Lausanne.

Bhama Steiger est professeure retraitée de la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL | HES-SO).

Carola Togni est professeure ordinaire à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL | HES-SO).

Peter Voll est professeur honoraire et ancien responsable de l'Institut travail social à la Haute école de travail social de la HES-SO Valais-Wallis.

INTRODUCTION

**NOÉMIE PULZER, MARC-ANTOINE BERTHOD, VALÉRIE HUGENTOBLE,
N'DRI PAUL KONAN, HÉLÈNE MARTIN ET CAROLA TOGNI**

Plume féconde, incisive et claire, Jean-Pierre Tabin a produit un ensemble de publications qui ont marqué autant la communauté des chercheur·e·s en Suisse et à l'étranger que les publics professionnels dans le champ des politiques sociales en particulier et celui du travail social en général. Au fil de sa carrière académique, il a dispensé des enseignements qui ont inspiré de nombreuses personnes durant plusieurs décennies, a conduit des projets de recherche d'envergure et a continuellement travaillé à la promotion de la recherche dans les Hautes écoles spécialisées (HES).

Le 16 septembre 2021, à l'occasion de son passage à la retraite, nous avons organisé les « Tabinades », un après-midi d'échanges et de réflexion qui a été l'occasion de donner la parole à plusieurs chercheur·e·s dont les parcours ont été marqués par des collaborations avec Jean-Pierre, ainsi qu'à des acteurs et actrices qui l'ont côtoyé dans le cadre de leurs activités en lien avec le développement de la recherche dans les HES.

Nous avons souhaité garder une trace et prolonger les réflexions menées lors de cet événement au travers d'un ouvrage collectif. L'objectif est de souligner l'ampleur et la pertinence des travaux scientifiques réalisés par Jean-Pierre, tout en éclairant quelques-uns des multiples

rôles que celui-ci a joués dans les orientations que la recherche en travail social a pris au sein de la HES-SO et au-delà.

En plus de celles qui sont intervenues lors des « Tabinades », nous avons ainsi invité plusieurs personnes qui ont eu l'occasion de collaborer avec Jean-Pierre, dans divers contextes. Ces différents regards, bien entendu non exhaustifs, permettent de montrer des facettes variées de sa carrière et de ses apports.

Carrière qui a été marquée, entre autres, par un *engagement fort au service de la recherche et de la justice sociale*. Bhama Steiger et N'Dri Paul Konan témoignent du rôle que Jean-Pierre, en tant que chercheur convaincu de la nécessité du soutien à la relève, a eu sur leur carrière. Alessandro Pelizzari et Noémie Pulzer reviennent pour leur part sur la manière dont il a incarné son engagement pour une recherche où la solidarité et la justice sociale sont au cœur des réflexions, mais aussi des actions.

16

Sa *posture critique* met au centre de l'analyse sociologique et historique des politiques sociales et migratoires les enjeux de pouvoir, de normalisation et d'exclusion. Elle a été inspirante pour nombre d'étudiant-e-s et de chercheurs et chercheuses. Anne Perriard, Monika Piecek, Marion Repetti, Sophie Rodari, Carola Togni et Sarah Kiani nous livrent quelques appropriations fructueuses de son approche. Chercheur très actif, ce dont témoignent notamment ses nombreuses publications, Jean-Pierre Tabin a également beaucoup investi l'enseignement. L'ouvrage *Politiques sociales comparées*, paru en 2022 aux éditions HETSL, nous offre une précieuse synthèse de ses enseignements dans le cadre du Master of Arts HES-SO en travail social.

Parallèlement à ses apports théoriques, Jean-Pierre a également contribué à la mise en place de conditions-cadres favorables au développement de la recherche en travail social, que ce soit au sein de la Haute école de travail social et de la santé (HETSL, anciennement EESP¹), comme l'évoque l'une de ses anciennes directrices, Paola Richard de Paolis, ou au travers de ses interventions au sein des instances du domaine Travail social de la HES-SO, dont Jean-François

1 En 2002, dans la phase d'insertion en HES-SO des domaines Santé, Travail social et Arts, l'École d'études sociales et pédagogiques (EESP) a changé son nom en Haute école de travail social et de la santé – Lausanne (HETS & Sa) et, en 2020, a adopté l'acronyme HETSL.

Bickel et Peter Voll nous donnent quelques aperçus. Olivier Grand souligne également le rôle important de Jean-Pierre pour le développement d'un doctorat en travail social dans le contexte suisse.

Jean-Pierre a encore fait preuve d'un *engagement pour et par la recherche, bien au-delà des frontières institutionnelles*, comme le démontrent tout d'abord Annick Anchisi et Claudio Bolzman, avec qui il a collaboré au sein de la HES-SO. Il a également su développer des relations avec des HES au-delà de la Suisse romande, notamment avec la Haute école spécialisée de Suisse italienne (SUPSI), comme le rappelle Spartaco Greppi dans sa contribution. Dario Spini, en tant que directeur du Pôle de recherche national LIVES (PRN LIVES), illustre quelques-uns des rapports que Jean-Pierre a su construire avec les universités. Pour terminer, Jean-Pierre a tissé de nombreux liens au niveau international; Maryse Bresson revient sur son implication dans le Comité de recherche 34 *Intervention et politiques sociales* de l'Association des sociologues de langue française (AISLF).

Enfin, après avoir succédé à Jean-Pierre au décanat du Laboratoire de recherche santé-social de la Haute école de travail social et de la santé Lausanne, Marc-Antoine Berthod et Valérie Hugentobler proposent un épilogue qui rappelle combien l'ensemble des textes réunis dans cet ouvrage collectif sont empreints de considération, de reconnaissance et d'amitié. Tous témoignent non seulement des apports théoriques et méthodologiques des travaux de Jean-Pierre, mais aussi de son rayonnement académique et professionnel au sein de multiples instances.

Nous ne doutons pas du fait que – au-delà du seuil légal de la retraite – Jean-Pierre poussera toujours plus loin ses réflexions et continuera à les partager avec une large audience.

1. UNE APPROCHE ENGAGÉE AU SERVICE DE LA RECHERCHE ET DE LA JUSTICE SOCIALE

LE PARADOXE DU SILENCE : LES SILENCES DES PARADOXES

BHAMA STEIGER

« *manama*

21

L'humain n'est pas un territoire que l'on s'arroe

Il te revient de l'enseigner

Maintenant que je suis parti

Et ne suis ni souvenir ni mémoire »

(Vinod Rughoonundun, 2016)

Comment écrire pour être lue par toutes et tous alors que ce que je souhaiterais confier, te confier, est résolument personnel ? C'est peut-être, sûrement, le destin inéluctable de notre monde d'aujourd'hui, « monde d'aujourd'hui », car je n'ose écrire « monde moderne » de peur d'attiser les remarques et les critiques des lecteurs et lectrices de cet ouvrage. Oui, destin inéluctable de notre monde où tout est lu et su et est accessible à tout le monde.

Alors ce que j'écris doit être lu avec tous les silences qui traversent mes mots : je voudrais faire gronder tous ces silences que l'on ne peut visibiliser sur papier – et qui restent pour moi l'essentiel dans une rencontre, dans une collaboration –, ce ne sont pas des non-dits, mais des silences tapageurs, qui racontent beaucoup d'histoires et révèlent toute une kyrielle de moments de vie partagés. Mais je ne saurais exprimer

les silences que Foucault (1966) a su écrire sur le sable blanc du silence dans *Les Mots et les Choses* et comment expliciter 10 000 signes de silences...

Et puis écrire, c'est signe d'avancement, d'évolution, de questionnements. Bien sûr que j'avais beaucoup à te dire; quand on m'a proposé de participer à cet ouvrage, j'ai sauté de joie. Voilà une merveilleuse occasion pour exprimer tout et tout. Quand il a fallu passer des idées, des émotions à l'écriture, la tâche fut plus ardue. Comment enfile les mots, les mâcher pour en trouver les expressions exactes, les sentiments sincères pour exprimer ma reconnaissance? C'est cette délicieuse difficulté qui m'a poussée à exposer ces moments de partage qui, grâce à toi, ont marqué mon parcours professionnel en Suisse.

22

« Celui qui sait tout ne peut pas écrire. Celui qui sait tout perd la faculté de vivre, parce que c'est le doute qui pousse l'être humain à aller de l'avant. Le doute, la peur, la solitude et le désir. Sans oublier le paradoxe. Vous ne savez pas grand-chose, en effet, mais quand vous écrivez, votre regard a le pouvoir de traverser les murs, les montagnes et les collines. Vous assistez à la division des cellules, vous voyez le président des États-Unis trahir sa nation, vous entendez les mots d'amour murmurés à l'autre bout du pays, les sanglots qu'on verse dans un autre quartier de la ville. Vous voyez une femme quitter son mari, et un mari tromper sa femme. Vous entendez le sanglot du monde. C'est votre paradoxe, votre responsabilité et votre contrat. Vous ne pouvez pas vous y soustraire et vous n'avez d'autre choix que de continuer. » (Stefansson, 2022, p. 210)

Alors je vais conter et raconter. Je vais divulguer avec mes ignorances, mes incompréhensions, mon ressenti de ce bout de chemin parcouru ensemble. Quand je parle de toi, je dis que j'ai eu la chance de te rencontrer et que ce fut un pur et heureux hasard. *In fine*, notre relation relève plus de la nécessité que du hasard. Tu le sais. Pour moi, la recherche et la littérature sont les deux faces de la vie elle-même, cette vie que l'on étudie, que l'on raconte pour tenter de la transcender, de l'améliorer pour que s'atténue cette persistante injustice sociale, cette hiérarchisation de la catégorie humaine, cette prise de pouvoir des

dominants et dominantes ; toutes ces thématiques que tu n'as cessé de déconstruire pour les analyser, les comprendre, afin d'agir. Oui, tu pouvais agir, car c'est bien l'action qui est le noyau de la mission du travail social. Tu pouvais agir, car tu avais le statut, l'humanité et le pouvoir de le faire. Et, comme le dit Stefansson (2022, p. 210), tu entends « le sanglot du monde » ; c'est « ton paradoxe – ta responsabilité et ton contrat ».

Au fait, je te parle et je parle de toi, mais qui es-tu ? Selon l'adage qui dit que l'on n'est jamais mieux servi que par soi-même, je me permets alors de te citer :

« De par mon origine sociale et mon parcours professionnel, je n'ai guère été en relation personnelle avec les institutions de la politique sociale suisse, sinon à quelques occasions, et plutôt pour des cas « bagatelles » (pour reprendre l'expression administrative) avec l'assurance maladie et avec l'assurance accidents. Les dispositions acquises lors de ma socialisation, celles de classe et de masculinité, m'ont conduit à travailler à temps plein durant la majeure partie de ma vie professionnelle ; je n'ai pas occupé d'emploi précaire, instable... Étant au bénéfice de la nationalité du pays dans lequel je vis, je n'ai pas non plus été confronté aux problèmes découlant du fait d'être étranger. » (Tabin, 2022, p. 14)

23

Est-ce à dire que ne pas être impliqué-e d'une manière ou d'une autre vis-à-vis des thématiques que l'on étudie nous place de fait dans la bonne distance pour assurer une objectivité optimale dans nos analyses ? Est-ce à dire qu'il faut avoir été confronté-e un minimum aux thématiques que l'on étudie pour nous procurer une légitimité qui nous permet de saisir ces ressentis incarnés des groupes et populations ciblés ?

Rosa (Navarre & Rosa, 2019, p. 27) en discute longuement dans son ouvrage sur la résonance, où il étudie notre relation au monde. Il confie :

« J'ai un problème à résoudre, donc j'utilise tous les moyens dont je dispose : l'observation, le savoir, la littérature... et aussi ma propre existence. Ça me semble la seule méthode valable pour rendre compte du mieux possible de la réalité. Je commence le

plus souvent par l'introspection : j'observe ma propre vie. C'est l'une des meilleures méthodes sociologiques. Si vous adoptez un point de vue idéologique, vous devez toujours vous justifier, trouver des arguments. Ensuite, il faut comparer l'expérience personnelle avec celle des autres, c'est-à-dire avec les données empiriques. Mais le meilleur point de départ du sociologue, à mon sens, c'est l'intuition ! » (Navarre & Rosa, 2019, p. 27)

Tu es l'un ; je suis l'autre. Autant dire que les discussions autour de la posture et du profil des chercheur·e·s va encore susciter de vifs débats. Ce doit être l'invisible double plasticité... de l'être. Très souvent, je me suis félicitée de notre complémentarité. Dans les croyances de ma religion d'origine, je dirais que c'était notre karma : de nous rencontrer. J'ai eu raison de suivre mon intuition.

UN PARADOXE QUI A TOUT CHANGÉ

24

Le savais-tu ?

Arrivée en Suisse, j'étais convaincue de ma grande capacité d'adaptation et d'intégration, qui plus est dans le pays des organisations internationales. Et pourtant ! Je n'arrivais pas à gérer ce paradoxe de mon intégration, entre l'injonction du pays qui me demandait d'être dans les rangs, mon désir de m'installer ici et ma conviction d'être dans le bon pays pour créer une famille. Je peinais à identifier une ligne d'entrée dans ce microcosme helvétique qui m'assignait à être la « femme de » et « originaire de » et qui me niait toute compétence académique et intellectuelle. Alors je ne me décourageais pas en remettant sans cesse l'ouvrage sur le métier quand on me propose de lire *Les paradoxes de l'intégration : essai sur le rôle de la non-intégration des étrangers pour l'intégration de la société nationale* d'un certain Jean-Pierre Tabin (1999). Je lisais alors :

« Précisons tout de suite notre approche. Nous ne plaçons pas cette étude dans un cadre culturaliste ou anthropologique, ni dans une perspective systémique, mais dans celle qui consiste, à la suite de Durkheim, à analyser les normes de la vie sociale à partir de leur cristallisation en droit positif. [...] Les règles de droit sont produites par la société et influent sur la société

elle-même. Ces règles ont des effets bien réels, même s'il y a toujours un écart entre la norme telle qu'elle s'énonce et la réalité.»
(Tabin, 1999, p. 10)

Ton livre s'est imposé à moi. Oh ! Soulagement ! Voilà une personne, helvétique, que je comprenais et qui me comprenait. Alors je me suis empressée de le faire savoir. On m'a dit : « Tu sais, je crois qu'il travaille à l'école de travail social à Lausanne. Pourquoi tu ne le contactes pas ? »

Quoi ? Le contacter ? Jamais. Pour lui dire quoi ? Pour montrer ma différence au risque de me faire juger ? Et puis il y a ces forces que l'on ne maîtrise pas toujours, qui vous soufflent à l'oreille : « Mais vas-y ! Ne rien tenter est signe de faiblesse. » Tu as reçu un courrier de ma part. Tu m'as reçue, nous avons beaucoup discuté. Et puis tu m'as engagée... Sérendipité ! Que je te bénis. Et depuis, on a fait un long chemin plus ou moins ensemble. Tu as misé sur moi et je te remercie de cette confiance.

Dès notre première collaboration, tu m'as exposé ton mode de travail, exigeant et rigoureux. Cela me convenait bien, car j'avais aussi été nourrie dans ces mêmes perspectives. J'ai donc rassemblé tous mes diplômes académiques et constitué mon dossier pour ce premier engagement. *Oh God !* Je n'avais que l'attestation de mon doctorat. Avec une douceur minutieuse, tu m'as demandé une copie de mon diplôme de doctorat. Ce n'est qu'à ce moment-là que j'en ai fait la demande à l'Université de Bordeaux. J'étais la seule qui n'avait pas « retiré » son diplôme ! J'avais donc un dossier complet.

Vive le paradoxe de l'intégration. Le paradoxe dans la relation : jamais sans toi, mais surtout sans toi (pour le soutien infaillible durant toutes ces années, ces moments où j'avais souhaité ne pas t'écouter, car si tu m'avais mis le pied à l'étrier, je voulais, comme aurait dit Freud, tuer le père pour exister toute seule).

25

AU-DELÀ DES MONTAGNES HELVÉTIQUES

« On reporte souvent sur le passé une sorte de magie qui n'a rien à voir avec la réalité de ce qu'on a vécu, mais est la simple prise de conscience de la fuite du temps et des deuils à faire. »
(Le Clézio, 2000)

Ton authenticité, ta curiosité et ton intégrité t'ont mené sur mon petit caillou perdu dans l'océan Indien. Oui, tu as très rapidement voulu m'entendre raconter mon parcours de vie, mes origines, mes syndromes d'imposture, mes incapacités à me faire une place... Assez vite, tu as souhaité découvrir mon *homeland*. Tu as pu « sentir », « voir » et « comprendre » d'où je venais. Ce fut un immense cadeau que tu m'as fait. Oui, tu vas jusqu'au bout dans ton accompagnement, et cela est inestimable. Tu as fait preuve de cette curiosité qui te caractérise et tu as saisi mon petit bout de monde dans l'océan Indien. Cette curiosité qui t'a permis de me faire découvrir des petites pépites de mon propre pays que je ne voyais pas, plus.

Je dois t'avouer quand même que si ma famille (époux et enfants) étaient très proches de toi, je n'arrivais pas quant à moi à franchir ce cap. Tu restais « mon chef patron », comme disait un de mes fils. Encore une fois, j'avais du mal à trouver ma place. Il fut important pour moi que nos familles se rencontrent. Sans aucun doute, tu as su par la suite comprendre ma manière d'être, de penser et d'agir et donc de réagir à mes remarques et questionnements tant pour les recherches, les enseignements que pour la vie professionnelle. Comme tu avais pu m'observer dans « mon milieu naturel », tu m'as été d'une grande « préciosité » quand je venais me plaindre auprès de toi des discussions avec des collègues qui m'avaient totalement déboussolée. Je ne partageais visiblement pas une même signification de termes, mots et périphrases que j'exprimais. Et j'étais vexée (persistante domination symbolique) quand on me disait : « Ici, ce n'est pas comme ça qu'il faut s'exprimer. » Alors tu levais ce voile d'incompréhension et tu me rassurais.

COLLABORER, INVENTER, PARTAGER ET AVANCER

« Ce sont de purs hommes parce qu'à n'importe quel moment la bêtise humaine peut les tuer, les soumettre à la violence en s'abritant sous un des nombreux masques dévoyés qu'elle utilise pour s'exprimer : culture, religion, pouvoir, richesse, gloire... Les homosexuels sont solidaires de l'humanité parce que l'humanité peut les tuer ou les exclure. On l'oublie trop souvent, ou on ne veut pas s'en souvenir ; nous sommes liés à la violence, liés par elle les uns aux autres, capables à chaque instant de la commettre, à chaque instant de la subir. » Sarr (2018, p. 35)

Dans des mondes différents, nous avons étudié la sociologie, nous sommes né·e·s le même mois de l'année dans des hémisphères aux antipodes, nous avons partagé un même intérêt pour les domaines de la prévention en toxicomanies, de l'action éducative en milieu ouvert et de la précarité et surtout, surtout, pour la migration. L'intérêt pour la migration et les sociétés plurielles relevait d'une nécessité existentielle pour moi. Parce que j'avais besoin de trouver des réponses à ma situation, et toi... sans avoir trop peur de me tromper, je dirais que c'est par et pour le souci de l'autre, l'autre différent.

Travailler à côté de toi n'est pas de tout repos. Je vois celles et ceux qui me lisent acquiescer avec un sourire. C'est le paradoxe et l'ambivalence indispensables à toute évolution innovante qui permet de progresser. Oui, même si j'avais un bout de chemin professionnel derrière moi, surtout dans l'international, quand je t'ai rencontré, j'ai trouvé sous ton mentorat, ta bienveillance, la place dont j'avais toujours rêvé : la recherche et l'enseignement au service des causes humaines pour faire avancer notre humanité commune, ce tout petit dénominateur universel que l'on occulte d'un revers de main.

Surtout, nous pouvions dans un lieu de formation en travail social contribuer à lutter et agir contre les injustices sociales, une mission digne de Sisyphe, mais qui ne nous décourage en aucune manière.

Je ne peux pas résumer vingt ans de collaboration – aussi, je voudrais encore suivre mon intuition, comme le préconise Rosa, pour raconter deux moments qui m'ont marquée.

PLANÈTE RECHERCHE

En ce temps-là, à l'EESP, l'Unité de recherche se développait, se construisait. Nous étions quatre assistantes qui expérimentions un nouveau *modus operandi*. Un contrat de quatre ans. Nous devions alors proposer des idées innovantes pour la recherche. J'ai proposé Planète Recherche. Comme toute idée innovante, il a fallu convaincre les collègues. Nous sommes en 2004. Nous devions donner la garantie de réussite...

Et puis, un jour, tu m'as demandé : « Que souhaiterais-tu comme budget pour Planète ? » La fusée était lancée et plus rien n'a pu la détourner ni la stopper.

Nous avons fêté les quinquennats toujours avec grand succès. Pour les quinze ans, nous avons fait un « tabac » avec notre concept de Romans et Recherches. La motivation et l'intérêt des collègues de Suisse et de France ont confirmé la nécessité de développer cette thématique tant pour l'enseignement que pour rendre les recherches accessibles à tous et toutes.

Avec regrets, je dis que nous n'avons pas pu publier toutes ces excellentes présentations. Mais je n'ai pas encore abandonné cette mission.

CAS EN MIGRATION ET SOCIÉTÉS PLURIELLES

Tu m'as choisie pour représenter, après toi, la HETSL au sein du Certificate of Advanced Studies (CAS). Le comité scientifique était alors un comité « masculin ». Comment alors « remplacer Jean-Pierre Tabin » ? D'ailleurs, peut-on remplacer ? Je ne le souhaitais pas, je souhaitais y participer avec mon histoire personnelle, mes compétences académiques et mon expérience professionnelle. Ce fut ardu, difficile, décourageant. Comment faire ma place de seule femme, pas du sérail, au sein d'un groupe qui se côtoyait depuis un bon nombre d'années ? Encore une fois, tu m'as encouragée, aidée et tu as facilité certaines négociations.

La suite, tu la connais, j'ai fini par avoir une place de choix au sein de ce CAS.

ET MAINTENANT

Surtout, ce que je souhaite te dire, Jean-Pierre – je sais qu'avec ta grande rationalité (même si Damasio (2010) a démontré que Descartes n'avait pas tout vrai), tu le réfuteras –, je pense *that we were meant to meet*. Ce doit être le paradoxe de l'existence.

Cher Jean-Pierre, je dois te faire une confidence. Tu as su me rassurer dans l'a-normalie de ma situation. Je dois toujours gérer et tenter d'être moi entre la place et le vide dans ces entre-pays, entre l'espace et la distance, entre l'inaccessible et l'intouchable. Et je suis convaincue que nous aurons encore beaucoup de moments de partage. Et je termine par une invitation que j'écris en créole et que, connaissant ta curiosité, tu sauras traduire :

« *Kan eski nou kapav fer enn piknik lor lil aux Bénitiers ?* »

Bon vent, bonne route.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Damasio, A.-R. (2010). *L'erreur de Descartes*. Éditions Odile Jacob.

Foucault, M. (1966). *Les Mots et les Choses*. Gallimard.

Le Clézio, J.M.G. (2000, 13 décembre). *Télérama*.

Navarre, M., & Rosa, H. (2019). « Laissez vibrer le monde en vous ! » Entretien avec Harmut Rosa. *Sciences Humaines*, 311, 24-27. <https://doi.org/10.3917/sh.311.0053>

Stefansson, J. K. (2022). *Ton absence n'est que ténèbres*. Grasset/Fasquelle.

Sarr, M. M. (2018). *De purs hommes*. Éditions Philippe Rey.

Tabin, J.-P. (2022). *Politiques sociales comparées*. Éditions HETSL.

Tabin, J.-P. (1999). *Les paradoxes de l'intégration. Essai sur le rôle de la non-intégration des étrangers pour l'intégration de la société nationale*. Éditions EESP.

DIS-MOI QUI TU ADMIRES ET JE T'EXPLIQUERAI SES INFLUENCES SUR TA RÉUSSITE DE CARRIÈRE

N'DRI PAUL KONAN

« Nous n'avons point d'espoir de sortir par nous-mêmes de notre ignorance. Mais, comme l'argile qui, pétrie par les doigts experts d'un potier ou d'un sculpteur, devient vase ou objet d'art, nous recevons des uns et des autres et transformons notre ignorance en savoir. »

Antoine de Saint Exupéry

« Il est habituel que l'auteur d'un bienfait oublie sa bonne action et cela est admissible. Ce qui est condamnable et inqualifiable, c'est que le bénéficiaire de ce bienfait l'oublie. »

Amadou Hampaté Bâ

Il y a bientôt dix ans de cela, je faisais référence à la première maxime susmentionnée en début d'un travail de Master en travail social intitulé « Du “prêt-à-porter” au “sur-mesure” : la collaboration interdisciplinaire au sein de l'autorité de protection de l'adulte et de l'enfant vue par les acteurs concernés », pour remercier l'un des professeurs qui, à côté de quelques rares autres, a fortement marqué et marque encore ma réussite de carrière professionnelle, académique et scientifique. Pour

les théoricien·ne·s de la psychologie sociale de la connaissance – courant dans lequel s’est inscrite ma thèse de doctorat –, « s’il est une évidence naïve, c’est que la connaissance émerge, se développe, se maintient et se transforme dans l’interaction entre des individus. Cependant, il est moins évident de savoir quels sont les processus qui prennent place dans ces interactions pour aboutir à la connaissance » (Quiamzade¹ *et al.*, 2013, p. 7). M’inscrivant dans cette ligne de pensée, il s’agira dans ce qui suit d’exposer en quoi, en tant que « personne d’expérience qui fournit volontairement une aide personnelle et à caractère confidentiel, à une personne moins expérimentée, à titre de guide, de conseiller et de modèle, et qui partage avec celle-ci son vécu, son expertise et sa vision » (Bernatchez *et al.*, 2010, p. 4), ce professeur aura été pour moi un standard de comparaison, une source d’inspiration, un fournisseur d’écoute et de feedbacks, en somme, un facilitateur de réussite de carrière. En cela, et sans négliger ses dimensions objectives comme le salaire, la réussite de carrière sera utilisée ici dans son approche subjective, à savoir sous l’angle du développement des possibilités, du sentiment d’accomplissement et de la satisfaction perçue et éprouvée par les individus face à leur carrière (Herrbach & Mignonac, 2012). Aussi, mon propos s’articulera autour de quatre temporalités décrivant, à mon sens, le parcours professionnel par lequel ce professeur, qui s’est engagé par et pour la recherche, m’a permis d’apprendre par et pour le travail de recherche.

EN TANT QU’ÉTUDIANT

Tout·e étudiant·e, tout·e enseignant·e sait à quel point la « connaissance » ne relève pas que de mécanismes cognitifs, mais implique aussi, voire davantage, des processus sociaux. En l’occurrence, ceux relatifs au style d’intervention pédagogique de l’enseignant·e – manière personnelle d’être, d’agir, de faire et de traiter sa matière comme enseignant·e –, la proximité de la relation socio-affective avec les étudiant·e·s, la positivité (voire, corollairement, la négativité) des sentiments à l’égard de

¹ Puisque mes propos visent à témoigner de l’impact tant intellectuel que relationnel d’un professeur sur ma réussite de carrière, qu’il me soit autorisé d’indiquer qu’Alain Quiamzade est le premier qui m’a offert mon premier poste d’assistant de recherche et que Gabriel Mugny, professeur émérite de psychologie sociale décédé en 2021, a été mon directeur de thèse au sein de l’unité de psychologie sociale de la Faculté de psychologie et des sciences de l’éducation de l’Université de Genève.

l'enseignant-e, l'engagement des étudiant-es à l'égard de la matière enseignée, ainsi que la satisfaction de l'enseignement reçu sont autant de facteurs influençant la réussite de carrière d'un-e étudiant-e (Bujold & Saint-Pierre, 1996). Le cognitif s'articule ainsi avec le social et le motivationnel dans une sorte de rapport « ego-alter-objet ».

Très souvent, et pour beaucoup d'étudiant-e-s, ce rapport à l'objet qu'est la connaissance s'exprime par des échanges entre deux mondes qui semblent des plus éloignés l'un de l'autre dans un même espace-temps, deux mondes séparés par des « *fuzzy borders* » (Tabin, interviewé par Ruiz, 2020), des jeux de frontières concrètes et symboliques entre « eux » (hors-groupe : enseignant-e-s) et « nous » (intra-groupe : étudiant-e-s) (Tajfel & Turner, 1979). Or, de ce point de vue, par sa disponibilité pour des rencontres, parfois en dehors des heures de cours, parfois même en dehors du cadre institutionnel, par ses relations avec ses étudiant-e-s, ses attentes certes élevées, mais réalistes pour des formations de niveau tertiaire, son souci continu que les compétences développées dans ses enseignements servent en plus de la validation de la matière (passage obligé de tout-e étudiant-e, même en emploi) au développement futur de ses étudiant-e-s, ce professeur a toujours su passer de la distance professionnelle à la juste proximité relationnelle avec ses étudiant-e-s. Il a ainsi contribué, à l'instar de bien d'autres étudiant-e-s en emploi, à m'insuffler la « *motivation to engage* » (Gagné, 1985) dans le questionnement continu, la détermination d'objectifs d'apprentissage et de développement de compétences à long terme, étant clairement conscient que j'investissais plus pour mon avenir que celui d'uniquement réussir un examen, fût-il de politiques sociales comparées².

33

EN TANT QU'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT... À 40 ANS

« Conformément à l'entretien que vous avez eu [...], nous avons le plaisir de confirmer votre engagement en qualité d'assistant pour le Module [...] à 20 %. Étant donné que vous n'atteignez pas le seuil d'accès à l'assurance obligatoire LPP, nous vous offrons la possibilité de vous assurer, à titre facultatif, via le formulaire joint. »

2 Il s'agit d'un des modules fondamentaux que j'ai suivis dans mon cursus de Master of Arts HES-SO en Travail social.

Occupant ce que Muzaka (2009) appelle des « *ambiguous niche* », se sentant parfois comme « *neither fish nor fowl* » (Park, 2002), bien souvent, l'entrée dans le monde académique, et singulièrement dans celui de la recherche, commence pour bien des chercheur·e·s par l'obtention d'un poste d'assistantat, intermédiaire entre les étudiant·e·s et le corps professoral. En réalisant des activités de réception, de supervision, d'évaluateur et de tuteur de leurs travaux, en assurant des heures de cours sous forme de séminaire/discussion sur la méthodologie de recherche aux côtés de ce professeur responsable du module, en combinant une expérience de « *co-teaching* » à celle du « *learning by doing* », je faisais mes premiers pas dans la carrière académique et développais de nombreuses compétences nécessaires à l'exercice du métier de chercheur tant sur les plans pédagogique, scientifique et organisationnel que sur le plan personnel.

S'il est une étape importante dans la projection d'une carrière académique, le poste d'assistantat est soumis dans bien des institutions à des exigences notamment d'âge limite, et est souvent dévolu à des « jeunes personnes ». S'insurgeant dans ses propres travaux contre le recours dans les politiques publiques à ce qu'il considère comme « une catégorie naturalisée par l'objectivité de l'incrémentation arithmétique » « d'ayants droit (ou d'ayants obligation) en raison de leur date de naissance » (Tabin & Perriard, 2014) – date de naissance qui ne m'avantageait guère à 40 ans, comparativement à d'autres –, ce professeur a su faire de ce qui aurait pu constituer un frein aux yeux d'autres un véritable levier à ma réussite de carrière, qui allait se prolonger dans le domaine de la recherche.

EN TANT QUE CHERCHEUR

Tout·e chercheur·e le sait, le monde académique se caractérise par deux dispositions particulières. Il s'agit, d'une part, de la norme de l'excellence scientifique caractérisée par ce que Tabin (interviewé par Pulzer, 2021) appelle une « augmentation de la compétition pour acquérir des projets de recherche, pour le nombre de publications, etc. ». Il s'agit, de l'autre, de ce que Merton (1968) nomme l'effet Matthieu, caractérisé par un processus d'autorenforcement positif pour les un·e·s et d'autorenforcement négatif cumulatif pour les autres. En d'autres termes : 1) plus on obtient

de financements, plus on mène de recherches, plus on publie, plus on est cité-e, et plus notre expertise est reconnue dans le domaine (« un toujours plus »); 2) moins on obtient de financements, moins on réalise de recherches, moins on publie, moins on est cité-e, et moins notre expertise est reconnue dans le domaine (« un toujours moins ») (Bol *et al.*, 2018; Carayol, 2006; Fusulier, 2016). Car « à celui qui a, l'on donnera, et il sera dans l'abondance; mais à celui qui n'a pas, on enlèvera même ce qu'il a » (Évangile selon Matthieu, chapitre 13, verset 12).

Être bon-ne chercheur-e aujourd'hui, c'est toujours plus de publications, toujours plus de projets, toujours plus de crédits, toujours plus de mobilité... dans un laps de temps toujours plus court (Fusulier & Gurnet, 2018). Ceci demande, pour concilier le « quantitatif » et le « qualitatif », de souvent recourir à une figure modèle, un-e responsable d'équipe de recherche, un-e mentor-e ayant de l'expérience, qui sait « éveiller », « sur-veiller » et « veiller sur ». Une figure modèle qui sait que pour éviter la surcharge inhérente au métier de chercheur-e, l'« on devrait en tout cas ne rien demander de plus sans savoir ce qu'on leur demande en moins » (Tabin, interviewé par Pulzer, 2021).

35

De ce point de vue, l'impact de ce mentor sur ma réussite de carrière peut être analysé à l'aune de plusieurs fonctions de *mentoring* élaborées par Kram (1985) et reprises par Ivanaj et Persson (2012). Kram distingue deux types d'influences des mentor-e-s sur la réussite de carrière: 1) les fonctions de développement de carrière et 2) les fonctions psychosociales.

Du point de vue des fonctions de développement de carrière, je peux avancer avoir su et pu bénéficier du soutien nécessaire de ce mentor à ma transformation silencieuse, sous forme de conseils, de recommandations, d'opportunités de développer mon propre réseau professionnel en me mobilisant pour participer à des colloques et congrès de recherche de dimension (inter) nationale. Par ailleurs, par ses conseils pour planifier et gérer ma carrière, ses partages d'idées, d'expériences, d'expertises, par ses lectures et suggestions pour améliorer chacun de mes projets de recherche³, ce professeur m'a permis d'acquérir des savoirs,

3 L'obtention de mon premier subside du Fonds national suisse de la recherche scientifique sur le projet « Le rapport à la mort en contexte migratoire: entre représentations sociales et pratiques », pour lequel j'ai bénéficié de plusieurs relectures, en constitue l'aboutissement.

des savoir-faire et des savoir-être nécessaires au développement d'une carrière de chercheur·e. Enfin, je peux relever avoir bénéficié de la protection de ce professeur pour aborder le plus sereinement possible des moments difficiles de toute carrière, singulièrement dans ces moments où j'allais m'« effondrer dans son bureau » à la suite de non-obtentions de subsides de recherche ou en raison des difficultés de collaboration au sein d'équipes de recherche.

Du point de vue de la première modalité des fonctions psychosociales – *role modeling* –, je peux affirmer avoir progressé dans ma carrière, d'abord en tant qu'étudiant, ensuite en tant qu'assistant et actuellement en tant que chercheur, en prenant ce professeur comme source d'inspiration⁴ pour conduire ma carrière. À considérer la seconde fonction avancée par Kram (1985) – le *counselling* –, son écoute, son ouverture au dialogue, sa considération pour la conciliation vie professionnelle/vie personnelle pour les membres de son équipe, la possibilité de pouvoir exprimer autant les joies que les peines de la recherche dans un cadre éthique et déontologique respectueux des parcours individuels m'ont été d'une grande utilité dans mes moments de doute et d'épuisement. Enfin, par son regard positif, par sa confiance en mon potentiel – fonction d'*acceptance and confirmation* –, par les nombreuses interactions informelles autant sur le lieu de travail qu'en dehors – fonction de *friendship* –, j'arrive aujourd'hui encore à poursuivre ma croissance et ma transformation silencieuse.

Une des questions qui reste en suspens est dès lors de savoir en quoi cet « héritage » s'inscrit dans une logique intergénérationnelle de transmission de connaissances.

L'INTERGÉNÉRATIONNEL DE L'ENGAGEMENT PAR LA RECHERCHE ET POUR LA RECHERCHE

Ce qui a été exposé jusqu'ici montre que la réussite de carrière académique prend racine dans un environnement qui doit lui être fertile. Les impacts que cet « autrui significatif » aura eu sur ma propre carrière m'amènent à me demander, en tant que professeur, de quelles manières

4 Même si comparaison n'est pas raison, l'une des raisons tient aussi à la similitude de la propre trajectoire professionnelle de ce chercheur avec la mienne : d'abord travailleur social avant de revenir faire carrière dans le monde académique.

je peux être une source d'engagement par et pour la formation pour les un-e-s, et par et pour la recherche pour les autres, notamment dans le cadre des travaux de bachelor, de master et de doctorat que j'ai l'occasion de (co-)diriger.

Si l'intergénérationnel est incrusté au cœur de la civilisation humaine et de la transformation des personnes (Houde, 2008), et que nos maîtres se prolongent en nous, et ainsi les maîtres de nos maîtres, j'utiliserai la deuxième citation mentionnée au début de ce texte pour dire que si ce professeur peut oublier son bienfait, l'influence qu'il a eue sur ma réussite de carrière aura été un processus silencieux, mais efficient, à l'image d'un véritable jardinier aux habits verts qui a une relation écologique avec ses plantes. En effet, par sa conscience que « la croissance des pousses est à la fois un processus autonome en soi, tout en dépendant des circonstances, notamment du climat, de l'ensoleillement, de la pluie et de l'attention du jardinier » (Ivanaj & Persson, 2012, p. 93), il a su planter, bêcher, biner, sarcler, arroser et assister à ma transformation silencieuse. Aussi, par cet impact intellectuel et relationnel, j'espère pouvoir planter, bêcher, biner, sarcler, arroser et assister à la transformation silencieuse d'autres générations d'étudiant-e-s pour leur permettre de mener la carrière qu'ils et elles ont raison ou des raisons de valoriser.

37

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bernatchez, P., Cartier, S., Bélisle, M., & Bélanger, C. (2010). Le mentorat en début de carrière : retombées sur la charge professorale et condition de mise en œuvre d'un programme en milieu universitaire. *Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur*, 26.

Bol, T., de Vaan, M., & van de Rijt, A. (2018). The Matthew Effect in Science Funding. *PNAS*, 115(19), 4887-4890.

Bujold, N., & Saint-Pierre, H. (1996). Style d'intervention pédagogique, relations affectives enseignants-étudiants et engagement par rapport à la matière. *La revue canadienne d'enseignement supérieur*, 26, 75-107.

Carayol, N. (2006). Les propriétés incitatives de l'effet Saint Matthieu dans la compétition académique. *Revue économique*, 57, 1033-1051.

Fusulier, B. (2016). Faire une carrière scientifique aujourd'hui. Quelques clés de lecture et critiques. In E. Zaccai, B. Timmermans, M. Hudon, B. Clerbeaux, B. Leclercq, & H. Bersini (éds), *L'évaluation de la recherche en question(s)* (pp. 102-110). Académie royale de Belgique.

Fusulier, B., & Gurnet, N. (2018). Être jeunes chercheur-e-s aujourd'hui. *Émulations*, 21, 13-17.

Gagné, R.M. (1985). *The Conditions of Learning and Theory of Instruction*. Holt, Rinehart & Winston.

Herrbach, O., & Mignonac, K. (2012). Perceived Gender Discrimination and Women's Subjective Career Success: The Moderating Role of Career Anchors. *Relations industrielles/Industrial Relations*, 67, 25-50.

Houde, R. (2008). Le mentorat aujourd'hui : des racines et des ailes. *Revue Lumen Vitae*, 2, 129-146.

Ivanaj, S., & Persson, S. (2012). Le mentoring à la française : un processus informel, silencieux, mais efficient. *Management et Avenir*, 5, 79-97.

Kram, K. E. (1985). *Mentoring at Work: Developmental Relationships in organizational Life*. Scott Foresman.

Merton, R.K. (1968). The Matthew Effect in Science: The Reward and Communication Systems of Science are considered. *Science*, 159, 56-63.

Muzaka, V. (2009). The niche of Graduate Teaching Assistants (GTAs) : Perceptions and Reflections. *Teaching in Higher Education*, 14, 1-12.

Park, C. (2002). Neither Fish nor Fowl? The perceived Benefits and Problems of using Graduate Teaching Assistants (GTAs) to teach undergraduate Students. *Higher Education Review*, 35, 50-62.

Pulzer, N. (2021). *Trois questions à Jean-Pierre Tabin*. <https://www.hetsl.ch/actualites/detail/3-questions-a-jean-pierre-tabin/>

Quiamzade, A., Mugny, G., & Butera, F. (2013). *Psychologie sociale de la connaissance*. Presses universitaires de Grenoble.

Ruiz, G. (2020). Le défi de la société inclusive. *Hémisphères*, 19, 52.

Sargent, L. D., Allen, B. C., & Frahm, J. A. (2009). Enhancing the Experience of Student Teams in Large Classes. Training Teaching Assistants to be Coaches. *Journal of Management Education*, 23, 526-552.

Tabin, J.-P., & Perriard, A. (2014). Le rapport social d'âge dans les politiques sociales. *¿Interrogations?*, 19. <https://www.revue-interrogations.org/Le-rapport-social-d-age-dans-les>

Tajfel, H., & Turner, J.C. (1986). The social Identity Theory of Intergroup Behavior. In S. Worchel, & W. Austin (éds), *Psychology of intergroup relations* (2^e éd., pp. 7-24). Nelson-Hall.

METTRE EN LUMIÈRE CELLES ET CEUX QUI SONT DANS L'OMBRE

ALESSANDRO PELIZZARI

La photo de Jean-Pierre Tabin choisie pour accompagner le colloque organisé en septembre 2021 à l'occasion de son départ à la retraite, le montrant pensif devant un champ d'oliviers d'un pays situé probablement aux abords de la Méditerranée, a été le prétexte pour ouvrir le discours de bienvenue, dont l'honneur m'incombait en ma fonction de directeur de « son » école, la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL), avec un extrait musical tiré de *L'Opéra de Quat'sous* de Bertolt Brecht. Le chemin sinueux qui m'a amené des terres ensoleillées de méditation de Jean-Pierre Tabin aux sombres quartiers londoniens du XIX^e siècle, mis en scène par Brecht en 1928, serait trop long à reconstruire ici. Retenons simplement, pour le propos de cette contribution, le dernier couplet issu de la chanson « Das Moritat von Mackie Messer » (*Mackie le Surineur*, en français). Mise en musique par Kurt Weill, c'est celle qui ouvre la pièce :

*Denn die einen sind im Dunkeln
Und die andern sind im Licht.
Und man siehet die im Lichte
Die im Dunkeln sieht man nicht.*

Ce couplet, qui n'existe pas dans les versions traduites de l'opéra, car Brecht l'a ajouté en 1930 exclusivement pour sa version cinématographique allemande, dit à peu près ceci : « Tandis que les un·e·s sont dans l'ombre, les autres sont dans la lumière ; on voit celles et ceux qui sont dans la lumière ; on ne voit pas celles et ceux qui sont dans l'ombre. » Comme dans nombre de ses ouvrages et pièces de théâtre, Brecht prenait ici résolument le parti de « celles et ceux qui sont dans l'ombre » en les mettant en lumière : les bandes de petits criminels dans les quartiers pauvres de Londres, ses prostitué·e·s, sans-abris et immigré·e·s, entremêlant à l'Angleterre victorienne les horreurs de la Grande Guerre, avec ses victimes brisées physiquement ou mentalement et la misère ainsi que la précarité répandues dans l'entre-deux-guerres. La critique sociale que l'opéra adressait contre les politiques de paupérisation et l'autoritarisme rampant avait rencontré à l'époque un succès public fulgurant, avant que l'œuvre ne soit interdite en 1933 par les nazis, notamment aussi parce que Brecht, dans sa conception du théâtre, cherchait volontairement le débat contradictoire non pas uniquement sur scène, entre personnages, mais entre la scène et la salle, appelées à débattre ensemble de la réalité exposée et de sa possible transformation.

On retrouve ainsi dans le théâtre de Brecht la même posture et le même engagement à « démontrer la rationalité du réel » au public et à lui « donner les moyens de transformer le monde » (Brecht, 2000, p. 405), qui qualifient ce que Michael Burawoy a appelé une « sociologie publique » : une « sociologie qui transcende l'académie » et qui vise, sur la base rigoureuse de ses méthodes empiriques et de ses connaissances théoriques, à « rendre visible ce qui est invisible » (Burawoy, 2009, p. 126). Il s'agit ainsi de mettre en lumière ce qui est pour contribuer à un savoir réflexif, partagé avec les publics, de ce que la société *pourrait être*.

UNE SOCIOLOGIE PUBLIQUE CONTRE DES « MOTS QUI PIÈGENT »

Il suffit de passer en revue les thématiques et groupes sociaux au centre de ses recherches et publications pour se rendre compte que la sociologie développée par Jean-Pierre Tabin a contribué de manière significative à « mettre en lumière » ce *qui est*, et notamment celles et ceux qui sont

dans l'ombre : des personnes étrangères bénéficiaires de l'aide sociale aux accidenté·e·s du travail et aux « pauvres » défini·e·s ainsi par la bureaucratie sociale, en passant par les requérant·e·s d'asile, les mineur·e·s non accompagné·e·s, les « invalides » au sens de la loi sur l'assurance invalidité, ou encore les Rroms, les mendiant·e·s, les sans-abris et, récemment, les sans-papiers ou autres personnes précarisées durant la pandémie Covid-19, il a rendu visible la « rationalité d'un réel » peu connue par le grand public, ou alors méconnue à travers des stéréotypes qui sont là « pour justifier des inégalités » (Tabin, 2016, p. 6).

Loin d'une sociologie misérabiliste, cette « mise en lumière », qui puise toujours dans une remarquable rigueur scientifique, ne vise jamais à « parler à la place de », mais à « tourner le regard vers », et à donner une voix à celles et ceux qui n'ont pas le « statut épistémique », ni la légitimité, pour rendre compte de ce qui leur arrive, formuler des observations, porter des analyses ou tirer des conclusions considérées comme pertinentes et donc « émettre un avis concernant les mesures à prendre » qui les concernent directement (Tabin, 2020a, p. 6). Jean-Pierre Tabin, avec sa double formation de travailleur social de terrain et de sociologue, fait vivre et incarne ce que les hautes écoles spécialisées ont de mieux à offrir : l'articulation entre connaissance pratique de terrain et compétence académique, et la mise en dialogue de cette expertise scientifique avec les ressources mobilisées par les actrices et acteurs mêmes. Nombreuses sont d'ailleurs les études qu'il a menées en collaboration avec le monde associatif et les structures dans lesquelles les publics s'auto-organisent.

C'est à travers un tel engagement que nos hautes écoles peuvent prétendre être plus que des prestataires de recherches mandatées et d'expertises d'une sociologie appliquée, trop facilement captives de ses client·e·s. On s'apparente davantage à la notion de « sociologie publique », qui cherche à initier une relation de dialogue entre le chercheur et la cité, « dans laquelle chacun se présente avec ses objectifs, et s'ajuste à l'autre » (Burawoy, 2009, p. 127). Il n'est pas anodin de relever dans ce contexte que Jean-Pierre Tabin a souvent choisi, pour diffuser les résultats de ses recherches, la presse associative et syndicale, mais aussi l'enseignement, par lequel il a su nourrir les réflexions critiques de centaines, voire de milliers de futur·e·s professionnel·le·s du social et de la santé. En ce même sens, il a également contribué à développer des outils d'intervention et

d'action sociale à usage direct des populations concernées, à l'image de la plateforme internet *jestime.ch*, qui vise à aider à calculer des droits à des prestations sociales et donc, potentiellement, à réduire la distance entre les bénéficiaires et les institutions sociales. Une manière accessible et informée de lutter contre le phénomène du non-recours à des prestations sociales.

La relation entre les politiques sociales et les publics visés forme d'ailleurs un des centres d'intérêt majeurs de ses recherches. La « mise en lumière » de Jean-Pierre Tabin n'épargne pas qui y baigne déjà, c'est-à-dire celles et ceux qui détiennent les ressources nécessaires pour influencer, définir et mettre en œuvre les politiques sociales et leurs conséquences sur les bénéficiaires. En cela, ses analyses, et surtout les conclusions qui en découlent, dérangent souvent, car elles lèvent l'ombre sur les « mots qui piègent » (Tabin, 2014), tels que le discours sur l'abus des aides sociales ou sur le prétendu tourisme social, mais aussi sur l'activation ou l'insertion. Elles dévoilent le « côté obscur de l'État social » (Tabin, 2020b), son fonctionnement souvent excluante et son effet culpabilisant ou carrément criminalisant envers les populations les plus fragilisées, en particulier à travers l'aide sociale, l'assurance chômage (et, avec elle, les syndicats qui en gèrent une partie), l'assurance invalidité ou encore la politique de logement d'urgence ou contre la mendicité. Et elles décortiquent les discours et les pratiques institutionnelles et sociales qui contrôlent, qui norment, qui divisent hommes et femmes, Suisses et immigré-e-s, bonnes et mauvaises usagères et usagers, celles et ceux qui sont dignes de recevoir des prestations sociales et celles et ceux qui ne le sont pas.

« D'ABORD LA BOUFFE, ENSUITE LA MORALE »

Pour en revenir à *L'Opéra de Quat'sous*: dans une des scènes clés, le voyou Mackie, héros déchu de l'œuvre, lance le célèbre « d'abord la bouffe, ensuite la morale » à une bourgeoisie corrompue et moralisante.

*Beaux Messieurs, qui venez nous prêcher
De vivre honnête et de fuir le péché
Vous devriez d'abord nous donner à croûter.
Après, parlez: vous serez écoutés. [...]
Vous pouvez retourner ça dans tous les sens
La bouffe vient d'abord, ensuite la morale.*

Nul besoin de partager la posture du « matérialisme impitoyable » de Brecht (Buch, 1990) pour reconnaître que toute activité humaine, même morale ou intellectuelle, se fonde sur des bases matérielles. Il n'en va pas différemment avec la recherche ; pour reprendre l'image utilisée plus haut, l'activité de « mise en lumière » ne peut se faire sans électricité, sans lampe qui fonctionne et sans technicien-ne-s éclairagistes.

Ainsi, pour que la sociologie puisse être publique, pour mettre des générations de jeunes chercheur-e-s en capacité de s'engager *par* la recherche, Jean-Pierre Tabin s'est toujours engagé, avec passion et avec un sens aigu des rapports de force institutionnels, *pour* la recherche et pour des conditions de production scientifique favorables. Dans la longue liste de ses engagements institutionnels, trois apports me semblent importants à mentionner ici.

La création du Laboratoire de recherche santé-social (LaReSS) d'abord, dans le sillage de l'Unité de recherche¹ dirigée auparavant par Jean-Pierre Fragnière au sein de l'École d'études sociales et pédagogiques (EESP), devenue ensuite la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL). Le LaReSS a innové en matière de fonctionnement collectif, qui privilégie la relève académique, qui tend à dépasser l'opposition stérile entre « terrain » et « académie », pour mettre en avant les disciplines et les thématiques communes, et qui renforce l'articulation entre enseignement et recherche dans un contexte institutionnel qui favorise, au contraire, une plus forte séparation et le chacun-e pour soi pour obtenir des financements de fonds tiers. C'est sans surprise cette conception plus coopérative qui a permis de renforcer la capacité de la HETSL à être réactive en matière de recherches dans un terrain de plus en plus concurrentiel, toujours en veillant à tisser des liens de collaboration avec d'autres institutions, en Suisse comme à l'étranger. Le rayonnement académique dont elle bénéficie aujourd'hui doit beaucoup à Jean-Pierre Tabin.

Il a ensuite contribué de manière décisive à la construction d'un espace disciplinaire du travail social en Suisse romande qui dépasse les frontières de la seule HETSL. Ses apports à la mise en place des Universités d'été et

1 Cette Unité de recherche a été voulue et créée par l'ancienne directrice de l'EESP, Paola Richard de Paolis, avec le soutien du conseil de fondation de l'EESP. Voir dans cet ouvrage, 3^e partie, « Jean-Pierre Tabin : la gestion des ressources de recherche au service de l'action sociale », par Paola Richard de Paolis.

du Master en Travail social de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), ainsi qu'à la construction d'un Comité de Recherche appliquée et Développement (Ra & D) du domaine Travail social de la HES-SO ont permis un rapprochement pratique entre les étudiant·e·s et le personnel académique des quatre hautes écoles de travail social francophones. De nombreuses collaborations scientifiques s'en sont suivies, ainsi qu'un renforcement de l'identité de la discipline aux niveaux suisse et international.

Et, tout récemment, Jean-Pierre Tabin a fait preuve d'un infatigable engagement pour la création d'un troisième cycle en travail social, convaincu que la proximité avec les terrains professionnels et l'engagement aux côtés des publics concernés ne sont pas antinomiques avec la professionnalisation du métier de chercheur·e. Au contraire, une posture académique telle que décrite plus haut se fonde sur des compétences théoriques et méthodologiques de haut niveau. C'est donc aussi grâce à sa contribution qu'a vu le jour, en 2022, en coopération entre la HES-SO et l'Université de Neuchâtel, l'Institut transdisciplinaire de travail social (ITTS), qui formera les futur·e·s doctorant·e·s du domaine.

46

CECI N'EST PAS UNE CONCLUSION

Dans une récente interview accordée à la revue *Contretemps*, Michael Burawoy est revenu sur sa longue et riche carrière de sociologue engagé, qui ne l'a pas seulement amené à publier des ouvrages devenus des classiques de la sociologie du travail, mais aussi à occuper successivement le poste de président de l'Association américaine de sociologie et de l'Association internationale de sociologie. Il résume sa carrière en une seule interrogation : « À quoi bon la sociologie si elle n'est pas engagée ? » (Mladenovic, Burawoy, 2021).

Je ne sais pas si Jean-Pierre Tabin se reconnaît dans cette posture épistémologique, mais je me permets d'affirmer que ses engagements de mise en lumière, tant scientifiques qu'institutionnels, ont contribué « à l'éclaircissement des brouillages idéologiques actuels et à la réélaboration d'une boussole éthique et politique à horizons émancipateurs » (Corcuff, 2020, p. 370), selon le rôle que le sociologue français Philippe Corcuff souhaite conférer aux sciences sociales contre le confusionnisme ambiant. Et je me plais à reprendre cette formule pour la HETSL dans son ensemble, non

pas comme conclusion adressée à Jean-Pierre Tabin avec les remerciements pour son œuvre du passé, mais comme gage pour un avenir auquel il continuera à contribuer, comme membre de notre Conseil professionnel et du Conseil stratégique de l'Observatoire des précarités, conçu pour créer une sociologie publique, en dialogue avec la cité et avec celles et ceux qui sont dans l'ombre.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Brecht, B. (2000). La Dramaturgie dialectique. In J.-M. Valentin, *Écrits sur le théâtre* (pp. 405-443). Gallimard.

Brecht, B. (2001). *Die Dreigroschenoper*. Suhrkamp.

Buch, H. C. (1990). Brecht und kein Ende? *Die Tageszeitung*. <https://taz.de/Brecht-und-kein-Ende/!1739639/>

Burawoy, M. (2009). Pour la sociologie publique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 176-177, 121-144.

Corcuff, P. (2020). *La grande confusion. Comment l'extrême droite gagne la bataille des idées*. Textuel.

Mladenovic, I., & Burawoy, M. (2021). À quoi bon la sociologie si elle n'est pas engagée? Entretien avec Michael Burawoy. *Contretemps. Revue de critique communiste*. <https://www.contretemps.eu/sociologie-entretien-burawoy-marchandisation-marx-polanyi>

Tabin, J.-P. (2014). Les mots piègent. *Service publics, Journal du syndicat suisse des services publics*, 95, 7.

Tabin, J.-P. (2016). Des stéréotypes pour justifier des inégalités. *Service publics, Journal du syndicat suisse des services publics*, 97, 6-7.

Tabin, J.-P. (2020a). Au nom du bien commun. *Service publics, Journal du syndicat suisse des services publics*, 101, 6.

Tabin, J.-P. (2020b). Le côté obscur de l'État social. In *Caritas, Almanach social 2021: La pauvreté exclut* (pp. 71-84). Caritas Suisse.

UN ENGAGEMENT POUR LA RECHERCHE MARQUÉ PAR LE PARTAGE, LE SOUTIEN À LA RELÈVE, LE COLLECTIF ET LA SOLIDARITÉ

NOÉMIE PULZER

Ces dernières années, le métier de chercheur·e a passablement évolué et s'est complexifié. Que l'on pense aux nouveaux standards liés à l'Open Science (Léger-St-Jean, 2021; swissuniversities, 2022), aux normes à respecter en matière d'éthique de la recherche (Burton-Jeangros, 2017; Perrin *et al.*, 2018) ou encore aux politiques de financement de la recherche en constante évolution, les dossiers à suivre pour rester « dans la course » sont multiples et de plus en plus techniques. Sans parler bien entendu de la pression à publier (Frammery, 2017) et de la concurrence accrue pour l'acquisition de financements externes pour mener des recherches.

Dans ce contexte, de plus en plus de hautes écoles prévoient des postes de soutien à la recherche, afin d'accompagner au mieux les chercheur·e·s dans leur travail. Au sein du Laboratoire de recherche santé-social (LaReSS) de la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL), Jean-Pierre Tabin a contribué à mettre en place une telle fonction, tout d'abord au travers d'un poste d'assistante HES, que j'ai occupé à partir de septembre 2016, puis d'adjointe scientifique, depuis 2019. Dans ce cadre, nous avons eu l'occasion de collaborer sur différents dossiers et d'avoir de riches discussions autour des orientations à prendre et des mesures à développer pour soutenir les chercheur·e·s.

Je propose de revenir ici sur trois thèmes qui permettent de donner une idée plus précise de ce que le « soutien à la recherche » a pu signifier dans le cadre de mon travail avec Jean-Pierre, tout en apportant un éclairage, inspiré de nos échanges, sur quelques enjeux qui traversent le paysage actuel de la recherche, ainsi que les débats qui y sont associés.

FACEBOOK, TWITTER ET WIKIPÉDIA : DE NOUVEAUX CANAUX POUR DIFFUSER LES RÉSULTATS DE RECHERCHE

J'ai eu l'occasion de découvrir, au travers de notre collaboration, ce que sont les *altmetrics*, ou mesures dites alternatives. Apparues en 2010 dans un contexte de remise en question du facteur d'impact¹ utilisé jusque-là, ces nouveaux indicateurs amènent à prendre en compte l'écho dont les publications des chercheur·e·s font l'objet au-delà des milieux académiques. Le nombre de fois qu'un article est cité sur les réseaux sociaux ou sur Wikipédia est notamment pris en compte (*Almetrics*, s. d.).

50

Afin de nous adapter à ce nouveau contexte et de favoriser une large diffusion des résultats de recherche, nous avons établi une stratégie de communication, que j'ai ensuite mise en œuvre, en collaboration avec le service de communication de la HETSL. Cette stratégie inclut des annonces sur Facebook et Twitter de toute nouvelle publication de chercheur·e·s du LaReSS, ainsi que des ajouts de contenus dans des entrées existantes sur Wikipédia. Cette manière de faire a rencontré quelques réticences chez certain·e·s collègues, sceptiques à l'idée de suivre ces nouvelles tendances. Si les raisons de ces résistances sont certes diverses, l'une d'elles peut être liée à une interrogation sur l'influence réelle de ces nouveaux critères sur les pratiques d'évaluation des expert·e·s impliqué·e·s dans l'attribution des fonds de recherche. Une autre réticence tient certainement aux critiques que l'on peut formuler face à ces nouveaux critères d'évaluation de la recherche : sont-ils vraiment plus valables que les critères classiques d'impact ? Et dans quelle mesure est-il ainsi pertinent de s'y adapter ? Bien qu'ils prennent en compte la diffusion des résultats de la recherche de manière plus large, les *altmetrics* restent en effet des critères quantitatifs qui ne donnent qu'une idée partielle

¹ Le facteur d'impact évalue la qualité d'une revue en fonction du nombre de fois que ses articles sont cités dans d'autres publications scientifiques.

de l'impact de la recherche et ne tiennent pas compte des différents contextes de publication (Consortium Erudit, 2021).

Si Jean-Pierre avait bien conscience des limites des *altmetrics*, il abordait toutefois la question sous un autre angle, aussi bien stratégique que pragmatique, considérant que, en tant que laboratoire de recherche, nous avons la responsabilité de promouvoir le travail réalisé par les chercheur·e·s travaillant à la HETSL, en tenant compte des critères d'évaluation de la recherche en vigueur. Un autre aspect, important à ses yeux et qui, à mon sens, balaie les contre-arguments mentionnés ci-dessus, est la nécessité, dans l'esprit de l'Open Science, de diffuser les résultats des recherches auprès de différents publics, en dehors du cercle restreint des chercheur·e·s. Mentionner une publication scientifique sur Facebook peut par exemple faire prendre conscience à des étudiant·e·s de l'existence de résultats de recherche qui peuvent leur être utiles dans le cadre de leur formation ou de leur (future) pratique professionnelle. Une enquête que nous avons menée en 2018 auprès d'étudiant·e·s de la HETSL a en effet montré que ces derniers et dernières n'ont souvent pas connaissance des recherches menées au LaReSS et qu'ils et elles ne savent pas toujours où trouver les publications qui s'y rapportent (Pulzer *et al.*, 2020). Sachant que la moitié des étudiant·e·s interrogé·e·s consultent la page Facebook de la HETSL, ce canal peut être un moyen pertinent pour rendre les résultats des recherches plus accessibles.

51

LE SOUTIEN À LA RELÈVE DANS UN CONTEXTE GÉNÉRAL DE PRÉCARISATION DU CORPS INTERMÉDIAIRE

En matière de transfert des résultats de recherches auprès des étudiant·e·s, les collaborateurs et collaboratrices scientifiques jouent un rôle important. Ces derniers et dernières sont en effet souvent amené·e·s à présenter, dans des cours, les résultats des recherches sur lesquelles ils et elles travaillent. L'enseignement ne fait pas partie de leur cahier des charges, mais Jean-Pierre avait bien conscience de l'importance de favoriser leur engagement dans les modules de formation, sous forme d'activités dites « extraordinaires », dans notre jargon institutionnel. Ceci, pour favoriser les liens entre les recherches et l'enseignement d'une part, mais aussi pour étoffer les profils de celles et ceux qui souhaitent candidater à des postes de professeur·e.

Faciliter leur engagement dans le cadre de modules de formation est ainsi l'une des mesures auxquelles nous avons réfléchi et que nous avons développées ensemble, avec les collaborateurs et collaboratrices scientifiques, afin d'améliorer leurs conditions de travail et de les soutenir dans le développement de leur carrière.

Ce dossier reste difficile à faire avancer dans un contexte de précarité du corps intermédiaire, qui dépasse le cadre de la HETSL. Le système actuel de financement de la recherche ne permet en effet pas de garantir suffisamment de postes pérennes. Cette situation, dénoncée dans une pétition adressée en octobre 2021 au Conseil fédéral (Voutat, 2021), peut amener à une forme de découragement, voire de défaitisme. Pour sa part, Jean-Pierre a plutôt eu une attitude proactive, en faisant en sorte d'utiliser toute sa marge de manœuvre, en tant que doyen, pour faire ce qu'on appelle du « soutien à la relève ». Sous son impulsion, dans le cadre des projets financés par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), nous avons par exemple favorisé l'engagement de collaborateurs et collaboratrices avec des statuts (doctorant·e-s et post-doctorant·e-s) donnant droit à plus de mesures de soutien à la carrière. Il a également encouragé des collaborateurs et collaboratrices de recherche à déposer leurs propres projets de recherche. Ces pratiques ont permis de faire évoluer les règles institutionnelles. Une directive a ainsi été adoptée sous le décanat qui lui a succédé, fixant les conditions auxquelles des collaborateurs et collaboratrices scientifiques peuvent déposer des projets et, dans certains cas, se faire financer les heures dédiées à leur préparation. Il reste certes beaucoup à faire dans ce domaine, néanmoins, grâce notamment à cet engagement, la situation à la HETSL me semble plutôt enviable par rapport à d'autres hautes écoles.

52

LA FORCE DU COLLECTIF POUR AFFRONTER UN MONDE CONCURRENTIEL OÙ L'ARGENT EST LE NERF DE LA RECHERCHE

Un autre aspect sur lequel j'ai beaucoup appris de la collaboration avec Jean-Pierre concerne les enjeux du financement de la recherche. Je me souviens, au début de notre collaboration, d'avoir été frappée par l'importance accordée au fait que les chercheur·e-s déposent des

projets auprès d'instances tierces, et ne se lancent dans la réalisation d'une recherche qu'après avoir obtenu un financement externe pour le faire. Cette insistance n'était pas toujours comprise par certain·e·s collègues qui souhaitaient avoir plus de liberté pour développer leurs projets de recherche. En tant que doyen, responsable de faire « fonctionner » un laboratoire de recherche, Jean-Pierre se devait toutefois de tenir compte des contraintes dans lesquelles la recherche peut se mener au sein d'une haute école spécialisée. Si l'un des avantages d'obtenir un financement tiers pour réaliser une recherche tient notamment au fait que cela peut en favoriser la qualité (lorsque l'instance prévoit une expertise scientifique externe des projets), il y a également d'autres raisons qui mènent à cette orientation.

Pensons tout d'abord au fait que ces fonds, en donnant la possibilité d'engager des collaborateurs et collaboratrices scientifiques, permettent de réaliser une recherche de plus grande envergure que si elle est menée par les seul·e·s chercheur·e·s responsables.

Cependant, ces financements externes ne suffisent pas. En effet, la plupart des instances ne permettent pas de rétribuer les heures des requérant·e·s (ou en tout cas souvent pas entièrement). Ces heures doivent alors être financées en partie par des subventions fédérales, qui permettent de garantir des postes de soutien à la recherche tel que celui que j'occupe, mais également de secrétariat ou de comptabilité, tout aussi nécessaires pour accompagner les chercheur·e·s dans leur travail. Or, comment ces subventions fédérales sont-elles attribuées? Sans entrer dans trop de détails techniques qui risquent de décourager le lecteur ou la lectrice, disons que la Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) implique une mise en concurrence des hautes écoles spécialisées pour l'attribution des subventions fédérales. Dans ce système, plus les fonds externes obtenus sont élevés, plus les financements fédéraux le sont aussi. D'où l'importance de faire financer les recherches par des instances tierces. On retrouve, dans ce mode de fonctionnement, l'effet Matthieu mis en évidence par Merton (1968), qui fait que celles et ceux qui ont déjà reçoivent plus que celles et ceux qui n'ont rien. On peut regretter ce mode de fonctionnement, qui a pour conséquence d'accroître les inégalités. Il s'agit toutefois du contexte actuel dans lequel les chercheur·e·s, et leurs institutions, doivent évoluer.

Pour les chercheur·e·s, il n'est pas toujours évident de s'y retrouver dans la jungle des instances tierces, ni de savoir quelle stratégie mettre en œuvre pour augmenter les chances de bénéficier d'un financement, dans un contexte de concurrence accrue. Afin de les aider à identifier la meilleure stratégie en fonction de leur profil et du type de recherche envisagé, Jean-Pierre a encouragé une mise en commun des expériences, notamment par l'organisation d'ateliers dans le cadre de la Fabrique de la recherche². Nous avons évoqué ensemble l'idée de pouvoir formaliser ces apprentissages collectifs. Ce projet a pu se concrétiser après le départ de Jean-Pierre en tant que doyen. En 2019, nous avons en effet pu engager un civiliste, qui a réalisé des entretiens avec des chercheur·e·s de la HETSL et des trois autres écoles du domaine Travail social de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), dans le but de recueillir leurs expériences d'expertise ou d'obtention de projets auprès de différentes instances tierces. Ces expériences ont pu être présentées dans un document qui synthétise également les règlements et procédures de ces fonds et qui est mis à disposition des chercheur·e·s (Pulzer, 2021).

54

On le voit à travers ces différents exemples, l'engagement de Jean-Pierre pour la recherche a concerné des dossiers variés et parfois ardu. Bien entendu, les éléments développés ici ne sont de loin pas exhaustifs. Il a été actif sur nombre d'autres fronts, que l'on pense par exemple à la promotion de l'Open Access³ ou à la défense du doctorat en travail social (Rullac *et al.*, 2018), qui a mené à la création de l'Institut transdisciplinaire de travail social (ITTTS), à l'Université de Neuchâtel, où il est désormais possible de réaliser une thèse en travail social.

Dans le cadre des projets que nous avons menés ensemble et des échanges que nous avons pu avoir, la solidarité est l'une des valeurs défendues par Jean-Pierre qui m'a le plus marquée. Dans une interview réalisée à l'occasion de son départ à la retraite, il me confiait

2 Ces ateliers, organisés dans le cadre du LaReSS, permettent au personnel d'enseignement et de recherche de la HETSL de se former aux divers aspects de la recherche pour mieux l'aborder. Ils ont pour mission de partager les savoirs en réunissant des personnes s'intéressant à la recherche, dans les domaines du travail social et de la santé. Plus d'information et programme complet: <https://www.hetsl.ch/activites/fabrique-de-la-recherche/>

3 Depuis 2020, notamment sous son impulsion, les ouvrages publiés par les éditions HETSL sont en libre accès. Il a également contribué à mettre en place la possibilité, pour les chercheur·e·s du LaReSS, de se faire financer les frais de publication en Open Access.

qu'il souhaiterait que nous puissions aller plus loin, pour dépasser la logique individualiste que l'on trouve malheureusement souvent dans la recherche, imprégnée du néolibéralisme ambiant (Tabin, 2021). Je trouve, pour ma part, qu'il a déjà largement œuvré dans ce sens et nous allons poursuivre les projets de soutien à la recherche menés dans le cadre du LaReSS dans cette logique de solidarité.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Altmetrics (s.d.). <https://www.altmetric.com/>

Burton-Jeangros, C. (éd.) (2017). *L'éthique (en) pratique: la recherche en sciences sociales*. Université de Genève (Sociograph – Sociological Research Studies, 34). <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:99839>

Consortium Érudit (2021). *Mesures d'impact*. Érudit.

Frammery, C. (2017, 19 septembre). « Publish or perish », quand la science met les chercheurs sous pression. *Le Temps*. <https://www.letemps.ch/sciences/2017/09/19/publish-or-perish-science-met-chercheurs-pression>

Léger-St-Jean, M. (2021). *Science ouverte*. Érudit. https://www.erudit.org/public/documents/Science_ouverte.pdf

Merton, R.K. (1968). The Matthew Effect in Science: The Reward and Communication Systems of Science are considered. *Science*, 159, 56-63.

Perrin, J., Bühler, N., Berthod, M.-A., Forney, J., Kradolfer, S., & Ossipow, L. (2018). Searching for Ethics. Legal requirements and empirical issues for anthropology. *Tsantsa: revue de la Société suisse d'ethnologie*, 23, 138-153.

Pulzer, N. (2021). *Instances de financement de la recherche. Aspects formels et expériences de chercheur·e·s dans les domaines Travail social et Santé*. HETSL.

Pulzer, N., Chappatte, M., & Tabin, J.-P. (2020). *Intégration des résultats de recherche dans l'enseignement: Le cas de la Haute école de travail social et de la santé Lausanne*. HETSL. https://www.hetsl.ch/fileadmin/user_upload/rad/working-papers/WP3_Pulzer-Chappatte-Tabin.pdf

Rullac, S., Tabin, J.-P., & Frauenfelder, A. (2018). *La fabrique du doctorat en travail social: Controverses et enjeux*. Presses de l'École des hautes études en santé publique.

swissuniversities. (2022). *Open Science – Le programme pour des sciences ouvertes*. <https://www.swissuniversities.ch/fr/themes/digitalisation/open-science-2021-2024>

Tabin, J.-P. (2021). *Trois questions à Jean-Pierre Tabin* (Newsletter du LaReSS, 9 novembre 2021). <https://www.hetsl.ch/actualites-rad/detail/decouvrez-notre-premiere-newsletter-de-la-recherche/>

Voutat, B. (2021, 27 septembre). Il faut en finir avec la précarité de la relève scientifique dans les hautes écoles. *Le Temps*, 27 septembre 2021. <https://www.letemps.ch/opinions/faut-finir-precarite-releve-scientifique-hautes-ecoles>

2. UNE POSTURE CRITIQUE INSPIRANTE

ÉLÉMENTS DE POSTURE CRITIQUE EN POLITIQUES SOCIALES

ANNE PERRIARD

59

J'ai démarré une thèse avec Jean-Pierre en 2011. Pour le faire, j'ai quitté un poste de direction dans une association fribourgeoise offrant un espace de soins et de conseils pour des personnes n'ayant pas accès à l'assurance maladie. J'ai donc été confrontée à un changement radical de statut, passant de directrice en charge de gérer une équipe et des objectifs à apprentie chercheuse. Les années passées dans le monde associatif avaient contribué à forger un ensemble de pratiques et de manières de voir dirigées vers l'action. Les débuts dans le monde de la recherche n'ont pas été faciles et j'ai passé plusieurs mois à déconstruire mes dispositions issues du contexte associatif afin de saisir la perspective critique de Jean-Pierre sur les politiques sociales. J'étais alors aussi impressionnée par différentes dimensions de sa posture critique : sa capacité de déconstruction et de distanciation face aux normes sociales, ainsi que sa précision théorique et méthodologique.

Jean-Pierre Tabin est connu dans le monde de la recherche pour avoir développé une posture critique des politiques sociales. Ces dimensions constituent à mon sens des éléments centraux de cette posture.

LA DÉCONSTRUCTION DES NORMES SOCIALES

Un des apports des recherches de Jean-Pierre dans le domaine des politiques est l'étude des normes sociales sur lesquelles elles reposent, vues comme ce qui va de soi, ce qui n'est pas questionné, ce qui ne fait pas débat. J'ai assez vite rejoint cette passion pour les normes et elles constituent le cœur de mes travaux passés et actuels.

Ainsi, dans ma thèse, je me suis aussi attelée à comprendre pourquoi il apparaissait normal de créer des politiques différenciées pour des destinataires appartenant à des catégories d'âge différentes (les jeunes adultes en difficulté, les parents à l'aide sociale ou encore les travailleurs et travailleuses âgées). S'attaquer à une catégorie sociale aussi naturalisée et structurante que l'âge a nécessité un travail théorique important. Je me suis appuyée sur la perspective de genre pour investiguer les inégalités qui pouvaient découler de ce système de classement. J'ai pu ainsi saisir quels étaient les effets de l'usage de l'âge sur la vie des personnes et comment celui-ci pouvait influencer les solutions proposées dans la formulation et l'application des politiques sociales. Par exemple, la formation n'est pas proposée aux personnes de plus de 50 ans à l'aide sociale, même s'il leur reste un intervalle de quinze ans avant l'âge de la retraite.

J'ai continué ce travail sur les catégories d'âge en dédiant ma recherche postdoctorale à la figure de l'adulte, laquelle représente la norme dans le système des âges. Pour ce faire, j'ai étudié des dispositifs de curatelle en Suisse et au Québec afin de saisir les attributs de l'adulte. Cette recherche montre que le droit au fondement des régimes dits de protection se fonde sur une figure mythique de l'adulte à laquelle personne ne correspond tout à fait : un individu autonome et désincarné, conçu sans lien d'interdépendance, capable de satisfaire seul à toutes les attentes sociales liées à son statut (Eyraud, 2012 ; Perriard, 2021). Ce modèle normatif participe à renforcer le mythe de l'indépendance et nie les dimensions affectives, de *care* et de support mutuel qui caractérisent les vies humaines (Christman, 2004). Cette recherche a aussi permis de montrer que les émotions sont des révélateurs de rapports de pouvoir dans lesquels s'inscrivent les politiques sociales.

Aujourd'hui, en travaillant sur une recherche sur des outils de connaissance de soi, communément appelés de « développement personnel »,

avec Laurence Bachmann¹, je m'intéresse toujours aux normes, mais davantage aux processus subjectifs de *transformation* des normes – plutôt qu'à leur reproduction.

LA CONSCIENCE DU CARACTÈRE PROVISOIRE DU SAVOIR SCIENTIFIQUE

Un jour, Jean-Pierre m'a dit : « Je serai toujours en position d'apprentissage. Chaque jour, je suis prêt à apprendre quelque chose qui remette en question tout ce que j'ai fait jusqu'à aujourd'hui. » Cette conscience de la limite du savoir est pour moi un fondement important de la recherche, qui résonne d'ailleurs avec l'épistémologie féministe du point de vue. « Je ne sais pas » ou « voilà ce que je sais et ce que je peux voir de mon point de vue situé de chercheuse, qui mobilise des outils et des méthodes particulières ». Cette posture inspirante permet de stimuler la curiosité et d'accueillir la critique de manière constructive.

LA PRÉCISION

61

La précision dans la recherche, que l'on peut aussi appeler rigueur, consiste en différentes opérations : choisir ses mots, les questionner, les définir, saisir ce que les catégories véhiculent et produisent, comment elles sont inventées et utilisées dans les discours et quels sont leurs effets ; ce sont des pratiques de recherche héritées de Jean-Pierre Tabin !

Par exemple, actuellement, de nouvelles politiques nommées sanitaires voient le jour. Une perspective de recherche critique ne consiste pas à se positionner pour ou contre ces politiques, mais à interroger les termes et les catégories utilisées par les élu-e-s afin de saisir les prénotions sur lesquelles elles reposent : par exemple, comment est définie la santé par ces politiques ? Y a-t-il consensus sur cette définition dans la sphère politique et médiatique ? Quels sont les silences, les catégories de personnes ou les faits qui sont occultés par ces politiques ? Quels sont les attributs rattachés aux nouvelles catégories inventées par ces politiques (les vacciné-e-s, les non-vacciné-e-s, les vacciné-e-s une dose, deux doses, les pro-vaccins, les guéri-e-s, les vulnérables, les antivax, etc.) ?

1 Professeure à la Haute école de travail social de Genève.

Comment sont-ils décrits, définis, racontés ? Qu'est-ce que ces définitions produisent ? Ce travail de définition et de précision permet de révéler la complexité des réalités sociales et peut-être de dépasser une apparente binarité qui divisent les individus en deux camps dans de nombreux pays des Nords. Elle permet aussi de considérer les positions sociales des actrices et des acteurs et de comprendre les dynamiques sociales à l'œuvre dans ces politiques... car la simple répartition des doses de vaccins dans le monde rappelle que ce dernier n'est pas décolonisé !

Cette clarté a aussi un coût ! Au début de notre collaboration, je me sentais parfois découragée de recevoir mes textes rouges de commentaires et de suggestions par retour de courriel.... Au fur et à mesure, j'ai fait mienne une croyance de Jean-Pierre qui est « On fait du mauvais travail tout seul ! »

Cette affirmation participe également à construire une posture de recherche critique, car elle déconstruit le mythe individualiste d'un·e chercheur·e autosuffisant·e et reconnaît la réalité de l'interdépendance dans la recherche, constitutive de la production d'une science collective issue de la richesse des échanges, des questionnements et des confrontations.

62

LE CARE ET LA GÉNÉROSITÉ

Je n'ai pas seulement hérité d'éléments théoriques et méthodologiques en travaillant avec Jean-Pierre. J'ai également bénéficié d'une relation de travail stimulante, construite sur la considération et le respect mutuel, bref tous les éléments constitutifs d'une relation de *care*.

J'ai pu relever cette éthique de la considération également dans son rôle d'enseignant, car Jean-Pierre est un professeur passionnant qui a amélioré et modifié ses cours jusqu'au moment de la retraite. J'ai du coup aussi de l'admiration pour lui dans ce domaine, car tous les bons chercheur·e·s ne sont pas forcément d'excellent·e·s enseignant·e·s.

Jean-Pierre s'est montré avec moi généreux et engagé, exigeant et encourageant à la fois, et m'a soutenue par son intérêt intellectuel pour mes travaux, mais aussi par son amitié. Gratitude.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Christman, J. (2004). Relational Autonomy, Liberal Individualism, and the Social Constitution of Selves. *Philosophical Studies: An International Journal for Philosophy in the Analytic Tradition*, 117(1/2), 143-164.

Eyraud, B. (2012). Les protections de la personne à demi-capable. Suivis ethnographiques d'une autonomie scindée. *Alter, European Journal of Disability Research*, 6, 223-230.

Perriard, A. (2021). Relations de care et de pouvoir dans les régimes de protection au majeur. Décider pour autrui. *Revue du Cremis*, 12(2). <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/relations-de-care-et-de-pouvoir-dans-les-regimes-de-protection-au-majeur-decider-pour-autrui/>

POLITIQUES DE LA NORMALITÉ

MONIKA PIECEK

La normalité n'est pas invariable et elle a sa propre historicité. Les politiques sociales ont participé et participent à la construire. Structurées autour de certaines notions – comme l'employabilité, l'activation ou le vieillissement actif à l'heure actuelle – et des instruments visant à les matérialiser, elles produisent les pensées communes, définissent la réalité sociale et constituent ainsi ce qui est considéré comme normal dans une société donnée. Une théorisation et une analyse de cette production des significations peut permettre de remettre en question les paramètres de la normalité, les valeurs qui lui sont associées et les inégalités qu'elle légitime. Les travaux que nous avons menés avec Jean-Pierre Tabin sur l'assurance invalidité suisse ouvrent cette voie de réflexion dans la recherche sur les politiques sociales. Ce texte souhaite présenter quelques éléments théoriques s'inscrivant dans le champ des *normalcy studies* qui peuvent contribuer à situer et comprendre les processus à travers lesquels la normalité est produite et à manifester l'arbitraire du *taken for granted*.

65

GÉNÉALOGIES

En étudiant la normalité dans sa singularité historique, les recherches de type généalogique montrent sa contingence, ses contours et ses

significations variables et hétérogènes. Le terme « normal », qui émerge au XIX^e siècle, est employé à cette époque presque exclusivement et de manière distincte dans deux contextes scientifiques : celui de la statistique et celui de la médecine (Cryle & Stephens, 2017). C'est la convergence de ces deux champs sous la forme de l'arrimage du traitement statistique et des mensurations des êtres humains qui façonnera la place importante que le « normal » prendra au XX^e siècle. Ainsi, l'invention par Quételet (1796-1874) de l'anthropométrie et sa typification de l'« homme moyen » défini par sa position dans une échelle des mesures du corps humain ou encore l'articulation du concept mathématique de moyenne avec la santé de la « race humaine » dans les théorisations eugéniques de Galton (1822-1911) ont donné des fondements au concept de normalité, qui repose sur le classement des êtres humains selon des logiques désignant des déviations (Grue & Heiberg, 2006). Toutes les différences n'étaient et ne sont en effet pas considérées comme égales et leurs représentations (par exemple sous la forme d'une « courbe en cloche » (*ou bell curve*) sont devenues un point d'ancrage formant des idéaux culturels. Par exemple, la grande taille a été définie comme préférable à la petite et une intelligence « élevée » à une « faible » (Davis, 1995). Ainsi, la visualisation des traits humains sur un continuum de la distribution statistique a fait passer du même mouvement dans la réalité « objective » les dimensions idéales et celles s'écarter de la norme.

La normalité implique toujours aujourd'hui la relation entre la moyenne (ou ce qui est défini comme la moyenne, car les idées communément partagées sur les personnes normales ne représentent pas toujours la moyenne statistique) et les écarts de celle-ci sur le plan biologique (somatique, psychique, etc.) ou celui des conduites par rapport à des règles d'ordre et de conformité. En témoigne par exemple la place de la courbe qui est devenue une pratique de représentation par excellence. Sa popularité découle, outre sa structure facilement décodable, de la manière dont elle indique clairement la normalité et la divergence de la norme (Martin & Fangerau, 2018). Si le « normal », tel qu'il est apparu dans la culture dite populaire au milieu du siècle dernier, s'inscrit dans de nouveaux contextes (comme la culture de consommation ou de nouvelles pratiques d'autogestion et d'auto-amélioration portées vers des corps adaptables et flexibles) et prend de nouveaux contours (Cryle & Stephens, 2017), la normalité représente le standard selon

lequel toute vie humaine est mesurée. Il s'agit en effet d'un ordre de classement, alimenté par l'impératif de la norme, que nous pouvons qualifier d'hégémonique.

Cette compréhension de la normalité admet un certain degré de variation. Elle opère dans le cadre d'une conception de « gamme normale » de variations ou de différences. Par exemple, si une légère difficulté à voir ou à entendre est généralement considérée comme une différence normale, ce n'est pas le cas de la cécité ou de la surdité, qui sont considérées comme se situant à l'extrémité de la gamme des différences standards (Davis, 1995). Ainsi, il y a des différences normales qui ne sont pas trop préoccupantes, puisqu'elles sont, après tout, normales, et il y a des différences anormales qui sont inquiétantes (Titchkosky, 2009), peut-être même condamnables, dans la mesure où l'impératif d'amélioration individuelle, c'est-à-dire la pression sociale pour modeler, réguler et contrôler son corps afin de correspondre aux standards en vigueur, constitue à l'heure actuelle un script culturel dominant (Wendell, 1996).

CATÉGORIE MORALE ET POLITIQUE

L'histoire de la normalité montre que, dès son invention, elle est une catégorie morale et politique. Elle implique à la fois une revendication de la neutralité des faits et un jugement sur les corps et les comportements humains considérés comme préférables, désirables et supérieurs. En soulignant la nature universelle et intemporelle des standards de normalité, les discours sur le « normal » permettent ainsi de (dé)légitimer certains groupes et forment des systèmes d'exclusion. Ils jouent ainsi un rôle majeur dans l'établissement et le maintien de la domination sociale.

Par exemple, à la fin du XIX^e siècle, derrière une apparence d'impartialité scientifique, les écrits médicaux et scientifiques ont commencé à adopter le terme « normal » comme moyen de décrire la « blanchité » (*whiteness*) et l'« hétérosexualité », en renvoyant d'autres appartenances aux positions sociales marginalisées (Cryle & Stephens, 2017). La recherche montre que plus un groupe social est dominant, plus il est probable que son identité reste non marquée et donc considérée comme *taken for granted* (Zerubavel, 2018). Ce sont donc des positions et

des identités telles que la blanchité, l'hétérosexualité ou la validité qui sont considérées comme des marqueurs significatifs de la « normalité » humaine et continuent d'être des facteurs clés pour définir l'« humain », l'« humanité » et l'accès à ce statut (Braidotti & Hlavajova, 2018).

La narration sur la normalité porte non seulement sur la dimension corporelle, mais aussi sur celle de « performances sociales » et constitue ce que différent·e·s auteur·e·s nomment le *normative citizen* (Goodley, 2014). Ce citoyen valorisé correspond d'une part à certains standards normatifs corporels : il a un corps jeune, énergique, dynamique, en bonne santé, sans douleurs, sans parties manquantes, mobile et contrôlable, il est biologiquement et psychologiquement stable et performant, génétiquement et hormonalement sain, cognitivement et émotionnellement compétent. D'autre part, il est autosuffisant, autonome, capable de travailler, de contribuer de manière productive à la société, respectueux de la loi, économiquement prospère, flexible, incarné dans une figure d'homme adulte, valide, blanc, citoyen, hétérosexuel, rationnel et parlant une langue standard (Campbell, 2009 ; Wendell, 1996).

68 Le récit d'universalité entourant les corps qui correspondent aux qualités définies comme ordinaires et désirables est complété par un récit de déviance des corps considérés comme trop différents. Autrement dit, le pouvoir de fixer les standards de normalité est corrélatif à celui d'anormaliser par un processus d'altérisation des personnes qui s'en écartent. Ce processus d'anormalisation est structurellement central dans la construction de la perception d'un sujet normal (Braidotti, 1999).

Les études sur le handicap montrent, par exemple, que la narration sur la normalité est intrinsèquement liée à celle sur le handicap. Elles rendent compte des manières dont les personnes ne correspondant pas aux standards de capacités sont situées en dehors de la normalité. En effet, ne pas correspondre aux modes d'existence considérés comme normaux les positionne comme « Autres », donc comme ayant des vies qui ont une moindre valeur. Comme l'explique Braidotti (2011, pp. 215-216) : « *We all have bodies, but not all bodies are equal: some matter more than others; some are, quite frankly, disposable. The monstrous body, which makes a living spectacle of itself, is eminently disposable.* » La conséquence en est que la société contemporaine montre une hospitalité minimale envers la différence corporelle

(Shildrick, 2012). Être perçu-e comme ayant un corps déficient signifie occuper une place définie comme exceptionnelle, plutôt que de faire simplement partie d'une multiplicité de possibles.

Enfin, il en découle que la normalité n'est pas simplement une position « moyenne », mais du fait des processus d'altérisation et des liens qu'elle entretient avec les normes, elle est une position normative. Elle est une sorte de miroir autour duquel d'autres positions sont ordonnées et jugées. Comme l'argumente Cadwallader (2007), toutes les personnes sont produites en relation à la normalité, elle est un élément clé de la façon dont nous devenons des sujets et l'aspiration à l'incarner n'est pas optionnelle. C'est pourquoi notamment les personnes dites handicapées ou invalides n'ont guère d'autre choix que de se conformer aux standards qu'elle établit. En ce sens, la normalité fonctionne comme un système de conformité obligatoire.

SENS COMMUN

Mais la force sociale de la normalité découle, me semble-t-il, non seulement de sa dimension normative, mais également de son articulation aux notions de l'évidence et du sens commun, c'est-à-dire de sa place dans le processus de constitution d'« allant de soi » ou, pour reprendre les termes de Bourdieu (2000), de l'expérience et de la perception du monde social selon une modalité doxique. Nous pouvons dire que la normalité se fonde sur un accord quant à une vision du monde et qu'elle accorde une vision du monde.

De manière générale, le terme « normal » évoque une idée de ce qui est acceptable et naturel – le *status quo* (Shakespeare, 2007). Son caractère d'intelligible, d'évidence, d'unanime en fait un vecteur et un registre spécifique de connaissance. Il participe à la création d'une vision partagée du réel et du juste, autrement dit de la croyance en la naturalité et la légitimité d'un ordre social établi qui s'impose sur le mode de l'évidence. Ainsi, la catégorie de normalité implique le pouvoir d'accepter et d'affecter ce que les individus considèrent comme lieux communs en les amenant à adopter des notions ou des thèses « avec lesquelles on argumente, mais sur lesquelles on n'argumente pas » (Bourdieu & Wacquant, 1998, p. 109, souligné dans le texte). Elle assure ainsi un consensus et l'adhésion à l'ordre décrit comme ordinaire.

L'étude de la normalité est ainsi une étude de la construction du sens commun. À ce titre, elle révèle la manière dont les structures de pouvoir sont socialement produites, maintenues et reproduites. En effet, c'est le fait que certaines idées, pratiques et identités soient considérées comme « évidentes » et donc comme allant de soi qui permet de maintenir la place dominante qu'elles occupent.

FRONTIÈRES DE LA NORMALITÉ

Étant donné que la normalité guide la compréhension du monde social et se présente pour les individus comme un cadre de pensée juste, elle délimite l'espace de discussion légitime, excluant comme absurdes, illégitimes ou impensables des tentatives de produire ou d'avancer des points de vue inattendus (Titchkosky & Michalko, 2009). Fondée sur un accord préalable implicite censé être partagé avec tout le monde, la normalité est exemptée de la nécessité de fournir des preuves et donc relativement protégée de toute contestation. Ainsi, non seulement elle légitime un ordre social donné, mais secondée par l'argument d'univocité, elle semble restreindre l'acceptabilité de certaines réponses (qui ne correspondent pas par exemple à l'imaginaire concernant une bonne vie à mener), voire freiner de nouvelles possibilités de pensée, d'action et ainsi de transformation.

Pourtant, les frontières de la normalité sont négociables et négociées. Les discours actuels sur la diversité qui incluent le handicap comme une variante du spectre humain normal en sont un exemple. Cette forme émergente de reconnaissance s'éloigne d'une ancienne narration sur la pitié et la honte associées au handicap et fonde de nouveaux imaginaires de la différence. Elle peut permettre à certaines personnes d'occuper des mondes constitués auparavant comme inhabitables, en les sortant de leur statut de marginalités, c'est-à-dire d'une sorte de « nulle part » ou d'un « quelque part » où personne ne veut être ou n'est pas censé souhaiter être.

Toutefois, en même temps, de nouvelles normes corporelles sont constituées et les frontières de la normalité se déplacent en excluant potentiellement certaines catégories de personnes. Par exemple, dans la mesure où la transformation des corps par les interventions biotechnologiques, autrefois un signe effrayant du handicap, se généralise et devient une promesse de renforcement des performances sociales, celles

et ceux ne souhaitant pas re-configurer leur corps peuvent se trouver soumis·e·s à de nouveaux registres d'exclusion. Un autre exemple, les discours sur la « nouvelle normalité » dans le contexte de la pandémie du Covid-19 montrent aussi que la normalité est modifiable et mouvante et qu'elle est supportée par un système d'institutions qui l'imposent et la reconduisent, en priorisant ou non certaines vies.

Il me semble qu'il est important de reconnaître que la normalité reste une position sociale désirable, notamment à travers la légitimité sociale et souvent matérielle qu'elle procure ou, autrement dit, à travers la crainte de devenir membre du groupe subordonné que l'éloignement de ce statut peut impliquer. Elle l'est encore davantage pour les personnes dont les corps ne correspondent pas aux normes en termes de performances et qui, de ce fait, expérimentent des formes de subjugation ou d'oppression spécifiques (Mitchell & Snyder, 2017). S'approcher de la normalité leur permet de s'approcher de l'humanité et d'être reconnues comme des êtres humains ordinaires (Titchkosky & Michalko, 2009). C'est aussi pour cette raison que les définitions de la normalité importent, car elles marginalisent à différents niveaux celles et ceux qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas les incarner.

Je voudrais terminer en soulignant qu'une analyse de la constitution de la normalité selon des dimensions qui permettent de la décomposer en ses éléments et d'identifier les rapports de pouvoir qui la rendent possible offre une possibilité de réorganiser les savoirs communs. Si, comme l'écrivait Stiker (2006, p. 3), « nous organisons le monde – c'est-à-dire l'espace et le temps et dans ceux-ci les rôles sociaux, les parcours culturels, les manières d'habiter, de circuler, les accès au travail, les façons de communiquer et les habitudes de plaisir – pour une sorte d'homme moyen, baptisé normal », révéler et déstabiliser la narration culturelle dominante que constitue la normalité peut permettre de reconfigurer le monde social et de le rendre plus habitable. Cette entreprise implique aussi l'étude des politiques sociales qui sont corrélées et ordonnées à la normalité qu'elles instruisent et concrétisent à leur tour : en engageant à penser la diversité et sa complexité en fonction des critères spécifiques, elles formalisent et stabilisent une conception établie du monde. Au contraire, penser la normalité, c'est-à-dire l'(in)évidence du sens commun, c'est penser et rendre possible la complexité et la désirabilité d'une multitude de différences.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bourdieu, P. (2000). *Esquisse d'une théorie de la pratique, précédé de Trois études d'ethnologie kabyle*. Seuil.

Bourdieu, P., & Wacquant, L. (1998). Sur les ruses de la raison impérialiste. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 121-122, 109-118.

Braidotti, R. (1999). Signs of Wonder and Traces of Doubt: On Teratology and Embodied Differences. In J. Price, & M. Shildrick (éds), *Feminist theory and the body: A reader* (pp. 290-301). Routledge.

Braidotti, R. (2011). *Nomadic subjects embodiment and sexual difference in contemporary feminist theory*. Columbia University Press.

Braidotti, R., & Hlavajova, M. (2018). Introduction. In R. Braidotti, & M. Hlavajova (éds), *Posthuman glossary* (pp. 1-14). Bloomsbury Academic.

Cadwallader, J. (2007). Suffering Difference: Normalisation and Power. *Social Semiotics*, 17(3), 375-394.

Campbell, F. K. (2009). *Contours of Ableism. The Production of Disability and Abledness*. Palgrave Macmillan.

Cryle, P., & Stephens, E. (2017). *Normality: A Critical Genealogy*. The University of Chicago Press.

Davis, L. J. (1995). *Enforcing normalcy: disability, deafness, and the body*. Verso.

Goodley, D. (2014). *Dis/ability Studies: Theorising Disablism and Ableism*. Routledge.

Grue, L., & Heiberg, A. (2006). Notes on the History of Normality – Reflections on the Work of Quetelet and Galton. *Scandinavian Journal of Disability Research*, 8(4), 232-246.

Martin, M., & Fangerau, H. (2018). Images and Self-Evidence. In A. Görgen, G. Nunez, & H. Fangerau (éds), *Handbook of Popular Culture and Biomedicine* (pp. 95-113). Springer.

Mitchell, D., & Snyder, S. (2017). Narrative Prosthesis. In L. J. Davis (éd.), *The Disability Studies Reader*. Routledge.

Shakespeare, T. (2007). Disability, Normality, and Difference. In J. Cockburn, & M. Pawson (éds), *Psychological Challenges in Obstetrics and Gynecology: The Clinical Management* (pp. 51-59). Springer.

Shildrick, M. (2012). Critical Disability Studies. Rethinking the Conventions for the Age of Postmodernity. In N. Watson, A. Roulstone, & C. Thomas (éds), *Routledge Handbook of Disability Studies* (pp. 30-41). Routledge.

Stiker, H.-J. (2006). *Corps infirmes et sociétés*. Dunod.

Titchkosky, T., & Michalko, R. (2009). Introduction. In R. Michalko, & T. Titchkosky (éds), *Rethinking Normalcy: A Disability Studies Reader* (pp. 1-14). Canadian Scholars' Press.

Wendell, S. (1996). *The Rejected Body: Feminist Philosophical Reflections on Disability*. Routledge.

Zerubavel, E. (2018). *Taken for Granted: The Remarkable Power of the Unremarkable*. Princeton University Press.

LA « PROTECTION DE LA MATERNITÉ » RENFORCE- T-ELLE LES INÉGALITÉS DE GENRE EN EMPLOI? REGARD CRITIQUE SUR UNE POLITIQUE DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES PROFESSIONNELS

75

ISABELLE PROBST

**EN COLLABORATION AVEC PEGGY KRIEF (UNISANTÉ), ALESSIA ABDERHALDEN-
ZELLWEGER (UNISANTÉ ET HESAV, HES-SO), MARIA-PIA POLITIS MERCIER (HESAV,
HES-SO) ET BRIGITTA DANUSER (UNISANTÉ)**

Ayant eu la chance de travailler durant de nombreuses années avec Jean-Pierre Tabin, d'abord en tant que chargée de recherche dans le cadre d'une étude sur les accidents du travail¹, puis en tant que co-responsable d'une recherche sur l'assurance invalidité², je pourrais témoigner du rôle de mentor qu'il a joué pour moi comme pour bien d'autres collègues des hautes écoles spécialisées. Parmi ses multiples qualités, j'évoquerai principalement sa capacité à susciter une atmosphère

1 Recherche financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), projet n° 114087, « Analyse pluridimensionnelle de l'accident de travail » (2007-2009).

2 Recherche financée par le FNS, projet n° 156131, « L'expérience du nouveau paradigme de l'assurance invalidité suisse » (2015-2017).

bienveillante et un travail collectif de qualité, sa curiosité intellectuelle contagieuse, sa détermination à construire une perspective critique sur les politiques sociales, et sa préoccupation de partager les résultats des recherches avec les actrices et acteurs concernés, pour en faire des instruments de compréhension, voire de transformation, de la société.

Souhaitant rendre hommage aux apports de Jean-Pierre Tabin, il m'est cependant tout aussi difficile d'en dresser la liste que de revenir sur les traces de notre collaboration. J'ai donc choisi de m'appuyer sur quelques éléments de la perspective critique qu'il a adoptée et développée, pour réinterroger les résultats d'une recherche conduite dans un tout autre cadre. Ainsi, je me propose de revenir sur une étude intitulée « Protection de la maternité au travail »³ menée par une équipe pluridisciplinaire constituée de Peggy Krief et Brigitta Danuser, médecins du travail, Maria-Pia Politis Mercier, sage-femme, Alessia Abderhalden-Zellweger, psychologue de la santé, et moi-même, psychosociologue. Nos objectifs étaient d'investiguer la mise en œuvre de la législation relative à la prévention des risques professionnels pour les travailleuses enceintes en Suisse romande, du point de vue de son degré d'application, mais aussi des pratiques des différentes parties prenantes (Krief *et al.*, 2018).

76

« PROTECTION DIFFÉRENCIÉE » DES TRAVAILLEUSES ENCEINTES ET INÉGALITÉS DE GENRE

Décalant le regard par rapport à ces objectifs initiaux, je m'intéresserai ici aux effets de cette politique de santé au travail sur les normes et les inégalités de genre. En préambule, il faut rappeler que toute une série d'expositions rencontrées dans les milieux professionnels (telles que le bruit, le port de charge, l'inhalation de toxiques, etc.) peuvent entraîner des conséquences négatives sur le déroulement des grossesses, sur le développement et la santé des futurs enfants, ou encore sur la santé des femmes enceintes (Cai *et al.*, 2019, 2020; Fowler & Culpepper, 2020; Lafon, 2010). De nombreux pays ont adopté des dispositions de droit du travail spécifiques pour les travailleuses enceintes (ainsi que pour celles qui ont accouché ou qui allaitent), notamment sous l'impulsion

³ Recherche financée par le FNS, projet n° 162713, « Protection de la maternité au travail : pratiques, obstacles, ressources » (2017-2020).

de la Convention 183 et de la Recommandation 191 de l'Organisation internationale du travail (OIT), ainsi que de la Directive 92/85/CEE de l'Union européenne (UE). En Suisse, l'article 35 de la Loi sur le travail, les articles 62 à 65 de l'Ordonnance 1 relative à la Loi sur le travail et l'Ordonnance sur la protection de la maternité, en vigueur depuis 2001, concrétisent cette protection. La législation confère aux employeurs le devoir de faire réaliser une analyse anticipée des risques liés au poste de travail, d'en communiquer les résultats aux travailleuses et, en cas de danger, d'aménager le poste de la travailleuse concernée ou de la réaffecter à une activité sans risques. Lorsque ces mesures ne sont pas réalisables, la travailleuse est retirée de l'emploi et touche 80 % de son salaire (Perrenoud, 2015).

Si l'on tente de mettre au jour les principes sur lesquels reposent cette politique de prévention des risques professionnels, on constatera en premier lieu qu'il s'agit d'une « protection différenciée », c'est-à-dire ciblant une partie de la population considérée comme vulnérable, par opposition à une « protection unifiée » qui chercherait à atteindre un niveau de protection estimé suffisant pour toutes et tous (Hansson & Schenk, 2016). Un exemple de mesure de protection unifiée serait la définition de valeurs limites d'exposition à des substances chimiques qui permettraient de protéger non seulement les travailleurs et travailleuses, mais également les embryons, dont le développement peut être affecté par des niveaux très faibles de certaines substances.

La protection différenciée a fait l'objet de critiques sous plusieurs angles. Du point de vue pratique, certain·e·s soulignent un manque d'efficacité vis-à-vis des expositions précoces (très problématiques sachant que le développement de l'embryon est sensible en début de grossesse, avant que la femme ait pu annoncer sa grossesse à son entourage, voire en prendre conscience) (Hansson & Schenk, 2016; Mengeot & Vogel, 2008; Messing, 2000; Vogel, 2003). Du point de vue des conséquences normatives, la protection différenciée singularise la maternité (grossesse, post-partum et allaitement) parmi l'ensemble des aspects de la reproduction humaine affectés par des expositions professionnelles (notamment, gamétogenèse, en particulier des spermatozoïdes, perturbations endocriniennes, cycle menstruel, libido, etc. [Mengeot & Vogel, 2008]). Elle définit ainsi la place des femmes en âge de procréer comme une situation d'exception, exigeant des mesures d'adaptation spécifiques et contraignantes.

La crainte que ces règles ne dissuadent les employeurs d'engager des femmes ou ne renforcent les discriminations à leur encontre est présente dans les discours de diverses parties prenantes, par exemple en entreprise ou dans les organisations féministes (Daniels *et al.*, 1990 ; Lembrechts & Valgaeren, 2010). Ces conséquences potentielles sur l'égalité professionnelle sont une question d'autant plus vivement débattue que les mesures imposées par la législation semblent prolonger une tradition d'éviction des femmes de milieux de travail au prétexte de leur vulnérabilité (Vogel, 2003). En effet, lorsque les conditions de travail ne sont pas aménagées, c'est la travailleuse concernée qui se trouve temporairement écartée de son poste, voire de l'emploi.

Enfin, si l'on s'intéresse plus précisément à la législation suisse, les termes utilisés pour désigner sa pièce maîtresse – « l'Ordonnance sur la protection de la maternité » – mettent en évidence le type de cadrage opéré. Il s'agit en effet de « protéger » et non pas, par exemple, de conférer des droits : la connotation est celle d'une vulnérabilité et d'une position d'objet, subordonnée, des femmes concernées. Quant à la cible de cette protection, c'est « la maternité » et non « les travailleuses » ou « les femmes ». Du point de vue normatif, cela renforce l'assignation des travailleuses enceintes à leur statut maternel, tout en soulignant le choix de ne pas adopter une politique au champ plus large, qui aurait pu inclure « la parentalité » ou « les risques reproductifs ».

Au vu de ces éléments, la politique de prévention des risques professionnels semble prisonnière d'une contradiction entre la promotion de la santé et l'égalité de genre en emploi. Tout en poursuivant l'objectif affiché de permettre aux travailleuses de poursuivre une activité professionnelle dans des conditions adaptées à leur état de grossesse, et de les prémunir contre des conditions de travail reconnues comme dangereuses, la législation renforce l'assignation des femmes au rôle de mère et marginalise leur statut dans l'emploi.

APPROPRIATIONS, CRITIQUES OU DÉTOURNEMENTS DES POLITIQUES DE PROTECTION : LES APPORTS DE L'ENQUÊTE DE TERRAIN

En portant le regard uniquement sur la législation, on manque toutefois de considérer la manière dont celle-ci développe ses effets, à la fois

pratiques et normatifs, dans les situations concrètes. Là encore, l'approche adoptée par Jean-Pierre Tabin concernant les politiques sociales se révèle heuristique. Il s'agit de considérer la manière dont les politiques sociales déploient des effets sociaux au travers de ce qu'en font les acteurs et actrices à différents niveaux : les institutions chargées de mettre en œuvre les politiques, les agent·e·s de ces institutions, ou encore les destinataires des politiques, qui peuvent se les approprier ou les rejeter, les critiquer ou les détourner. Par ces mouvements, les normes sociales portées par ces politiques, ainsi que les hiérarchies sociales et rapports de pouvoir qu'elles sous-tendent peuvent être consolidés ou au contraire contestés, voire subvertis (Piecek *et al.*, 2019 ; Tabin *et al.*, 2019).

Qu'en est-il dans notre recherche de terrain ? Au cours de celle-ci, nous avons mené des études de cas dans trois entreprises du secteur de la santé et trois de l'industrie alimentaire établies en Suisse romande. Au total, nous avons conduit 46 entretiens semi-directifs avec des travailleuses ayant vécu l'expérience d'une grossesse, des responsables hiérarchiques de différents niveaux, les directions des entreprises et des infirmières et médecins du travail.

Certaines femmes rencontrées ont rapporté des formes de discriminations du fait de leur grossesse ou au retour du congé maternité (voir aussi Rudin *et al.*, 2018). Pour autant, les données recueillies (voir Abderhalden-Zellweger *et al.*, 2021a ; Abderhalden-Zellweger *et al.*, 2021b) conduisent à nuancer l'apparente contradiction entre égalité de genre et protection des travailleuses enceintes relevée plus haut.

Deux entreprises du secteur de la santé et une entreprise de l'industrie alimentaire appliquaient de façon relativement fidèle les mesures prévues par la législation, au travers d'analyses de risques, d'aménagements de postes et de réaffectations. Dans ces entreprises, les femmes interviewées ont généralement fait part de leur sentiment d'être soutenues et du sentiment qu'il était légitime de concilier grossesse et activité professionnelle. Elles percevaient cette conciliation comme induisant des besoins particuliers et appréciaient l'existence de mesures spécifiques pour y répondre. En revanche, elles se sont parfois montrées critiques face aux formes prises par les aménagements. Elles ont fait état de tensions avec les collègues lorsque les mesures de protection impliquaient une charge supplémentaire pour l'équipe ou qu'elles les

empêchaient d'assumer leurs responsabilités, par exemple dans la supervision du travail en atelier industriel. Plusieurs interviewées ont émis le souhait de mesures plus appropriées au contexte précis de leur travail (par exemple, une salle de repos qui serait située à moins de dix minutes de marche). Parfois aussi, elles se sont plaintes que le manque d'effectif et le rythme de travail empêchaient la mise en œuvre de mesures prévues par l'entreprise, par exemple le port de charges qui aurait dû être assumé par des collègues.

Une entreprise du secteur de la santé et deux entreprises de l'industrie alimentaire ne prévoyaient et n'appliquaient que peu de mesures préventives. Dans l'une d'elles, la direction et l'encadrement nous ont expliqué compter avant tout sur le « bon sens » pour adapter les situations de travail « au cas par cas ». Le point de vue des personnes interviewées contrastait avec cette vision optimiste. Plusieurs d'entre elles ont rapporté qu'elles avaient eu des craintes quant au déroulement de leur grossesse et s'étaient senties épuisées par la pénibilité de leur travail. Certaines n'avaient pas osé revendiquer des aménagements de peur de perdre leur emploi. L'aide informelle des collègues avait été une ressource, mais comme dans les autres entreprises, cette aide se heurtait à des limites et pouvait engendrer un sentiment de culpabilité ou des tensions au sein de l'équipe. Dans plusieurs cas, c'est finalement un arrêt maladie qui leur avait permis de se soustraire à la pénibilité des conditions de travail.

L'étude de terrain montre que la relation entre la protection différenciée de la maternité et l'égalité de genre est plus complexe que ne le laissait supposer une analyse théorique de la législation. Dans les entreprises étudiées, ce n'est pas tant la nécessité de mettre en place des mesures spécifiques pour les travailleuses enceintes que le contexte organisationnel dans lequel ces mesures s'inscrivent qui marginalise les femmes enceintes. Parfois, notamment lorsque les mesures s'inscrivent dans une volonté de l'entreprise de faciliter la conciliation entre travail professionnel et maternité, les travailleuses peuvent se les approprier pour en faire des instruments de leurs droits. Dans d'autres entreprises, des conditions dégradées et des politiques peu favorables à la conciliation travail/maternité (y compris au niveau du congé maternité et de la reprise d'emploi) entravent les adaptations, renforçant l'assignation des femmes à leur statut de mères et mettant en question leur place

dans l'emploi, ce qui renforce les hiérarchies genrées. Certaines travailleuses se sentent confrontées à un dilemme : préserver leur emploi ou leur santé comme celle du futur enfant, ce qu'elles peuvent aussi ressentir comme une forme de discrimination. Les limites de notre étude sont toutefois que nous avons mené l'enquête dans deux secteurs où les femmes représentent une partie importante de la main-d'œuvre d'une part, et que nous n'avons pas investigué d'éventuels processus d'exclusion à l'embauche qui pourraient être renforcés par les mesures spécifiques ciblant les femmes enceintes d'autre part.

UN REGARD NUANCÉ SUR LES EFFETS DES POLITIQUES DE PROTECTION DES TRAVAILLEUSES ENCEINTES

Sur un plan plus pragmatique, les entretiens fournissent encore d'autres arguments pour réfléchir aux conséquences de politiques de protection différenciée ou unifiée. Premièrement, la description de leur expérience, de leurs activités et de leurs difficultés par les travailleuses montre qu'il serait extrêmement difficile, concernant certaines expositions, de transformer les conditions de travail de manière à permettre à chacune d'assumer ses tâches tout au long de la grossesse, dans une approche de protection unifiée. Aux yeux des personnes interrogées, les changements anatomiques et physiologiques de la grossesse nécessitent de déléguer certaines tâches, par exemple lorsqu'il s'agit de manipuler l'épaule d'un·e patient·e corpulent·e pour une physiothérapeute ou d'attacher les chaussures d'un·e patient·e pour une assistante en soins et santé communautaire. Deuxièmement, les propos tenus dans plusieurs entretiens rejoignent les conclusions de Messing (2022), pour qui des conditions de travail à la limite du supportable peuvent devenir intenable en cas de grossesse, entraînant du point de vue des personnes concernées la nécessité d'une protection ciblée. On pourrait en conclure un peu trop rapidement que la protection différenciée participe à perpétuer ces conditions de travail nocives en mettant uniquement les femmes enceintes à l'abri et en occultant leurs conséquences pour d'autres personnes. Toutefois, des recherches indiquent que ces mesures de protection de la maternité peuvent non seulement attirer l'attention sur les risques souvent méconnus des travaux féminisés, mais aussi déboucher sur des transformations élargies, bénéficiant à d'autres travailleuses et

travailleurs (Malenfant & De Koninck, 2002; Messing, 2022). Comme le montrent Gravel, Riel et Messing dans une étude auprès d'infirmières au Québec (Gravel *et al.*, 2017), les effets de la législation protectrice dépendent notamment de la manière dont des collectifs, dans et hors de l'entreprise, par exemple syndicaux et féministes, s'en saisissent et l'inscrivent dans des débats plus généraux concernant les normes de genre, les discriminations et les conditions de travail.

Comme d'autres politiques sociales au sens large, les visées et les enjeux des politiques de protection contre les risques professionnels semblent aller de soi, et elles sont plus souvent analysées à l'aune de leur efficacité que de leur contribution à la stabilité ou à la transformation des rapports sociaux de production et des normes de genre (Ewald, 1986; Tabin *et al.*, 2010; Thébaud-Mony *et al.*, 2012). J'espère avoir montré par ces quelques réflexions que les travaux de Jean-Pierre Tabin pourraient être une source d'inspiration pour interroger, de manière plus étendue et approfondie que je ne l'ai fait ici, ces politiques sous un angle original, en articulant l'analyse des normes produites et reproduites par ces politiques et la manière dont elles sont mises en œuvre et perçues par leurs destinataires.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Abderhalden-Zellweger, A., Probst, I., Politis Mercier, M.-P., Danuser, B., & Krief, P. (2021a). Maternity Protection at Work and Safety Climate: The Perceptions of Managers and Employees in Three Healthcare Institutions in Switzerland. *Scandinavian Journal of Work and Occupational Psychology*, 6(1), 8. <https://doi.org/10.16993/sjwop.149>

Abderhalden-Zellweger, A., Probst, I., Politis Mercier, M.-P., Danuser, B., & Krief, P. (2021b). Protecting Pregnancy at Work: Normative Safety Measures and Employees' Safety Strategies in reconciling Work and Pregnancy. *Safety Science*, 142. <https://doi.org/10.1016/j.ssci.2021.105387>

Cai, C., Vandermeer, B., Khurana, R., Nerenberg, K., Featherstone, R., Sebastiani, M., & Davenport, M. H. (2020). The Impact of occupational Activities during Pregnancy on Pregnancy Outcomes: a systematic Review and Meta-analysis. *American Journal of Obstetrics and Gynecology*, 222(3), 224-238. <https://doi.org/10.1016/j.ajog.2019.08.059>

Cai, C., Vandermeer, B., Khurana, R., Nerenberg, K., Featherstone, R., Sebastianski, M., & Davenport, M. H. (2019). The Impact of occupational Shift Work and working Hours during Pregnancy on Health Outcomes : a systematic Review and Meta-analysis. *American Journal of Obstetrics and Gynecology*, 221(6), 563-576. <https://doi.org/10.1016/j.ajog.2019.06.051>

Daniels, C. R., Paul, M., & Rosofsky, R. (1990). Health, Equity, and Reproductive Risks in the Workplace. *Journal of Public Health Policy*, 11(4), 449-462. <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/2289955/>

Ewald, F. (1986). *L'État providence*. Grasset.

Fowler, J. R., & Culpepper, L. (2020). Working during Pregnancy. *UpToDate*. <https://www.uptodate.com/contents/working-during-pregnancy>

Gravel, A. R., Riel, J., & Messing, K. (2017). Protecting Pregnant Workers while Fighting Sexism: Work-Pregnancy Balance and Pregnant Nurses' Resistance in Quebec Hospitals. *New Solutions-a Journal of Environmental and Occupational Health Policy*, 27(3), 424-437. <https://doi.org/10.1177/1048291117724847>

Hansson, S. H., & Schenk, L. (2016). Protection without Discrimination: Pregnancy and Occupational Health Regulations. *European Journal of Risk Regulation*, 7(2), 404-412. <https://doi.org/10.1017/S1867299X00005808>

Krief, P., Zellweger, A., Politis Mercier, M.-P., Danuser, B., Wild, P., Zenoni, M., & Probst, I. (2018). Protection of Pregnant Women at Work in Switzerland: Practices, Obstacles and Resources. A Mixed-methods Study Protocol. *BMJ Open*, 8(6). <https://doi.org/10.1136/bmjopen-2018-023532>

Lafon, D. (2010). *Grossesse et travail : quels sont les risques pour l'enfant à naître ?* Éditions EDP Sciences.

Lembrechts, L., & Valgaeren, E. (2010). *Grossesse au travail. Le vécu et les obstacles rencontrés par les travailleuses en Belgique. Étude quantitative et qualitative*. https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/40%20-%20Grossesse%20au%20travail_FR.pdf

Malenfant, R., & De Koninck, M. (2002). Production and Reproduction : the Issues involved in Reconciling Work and Pregnancy. *New Solutions: A Journal of Environmental and Occupational Health Policy*, 12(1), 61-77.

Mengeot, M. A., & Vogel, L. (2008). *Produire et reproduire. Quand le travail menace les générations futures*. Institut syndical européen.

Messing, K. (2000). *La santé des travailleuses. La science est-elle aveugle ?* Remue-Ménage.

Messing, K. (2022). *Le deuxième corps – Femmes au travail, de la honte à la solidarité. Écosociété.*

Perrenoud, S. (2015). *La protection de la maternité. Étude de droit suisse, international et européen.* Stämpfli.

Piecek, M., Tabin, J.-P., Perrin, C., & Probst, I. (2019). Bien disposé, pacifié, rebelle : trois idéaux-types de l'assurance invalidité suisse. In J.-P. Tabin, M. Piecek, C. Perrin, & I. Probst (éds), *Repenser la normalité. Perspectives critiques sur le handicap* (pp. 59-85). Le Bord de l'Eau.

Rudin, M., Stutz, H., Bischof, S., Jäggi, J., & Bannwart, L. (2018). *Erwerbsunterbrüche vor der Geburt.* Bundesamt für Sozialversicherungen. <https://www.bsv.admin.ch/bsv/home.webcode.html?webcode=C814.C165.de>

Tabin, J.-P., Piecek, M., Perrin, C., & Probst, I. (2019). Three Dimensions in the Register of Shame. *Review of Disability Studies: An International Journal*, 15(3).

Tabin, J.-P., Probst, I., & Waardenburg, G. (2010). Penser l'accident du travail. In T. David, V. Groebner, J. M. Schaufelbuehl, & B. Studer (éds), *Die Produktion von Ungleichheiten / La production des inégalités* (pp. 121-130). Chronos.

Thébaud-Mony, A., Daubas-Letourneux, V., Frigul, N., & Jobin, P. (éds) (2012). *Santé au travail. Approches critiques.* La Découverte.

Vogel, L. (éd.) (2003). *La santé des femmes au travail en Europe. Des inégalités non reconnues.* Bureau technique syndical européen pour la santé et la sécurité.

SOCIOGENÈSE ET EXPÉRIENCE DE LA POLITIQUE SOCIALE

MARION REPETTI

Alors que Jean-Pierre Tabin vient tout juste de publier un vingt-deuxième ouvrage sur l'étude de la politique sociale (Tabin, 2022), il peut sembler risqué de prétendre donner en quelques pages un éclairage sur la manière dont l'auteur approche ce large sujet. De fait, ses travaux et ses réflexions sur la politique sociale sont riches, et cette courte contribution n'a pas l'ambition de faire le « tour de la question ». Il s'agit plutôt de sélectionner quelques entrées théoriques propres à l'auteur, que j'ai découvertes grâce à ses écrits et dans le cadre de nos collaborations. Celles-ci me paraissent non seulement enthousiasmantes, mais aussi nécessaires pour l'enseignement et la recherche dans le champ des sciences sociales en général, et du travail social en particulier. Je retiendrai notamment sa définition de la politique sociale comme produit d'une sociogenèse d'une part, et comme expérience vécue d'autre part. Ces deux caractéristiques reflètent particulièrement bien le regard sociologique critique et constructiviste de l'auteur, et son ancrage fort dans le champ du travail social.

UN REGARD SOCIOLOGIQUE

L'étude de la politique sociale peut couvrir une grande diversité de sujets et d'approches (Tabin, 2022). Elle peut porter sur un ensemble de lois, de mesures et de programmes mis en place par les autorités publiques depuis la naissance de l'État social (ou État-providence), et impliquant le déploiement de services administratifs destinés à gouverner cette politique. L'analyse peut également se concentrer sur une dimension particulière de la politique sociale, telle qu'une assurance, un programme d'assistance ou une mesure, destinée à couvrir un risque spécifique (la vieillesse, le chômage, la maladie, etc.) reconnu comme social (Tabin, 2022).

De nombreux travaux analysent les types de politiques sociales existants aux échelles internationale, nationale ou locale, les dispositifs et programmes qui les composent et les structures politiques sur lesquelles ils reposent. Certaines de ces contributions proposent des réponses aux problèmes sociaux par la mise en place de nouvelles politiques sociales ou par les réformes des politiques existantes (Esping-Andersen, 1990, 2009; en Suisse, voir par exemple Bonoli, 2017). Il existe aussi de nombreuses contributions historiques essentielles pour la compréhension de l'émergence et des transformations de ces politiques (par exemple, Castel, 1999). En Suisse, la richesse de ces travaux historiques a donné naissance au site *Histoire de la sécurité sociale en Suisse*¹, ressource à laquelle Jean-Pierre Tabin a contribué et qui est essentielle pour quiconque s'intéresse à cette thématique.

En faisant un pas de côté, Jean-Pierre Tabin propose une approche qui complète cette littérature. Définissant la politique sociale de manière sociologique comme une construction sociale, il analyse non seulement de quoi cette politique est constituée – ce qu'elle est –, mais aussi ce qu'elle produit socialement – ce qu'elle *fait*. Par ce double angle d'analyse, l'auteur s'intéresse au contexte dans lequel la politique sociale naît, ainsi qu'aux représentations normatives et aux rapports sociaux de classe, de sexe, d'âge, de race, de capacité et de colonialité qui la façonnent et la transforment dans le temps. À cela s'ajoute un intérêt pour l'expérience qu'en font les professionnel-le-s mais aussi les publics

¹ Voir <https://www.histoiredelasecuritesociale.ch/accueil>

bénéficiaires, tout comme celles et ceux qui en sont écarté·e·s ou n'y font pas recours. Jean-Pierre Tabin aborde donc la politique sociale comme un fait social qui se situe au croisement d'un contexte matériel et idéologique historiquement situé, et d'une expérience vécue.

LA SOCIOGÉNÈSE

La politique sociale telle qu'elle existe aujourd'hui n'est pas à comprendre uniquement à l'aune des questions sociales contemporaines, mais aussi à celle des débats qui ont façonné son histoire. L'analyse de son actualité nécessite donc de procéder à la sociogénèse de son émergence et de ses transformations qui se déploient souvent dans le temps long.

L'ouvrage *Temps d'assistance* de Jean-Pierre Tabin et ses collègues (Tabin *et al.*, 2010), qui porte sur l'assistance sociale en Suisse, illustre bien la démarche de sociogénèse. Cette contribution retrace les transformations sociales, économiques et politiques qui ont façonné le traitement de la pauvreté et de l'assistance publique en Suisse depuis la fin du XIX^e siècle. Dans cette démarche sociogénétique, l'auteur et ses collègues identifient les principaux groupes sociaux qui ont participé aux débats portant sur l'assistance, la pauvreté et la mendicité, et en précisent le positionnement politique. Ils replacent également ces débats dans le contexte plus large de l'émergence et des transformations des États sociaux dans les pays du Nord. Enfin, cette approche permet de saisir les modes de pensée et d'expression d'opinions – *doxa* (Bourdieu, 1979) – et les pratiques dominantes qui ont marqué ces débats et qui ont façonné ces politiques. Nous retrouvons un mode similaire d'analyse dans d'autres travaux de l'auteur, comme *Lutter contre les pauvres*, co-écrit avec René Knüsel (Tabin & Knüsel, 2016). Dans cet ouvrage, les représentations contemporaines des personnes qui mendient, et les politiques qui les affectent en Suisse romande, sont analysées à l'aune des stéréotypes de la mendicité qui se sont répandus depuis le Moyen Âge en Europe.

Cette approche sociohistorique a inspiré d'autres ouvrages portant sur la sociogénèse de certaines politiques sociales en Suisse, comme le *Genre du chômage* (Togni, 2015) ou *Les bonnes figures de la vieillesse* (Repetti, 2018). Ce type de contributions favorise la compréhension sociologique des contextes d'émergence de ces politiques et des débats contemporains dont elles font l'objet.

L'EXPÉRIENCE

En complément à l'analyse sociogénétique, l'étude de la politique sociale peut se faire par l'analyse de l'expérience que les individus en font – celles et ceux qui la mettent en œuvre, celles et ceux qui en bénéficient et celles et ceux qui en sont écarté·e·s. Cela permet de comprendre les effets de la politique sociale, ou de son absence, sur les conditions de vie des différents groupes sociaux.

Dans cette optique, dans *Temps d'assistance* tout comme dans *Lutter contre les pauvres*, Jean-Pierre Tabin plonge son lectorat dans le quotidien des professionnel·le·s et des publics de la politique sociale. Différemment de l'analyse sociogénétique qui se fait essentiellement à l'aide d'archives, cette démarche passe par la récolte de données *in situ*, auprès des acteurs et actrices concerné·e·s. Elle comprend du travail d'enquête sur le terrain d'inspiration ethnographique qui inclut tant des interactions entre les chercheur·e·s et les groupes concernés (entretiens, conversations) que du travail d'observation. Partant du postulat que les professionnel·le·s et les publics ont une connaissance expérientielle de la politique sociale, Jean-Pierre Tabin montre que s'intéresser à leur vécu est essentiel pour comprendre les effets de la politique sociale sur la vie quotidienne des personnes. D'une part, cette approche permet de confronter les perceptions dominantes de la politique sociale sociohistoriquement ancrées à l'expérience quotidienne qu'en font les professionnel·le·s et les publics, et de saisir la diversité des situations vécues. D'autre part, elle offre les moyens de repérer les paradoxes et les tensions qui résultent de manière directe ou indirecte de ces politiques – ou de leur absence. Enfin, elle permet de repérer des facteurs amenant certaines personnes à ne pas faire recours aux prestations – ou que partiellement, et d'identifier des mécanismes, des mesures et des outils susceptibles de renforcer l'accès aux droits sociaux –, c'est notamment l'objectif du site internet www.jestime.ch récemment développé par Jean-Pierre Tabin en collaboration avec des chercheur·e·s en informatique de gestion de la Haute école ARC.

88

FAIRE UN PAS DE CÔTÉ

Par ses travaux et son approche, Jean-Pierre Tabin montre que la politique sociale est sociologiquement située dans l'espace spatio-temporel, et

incarnée dans le quotidien des individus et des groupes sociaux. Il montre également que la politique sociale n'est pas – seulement – une réponse à un problème social ou le reflet d'une évolution du monde social. Il s'agit plutôt d'un mode de pensée et d'action politique qui participe à définir les rapports sociaux et les frontières entre les groupes dans les sociétés contemporaines marquées par l'histoire industrielle et l'économie capitaliste et patriarcale. Analyser la sociogène et l'expérience de la politique sociale permet donc de mieux saisir son contenu et ses effets, ainsi que les débats dont elle fait l'objet aujourd'hui. Il s'agit d'une approche sociologique essentielle pour la compréhension des enjeux contemporains et futurs qui ont trait à la cohésion sociale. Par la richesse de ses travaux, Jean-Pierre Tabin a donc développé une approche sociologique permettant de comprendre ce que la politique sociale reflète de l'histoire et l'actualité de nos sociétés, et comment elle façonne le monde social aujourd'hui.

BIBLIOGRAPHIE

89

- Castel, R. (1999). *Les métamorphoses de la question sociale*. Gallimard.
- Bonoli, F. (2017). Politiques sociales. In P. Knoepfel, Y. Papadopoulos, P. Sciarini, A. Vatter, & S. Häusermann (éds), *Manuel de la politique suisse* (pp. 805-826). NZZ.
- Bourdieu, P. (1979). *La distinction: critique sociale du jugement*. Minuit.
- Esping-Andersen, G. (1990). *The Three Worlds of Welfare Capitalism*. Princeton University Press.
- Esping-Andersen, G. (2009). *The Incomplete Revolution: Adapting Welfare States to Women's New Roles*. Polity Press.
- Repetti, M. (2018). *Les bonnes figures de la vieillesse*. Antipodes.
- Tabin, J.-P. (2022). *Politiques sociales comparées*. Éditions HESTL.
- Tabin, J.-P., Frauenfelder, A., Togni, C., & Keller, V. (2010). *Temps d'assistance: le gouvernement des pauvres en Suisse romande depuis la fin du XIX^e siècle*. Antipodes.
- Tabin, J.-P., & Knüsel, R. (2016). *Lutter contre les pauvres: les politiques face à la mendicité à travers l'exemple du canton de Vaud*. Éditions d'en bas.
- Togni, C. (2015). *Le genre du chômage: assurance chômage et division sexuée du travail en Suisse (1924-1982)*. Antipodes.

DES « PISTES » FÉCONDES. UNE DÉCONSTRUCTION DES PROBLÈMES « SOCIAUX » AU SERVICE D'UNE ANALYSE CRITIQUE DES POLITIQUES SOCIALES

ARNAUD FRAUENFELDER

En l'honneur du passage à la retraite de Jean-Pierre Tabin, sociologue avec lequel j'ai eu la chance de travailler, j'entends exposer les liens qui ont pu se tisser entre le travail mené à ses côtés et celui que j'ai pu poursuivre après. Bien que cette collaboration scientifique fût courte, il ressort que cette expérience partagée m'a mis sur des pistes fécondes indissociablement théoriques et méthodologiques auxquelles j'ai souvent eu recours par la suite.

91

SAISIR LES PESANTEURS DE L'« ESPRIT » DU TEMPS

Je me rappelle encore les premiers échanges en 2003. Alors que j'étais en train de terminer mon doctorat sur les *paradoxes de la naturalisation* (sous la direction de Franz Schultheis) à l'Université de Genève, je retrouvais dans la recherche dirigée par Jean-Pierre Tabin sur les politiques d'aide sociale en Suisse romande entre hier et aujourd'hui¹ certains questionnements communs. On découvrait ensemble combien l'appartenance au groupe représentait l'un des critères fondamentaux de la construction

¹ *La question de l'intégration dans les discours et les pratiques de l'aide sociale en Suisse au XX^e siècle. L'exemple dans les cantons de Vaud et Neuchâtel*, recherche financée par le PNR 51 « intégration et exclusion ».

92 sociale de la relation d'assistance et des normes de « citoyenneté » dans la mesure où toute société aide d'abord « ses » pauvres² ; mais aussi comment la définition normative de cette appartenance au groupe (et donc la possibilité de faire partir du « cercle des pauvres légitimes ») variait selon « la » société analysée. Ainsi, chercher à « décoder » dans des réalités sociales situées localement des mécanismes plus généraux relatifs à l'ordre social et sa régulation a représenté une clé de lecture qui ne m'a pas quitté depuis. Une grande partie des apports du travail de Jean-Pierre vient de cette sorte de quasi-réflexe analytique (érigé en « seconde nature », constitutif d'une forme d'habitus scientifique spécifique, pour parler comme Bourdieu) visant à combiner de manière originale échelle d'observation micro et niveau d'analyse macro : autrement dit, à faire de l'analyse de réalité située, des miroirs grossissants de transformations normatives plus générales relatives à l'« esprit du temps » (Boltanski & Chiapello, 1999) en retraçant une forme de généalogie du présent (Castel & Martin, 2012). Dans le cas de Jean-Pierre, la conjugaison originale de sa formation d'historien et de sociologue lui a permis d'éviter avec brio le double écueil de l'enfermement dans une monographie descriptive et celui d'une généralisation mal contextualisée.

LA QUESTION SOCIALE ET SA RÉGULATION ÉRIGÉES EN TOILE DE FOND DU QUESTIONNEMENT

Ainsi, quelques années plus tard, peu après mon engagement à la HETS de Genève en 2009 et la publication de l'ouvrage *Temps d'assistance* (Tabin *et al.*, 2010) faisant suite à notre collaboration, je menais une enquête sociologique sur les jardins familiaux en Suisse romande, qu'on appelait encore jardins ouvriers jusqu'en 1958. Cette réalité apparemment triviale devenait d'autant plus intéressante si on se donnait la peine de la replacer dans le cadre des réponses apportées à la question sociale provoquée par l'évolution industrielle à la fin du XIX^e siècle. Perçus au départ par la philanthropie comme un antidote à l'exode rural permettant de fixer des populations mobiles et déracinées, ouvrières et ouvriers d'origine agricole, émigré-e-s de leur région ou de leur pays, les jardins ouvriers représentaient un dispositif de régulation des conduites

2 Pour reprendre un constat désenchanté mais bien lucide de Georg Simmel.

(et de gestion des populations) construit autour de préoccupations multiples : à la fois hygiénistes (le grand air contre les miasmes), diététiques (les légumes contre l'alcool), mais aussi économiques (un passe-temps qui rapporte), politiques et morales (un regroupement de familles ouvrières plutôt que d'hommes ouvriers). Lourd d'un passé sédimenté dans des catégories de perception du monde social et des institutions d'encadrement des classes populaires, il convenait d'être attentif à la fois aux transformations et aux continuités de ces pratiques. Nous les avons ainsi appréhendées (Frauenfelder *et al.*, 2015 ; Frauenfelder, 2018) à partir des caractéristiques sociales des publics concernés (où les catégories populaires récemment urbanisées demeurent toujours sur-représentées, même si les fractions concernées s'étendent des catégories ouvrières aux petit·e·s employé·e·s, dont une partie sont retraité·e·s) et des dispositions sociales investies dans ce passe-temps « productif » situé entre travail et loisir, une manière de saisir à la fois l'hétéronomie et l'autonomie de ces pratiques (Grignon & Passeron, 1989) à partir d'un objet d'étude circonscrit.

93

UN RAPPROCHEMENT VIVIFIANT ENTRE SOCIOLOGIE ET HISTOIRE

Dans l'analyse de la « question sociale » et de ses métamorphoses, notre collaboration scientifique et amicale m'a familiarisé à une *nécessaire historicisation des catégories de perception du monde social et déconstruction des « problèmes sociaux »* (Castel & Martin, 2012), notamment à propos de la rhétorique des « abus » à l'aide sociale (Frauenfelder & Togni, 2007). Une perspective analytique remise sur le chantier à propos de l'institutionnalisation récente de la « violence des jeunes en milieux scolaires » comme problème public (Frauenfelder & Mottet, 2012). À ce propos, la dénaturalisation récente de ce problème gagnait à être mise en perspective sur la longue durée avec l'institutionnalisation de la catégorie de l'enfant en danger. Une catégorie (avec ses divers avatars, enfance malheureuse, enfance abonnée) mise au cœur de la justification des premières lois sur l'assistance publique à la fin du XIX^e siècle en Suisse romande (Tabin *et al.*, 2010), une attention publique envers l'enfant en danger, mais aussi de l'enfant potentiellement dangereux pour l'ordre public (Serre, 2009).

Tout en permettant la poursuite de cet intérêt de recherche, l'opportunité d'une enquête sur la réforme d'un centre éducatif fermé de Suisse romande ne pouvait faire l'économie d'un travail d'historicisation (Frauenfelder *et al.*, 2018). En effet, pour saisir la nouvelle économie morale de l'enfermement juvénile expérimentée, il fallait comprendre l'héritage historique de ce mode d'enfermement de mineur·e·s délinquant·e·s. On découvrait ainsi combien le principe de coupure de la jeune ou du jeune de son milieu, son placement dans une institution totale, la volonté de redressement et de relèvement moral des jeunes demeuraient solidaires d'une logique de déresponsabilisation de la jeune ou du jeune de son infraction. Ce rappel historique devenait bien utile pour saisir tant les continuités que les ruptures contemporaines travaillant le centre éducatif fermé étudié (CEF). Une institution marquée par un contexte normatif caractérisé par un renforcement des aménagements sécuritaires et une montée en force des droits des mineur·e·s. Les référentiels de la « dignité » et de « sécurité », érigés en nouveaux *leitmotiv*, n'étaient pas sans véhiculer une économie morale à la fois compassionnelle et punitive typique de l'esprit du temps (Fassin *et al.*, 2013), tout en érigeant le milieu fermé en support d'autonomisation du sujet.

SUIVRE LES EFFETS DES POLITIQUES SOCIALES

L'analyse des effets de la réforme du CEF sur les pratiques concrètes déployées dans les murs nous invitait à documenter l'action des *street-level bureaucrats* (Lipsky, 1980). On retrouvait là encore une piste d'analyse féconde qu'on avait déjà esquissée dans l'ouvrage *Temps d'assistance*, consistant à suivre les effets des politiques au travers de l'analyse de l'action des agents qui les mettent en œuvre. Ainsi s'agissait-il, dans l'analyse de la réforme du CEF, de saisir la reconfiguration du champ professionnel associé à cette réforme : comprendre comment les éducateurs et éducatrices, les maître·sse·s socioprofessionnel·le·s, le personnel soignant, enseignant et de sécurité étaient amené·e·s à devoir se partager dans les murs le même territoire et en quoi les nouvelles formes de division du travail recomposaient le sens de l'enfermement. Ce sont alors certaines luttes de concurrence (par exemple entre personnels éducatif et soignant autour du travail relationnel) autour de la recherche du « bon » travail – et donc du « bon » enfermement – qui se donnaient à voir, y compris au travers d'une certaine

délégation du « sale boulot » (les tâches associées au maintien de l'ordre interne) aux agent·e·s de détention depuis l'arrivée de ces dernières et derniers. Dans cette situation de coexistence rapprochée, l'analyse structurale menée visait à montrer que les différents groupes professionnels concernés ne disposaient guère des mêmes ressources symboliques (notamment en termes de capital culturel) pour faire reconnaître leur travail comme du « bon » travail, ce qui n'allait pas sans travailler (aussi par le bas) l'économie morale de l'enfermement expérimentée en CEF.

Enfin, des recherches plus récentes³ que je mène sur les jeunes face à la justice pénale, d'une part, ou encore les transformations de la protection des mineur·e·s à l'ère des droits de l'enfant, d'autre part, semblent rejoindre certaines hypothèses de recherche publiées dans *Temps d'assistance* relatives aux normativités des politiques de l'aide sociale contemporaines, même si le domaine des politiques étudié demeure bien différent. En effet, l'analyse des transformations des politiques de protection des mineur·e·s en Suisse romande révèle que la critique du complexe tutélaire des années 1960-1970 (une critique d'un modèle d'intervention de l'État jugé désormais « tutélaire » et « paternaliste ») s'accompagne d'une transformation importante du regard porté sur les publics concernés (parents et mineur·e·s). Or, la récupération et la domestication de cette critique (Boltanski & Chiapello, 1999) – faisant l'objet de variations notables selon les sphères socio-administrative, civile ou pénale étudiées – s'accompagnent de la montée en force de nouvelles exigences normatives et comportementales auxquelles les publics sont sommés de se conformer. Ceux-ci sont de plus en plus amenés à devoir s'« impliquer » dans la construction et la mise en œuvre des mesures (de l'appui éducatif au placement institutionnel) dont ils sont la cible. Alors qu'ils sont invités à « collaborer », à « participer » dans des procédures administratives, civiles ou pénales souvent complexes, leur maîtrise du jeu social suppose en outre une certaine familiarisation avec un capital procédural (Spire & Weidenfeld, 2011) qui ne va guère de soi. Cette forme d'anthropologie capacitaire apparemment louable au travers de laquelle les publics concer-

3 *Les jeunes face à la justice: analyse de la chaîne pénale à travers les expériences et trajectoires des justiciables*, recherche financée par le FNS, division 1. <http://p3.snf.ch/project-166125#> et *Contraindre pour protéger? Normes et décisions dans la protection de l'enfant*, recherche financée par le FNS, dans le cadre du PNR 76, Assistance et coercition <http://www.pnr76.ch/fr/projets/tous-les-projets>

nés sont pensés et exposés dans leur carrière institutionnelle charge ces derniers d'une responsabilité accrue facilitée par la détention de certaines ressources et capitaux (Frauenfelder *et al.*, 2020). L'écart aux normes attendues (telle une non « adhésion » aux mesures préconisées) tend à se solder par un « renforcement » des contraintes étatiques exercées sur leur vie quotidienne. On retrouve ici une autre piste d'analyse que l'ouvrage *Temps d'assistance* avait déjà mise en lumière, qui soulignait combien les bénéficiaires de l'aide sociale étaient amenés de nos jours à se conformer à certaines « normes d'activation », en se montrant entreprenants, à faire des efforts pour sortir de l'aide sociale, pour ne pas faire l'objet de sanctions financières ou disciplinaires (selon une logique du bonus/malus).

UNE DÉNATURALISATION DE LA « DOXA » AU SERVICE DE LA DIFFUSION DE SAVOIRS CRITIQUES

Sans doute pour rappeler l'horizon critique du travail scientifique mené, Jean-Pierre Tabin évoquait souvent, dans la collaboration menée à ses côtés, que l'analyse des politiques sociales visait à déconstruire certaines « doxas » (politique, institutionnelle, professionnelle, etc.), en mettant en lumière leurs conditions sociales de possibilité et en les donnant à voir sous un autre jour, une entreprise de dénaturalisation de certaines « évidences » permettant de déboucher sur une connaissance plus approfondie et lucide des réalités sociales analysées. Cette orientation critique affirmée, qui différencie les « savoirs critiques » des « savoirs d'expertise » (Castel, 1991), représente un apport capital à mon sens des travaux de Jean-Pierre, proposant en réalité une lecture tant « externe » qu'« interne » des politiques sociales⁴. Un travail scientifique redoublé d'un engagement fort dans certaines arènes institutionnelles ayant permis de positionner « la » recherche au sein de la « faculté » Travail social de la HES-SO et vis-à-vis de l'extérieur (instances publiques de financement et autres institutions académiques) de manière ample. Une conquête appréciable et sans doute bien « utile » pour l'avenir.

⁴ Vu que les politiques sociales sont saisies de l'extérieur (dans leurs contextes historique, politique et économique) et de l'intérieur (dans leur traduction institutionnelle, professionnelle et des effets induits auprès des publics concernés). Ces deux lectures (interne/externe) fonctionnent comme un couple d'oppositions épistémologiques qu'on retrouve sur d'autres objets (recherche « sur le » ou « en » travail), mais qu'il convient de penser dialectiquement.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Abbott, A. D. (1998). *The System of Professions. Essay on the Division of Expert Labour*. University of Chicago Press.

Boltanski, L., & Chiapello, E. (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*. Gallimard.

Bourdieu, P. (1979). *La distinction. Critique sociale du jugement*. Minuit.

Castel, R. (1991). Savoirs d'expertise et production de normes. In F. Chazel, & J. Commaille (éds), *Normes juridiques et régulation sociale* (pp. 177-188). LGDJ.

Castel, R., & Martin, C. (2012). *Changements et pensées du changement. Échanges avec Robert Castel*. La Découverte.

Fassin, D., Bouagga, Y., Coûtant, I., Eideliman, J.-S., Fernandez, F., Fischer, N., Kobelinsky, C., Makaremi C., Mazouz S., & Roux, S. (éds). (2013). *Juger, réprimer, accompagner : essai sur la morale de l'État*. Seuil.

Frauenfelder, A., & Togni C. (2007). Les « abus » à l'aide sociale : une rhétorique au cœur du gouvernement de la misère. *Carnets de bord en sciences humaines*, 13, 43-55.

Frauenfelder, A., & Mottet, G. (2012). La fabrique d'un problème public : reconnaître, expertiser et gérer la « violence en milieu scolaire ». *Revue suisse de sociologie*, 38(3), 459-477.

Frauenfelder, A., Delay, C., & Scalabrini, L. (2015). *Joindre l'utile à l'agréable. Jardin familial et modes de vie populaires*. Antipodes.

Frauenfelder, A. (2018). The Two « Ages » of Modernisation of Allotments : Changing Moral and Aesthetic Models. In S. Glatron, & L. Granchamp (éds), *The Urban Garden City. Cities and Nature* (pp. 53-77). Springer.

Frauenfelder, A., Nada, E., & Bugnon, G. (2018). *Ce qu'enfermer des jeunes veut dire. Enquête dans un Centre éducatif fermé*. Seismo. https://www.seismoverlag.ch/site/assets/files/16265/oa_9782883517141_frauenfelder.pdf

Frauenfelder, A., Bugnon G., & Weil, A. (2020). « Juger la personne plutôt que l'acte ». Les ressorts sociaux de l'expérience juvénile de la justice des mineurs. *Déviance et société*, 44(2), 207-231.

Grignon, C., & Passeron, J.-C. (1989). *Le savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*. Seuil.

Lipsky, M. (1980). *Street Level Bureaucracy. Dilemmas of the individual in public services*. Russel Sage Foundation.

Serre, D. (2009). *Les coulisses de l'État social. Enquête sur les signalements d'enfant en danger*. Raisons d'agir.

Spire, A., & Weidenfeld, K. (2011). Le tribunal administratif : une affaire d'initiés ? Les inégalités d'accès à la justice et la distribution du capital procédural. *Droit et société*, 79(3), 689-713.

Tabin, J.-P., Frauenfelder, A., Togni, C., & Keller, V. (2010). *Temps d'assistance. Le gouvernement des pauvres en Suisse romande depuis la fin du XIX^e siècle* (2^e éd.). Antipodes.

ASSISTÉ·E·S, CHÔMEURS OU CHÔMEUSES, SURENDETTÉ·E·S. TROIS FIGURES EMBLÉMATIQUES DE L'HISTOIRE QUI ÉCLAIRENT NOTRE PROTECTION SOCIALE

SOPHIE RODARI

99

Contribuer à cet ouvrage collectif est une occasion de regarder dans le rétroviseur, une opportunité que j'ai eu plaisir à saisir. J'ai ainsi décidé de structurer mon propos en respectant la chronologie des événements, ce qui peut sembler quelque peu banal, mais en jetant un regard rétrospectif, le but poursuivi n'est pas uniquement de rendre cohérent ou de donner du sens à son parcours professionnel, c'est aussi une occasion de mettre en évidence les rencontres qui ont initié, marqué, imprégné des continuités comme des changements professionnels. Tel fut le cas de celle avec Jean-Pierre Tabin, qui m'accueillit comme collaboratrice scientifique dans le cadre d'un projet conjoint conduit avec Claudio Bolzman¹ sur les conséquences du recours durable à l'aide sociale sur le statut de séjour des personnes étrangères, à partir de l'étude des prestations proposées aux concerné·e·s dans les cantons de Genève et de Vaud. Les résultats de cette recherche donneront lieu à la publication

¹ Claudio Bolzman est professeur honoraire de la Haute école de travail social de Genève. Il a été élu en 2022 président du Forum national âge et migration pour deux ans.

intitulée *La précarité contagieuse* (Bolzman *et al.*, 2002). Cette première collaboration me fait revenir comme employée à l'EESP, d'où j'étais sortie diplômée en animation socioculturelle et service social en 1988. D'autres collaborations suivront jusqu'à mon départ en 2003 pour un poste de responsable de formation à l'Institut d'études sociales (IES) qui deviendra la Haute école de travail social (HETS) de Genève.

Toutes les recherches auxquelles j'ai collaboré ont comme dénominateur commun de questionner les fondements et le fonctionnement de notre protection sociale, ainsi que l'adéquation de son offre aux besoins des publics à travers ses limites, ses points aveugles, ses marges et ses laissés-e-s-pour-compte. Pour illustrer ceci, prenons par exemple la question des frais dentaires que nous avons traitée à partir des arbitrages des médecins-conseils effectués à la demande des collectivités publiques (Knobel *et al.*, 2002 ; 2003). En cernant l'accès au remboursement des soins dentaires des populations assujetties à l'aide sociale ou aux prestations complémentaires (PC), ces décisions nous renseignent sur la manière dont notre société envisage et met en œuvre sa solidarité organisée envers les plus démunis dans le domaine de la santé. Une solidarité, rappelons-le, circonscrite aux limites prévues dans les lois cantonales d'aide sociale et dans les législations fédérales et cantonales relatives aux PC excluant par principe toute personne ne répondant pas aux trois conditions d'éligibilité prévues : la condition économique (ressources financières), la domiciliation (sur le territoire suisse), le cercle des ayants droit (être au bénéfice d'une rente AVS ou AI pour les PC et ne pas disposer du minimum vital pour l'aide sociale). Ces recherches ont aussi été des terrains d'expérimentation des différentes facettes pratiques du métier de sociologue, en particulier de tous ses aspects administratifs, financiers, organisationnels, méthodologiques et communicationnels. Tous ces savoir-faire essentiels à la réalisation de l'activité de recherche – *les ficelles du métier* (Becker, 2002) – auxquels mon passé d'assistante sociale m'avait préparée, me facilitant l'accomplissement de ces tâches logistiques. Mettre la main à la pâte à toutes les étapes d'une recherche, c'est incorporer *en faisant* cette nouvelle profession de chercheuse.

Comme dit précédemment, je suis arrivée en 2000 comme collaboratrice scientifique. C'était un moment charnière pour l'EESP, celui du passage d'une école professionnelle à une Haute école spécialisée (HES), où la recherche déjà historiquement fortement implantée devait se déployer

et s'articuler à une conception renouvelée de l'enseignement au niveau tertiaire dans le travail social, issue des accords dits de Bologne. Pour assurer sa promotion et son implémentation plus systématique dans la formation des futur·e·s travailleurs et travailleuses sociales, la recherche en HES était soutenue par des programmes spécifiques au niveau du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), les fonds DORE, qui favoriseront l'éclosion de plusieurs projets au sein et entre écoles partenaires. Ceux-ci poseront par ailleurs les bases d'un travail en réseau au sein de la Haute école de Suisse occidentale (HES-SO). Dans ce contexte foisonnant, des préoccupations d'actualité susciteront aussi des occasions de recherche. Je pense plus particulièrement à la question fort débattue à l'époque dans l'arène politique du « tourisme social » des usagères et usagers des services sociaux, que nous investiguerons dans le but de déconstruire une croyance partagée aujourd'hui encore de l'usage stratégique des prestations sociales parmi la population des potentiel·le·s bénéficiaires de ces prestations. Cette recherche permettra surtout de documenter, à travers une recension exhaustive des prestations sociales des cantons romands, les circuits des demandes pour rendre compte des blocages et des effets de seuil dans l'accès aux prestations (Tabin *et al.*, 2004).

101

Relevons que ce questionnement des autorités sur l'attractivité de l'offre s'inscrit au début d'une ère de critiques tous azimuts sur la protection sociale, critiques mues par la volonté de lutter contre les abus, une lutte indispensable aux yeux de ses promoteurs et promotrices, pour assurer la crédibilité du système d'assurances sociales et de la protection sociale en général au sein de la population. Un thème sur lequel Jean-Pierre Tabin mobilisera régulièrement sa plume et interviendra publiquement, en particulier contre le ciblage des prestations sociales, afin de susciter le débat sur le rôle de la protection sociale comme un des socles de cohésion et sur les réformes à envisager pour répondre aux nouveaux défis sociaux (égalité, durabilité, etc.).

Développer des synergies entre enseignement et recherche et consolider les apports scientifiques dans l'enseignement constitueront, avec la création des HES, un horizon de travail pour développer le Bachelor en travail social (BATS). Ce décroisement des domaines d'activité et leur articulation sont toujours en cours de réalisation dans le dernier plan d'études cadre (PEC 20) qui régit la formation en travail social en Suisse occidentale. C'est donc aussi, en parallèle de mes débuts de chercheuse,

une opportunité de me familiariser *sur le tas* au métier d'enseignante en communiquant les résultats de nos travaux de recherche et en animant des séminaires avec les émerveillements et les désillusions qui composent ces moments pour une débutante avec les publics d'étudiant-e-s.

Mes travaux scientifiques actuels articulent des questionnements relatifs aux problématiques sociales à l'exercice professionnel des travailleurs sociaux et travailleuses sociales, plus spécifiquement à celui des assistantes sociales (AS). Dans le cadre de l'étude exploratoire genevoise sur le rapport à l'argent des professionnel-le-s engagé-e-s dans la gestion de dettes de leurs publics, l'argent est le révélateur d'une pluralité de représentations professionnelles liées à son bon usage qui s'incarnent dans des pratiques d'accompagnement social focalisées sur le retour à l'autonomie. Le budget est l'outil privilégié d'accompagnement et d'apprentissage de la gestion financière des AS. Son attractivité repose sur la prise de conscience du processus de dégradation financier des publics aidés par une confrontation chiffrée à leur situation. Toutefois, l'apport de cet outil standardisé de pilotage de l'intervention n'est tangible que s'il est inséré dans une compréhension des difficultés des publics relevant entre autres des inégalités sociales et de genre inhérentes au système de protection sociale (Rodari & Bachmann, 2018 ; 2021).

Mon intérêt pour les questions des droits économiques des populations s'inscrit dans la continuité des études auxquelles j'ai contribué comme collaboratrice scientifique. À travers les représentations sociétales actuelles de l'endettement, l'offre des réponses apportées repose sur la participation des publics à la résolution de leurs difficultés. L'endetté-e doit non seulement collaborer, mais également assumer les modes de résolution de ses difficultés. La figure du ou de la surendetté-e dans notre société consumériste succède à d'autres figures emblématiques qui cristallisent les continuités et les ruptures des formes de protection sociale de leur époque à travers les attentes adressées aux publics y recourant. Dans cette perspective, les travaux de Jean-Pierre Tabin sur les figures des chômeurs et chômeuses et des assisté-e-s constituent un apport précieux à l'analyse des orientations de la protection sociale dans une perspective longitudinale (voir par exemple Tabin & Togni, 2013).

Coresponsable de la filière à la Haute école de travail social de Genève (HETS-GE) depuis le 1^{er} janvier 2021, mes activités d'enseignement et de recherche occupent désormais une place secondaire dans mon emploi du

temps quotidien par rapport à mes autres engagements dans le fonctionnement de la filière, mais demeurent au premier plan dans mes réflexions sur le développement du contenu et des visées des formations professionnelles dans le champ du travail social. Les travaux de Jean-Pierre Tabin sur la protection sociale, l'aide sociale et la pauvreté, entre autres, constituent des références essentielles pour les futur·e·s travailleurs sociaux et travailleuses sociales pour comprendre et cerner les évolutions de celles-ci en Suisse et ailleurs et se situer en tant que professionnel·le·s dans l'accompagnement de leurs publics.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Becker, H. S. (2002). *Les ficelles du métier*. La Découverte.

Bolzman, C., Poncioni-Derigo, R., Rodari, S., & Tabin, J.-P. (2002). *La précarité contagieuse. Les conséquences de l'article 10, lettre d, de la Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) pour les personnes à la charge de l'aide sociale*. IES et EESP.

Knobel, B., Rodari, S., & Tabin, J.-P. (2002). *Le paiement des frais dentaires des personnes nécessiteuses de Suisse romande: une enquête exploratoire. Rapport de recherche DORE*. EESP.

Knobel, B., Rodari, S., & Tabin, J.-P. (2003). Les prestations complémentaires à l'AVS et l'AI et les frais dentaires. *Revue FEAS*, 3.

Rodari, S., & Bachmann, L. (2018). L'imbrication heuristique entre professionnel·le·s du travail social, recherche et enseignement. Le rapport à l'argent des AS face à des situations de surendettement. In M. Battaglini, S. Fretz, E. Nada, & L. Ossipow (éds), *Enquêter, former, publier au cœur de la cité* (pp. 173-191). Éditions IES.

Rodari, S., & L. Bachmann (2021). L'accompagnement en gestion de dettes des assistants et assistantes sociales: soutenir et éduquer pour un retour à l'autonomie économique. In C. Henchoz, T. Coste, & F. Plomb (éds), *Endettement et surendettement en suisse: regards croisés* (pp. 263-276). L'Harmattan.

Tabin, J.-P., Keller, V., Hoffmann, K., & Rodari, S. (2004). *Le « Tourisme social »: mythe ou réalité. L'exemple de la Suisse latine*. Éditions EESP. <https://www.hetsl.ch/laress/publications/detail/le-tourisme-social-mythe-et-realite/show/Publication/>

Tabin, J.-P., & Togni, C. (2013). *L'assurance chômage en Suisse. Une sociohistoire (1924-1982)*. Antipodes.

POLITIQUE SOCIALE ET RECONFIGURATION DES NORMES DE GENRE

CAROLA TOGNI ET SARAH KIANI

En conclusion de son dernier ouvrage, Jean-Pierre Tabin (2022, p. 193) défend une sociologie de la politique sociale qui se concentre « sur ce qu'elle fait, et ne fait pas », « car la politique sociale a bien d'autres effets que seulement garantir ou améliorer le bien-être des individus » : elle participe aussi à reproduire les rapports de domination, à exclure et à imposer des normes. Dans cette contribution, nous nous intéressons plus particulièrement à la production de normes de genre.

À travers l'histoire de la (non-)prise en compte du travail familial par l'assurance chômage suisse, il s'agit pour nous de contribuer à discuter l'impact des transformations de l'État sur les modèles familiaux et la division sexuée du travail (Daly, 2020). Nous allons nous intéresser à trois moments clés. Le premier moment, au début des années 1980, est celui du refus de la prise en compte du temps consacré par les parents, en particulier les mères, à l'éducation des enfants. Le deuxième moment, à la fin des années 1990, est celui de l'introduction d'une mesure, la « période éducative », qui vise avant tout à venir en aide aux familles pauvres. Enfin, la dernière période concerne la réforme du début des années 2000, qui consacre une nouvelle conception de la « période éducative », visant davantage à maintenir les mères en emploi.

LE REFUS DE 1982: L'ÉTAT N'A PAS À SE MÊLER DE LA FAMILLE

La loi fédérale sur l'assurance chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) du 25 juin 1982 est adoptée dans un contexte de début d'institutionnalisation d'une politique de l'égalité, représentée notamment par l'adoption d'un article constitutionnel sur l'égalité en 1981, à la suite d'une période de mobilisation féministe (Kiani, 2019). Les années 1970 voient émerger un débat sur la place des femmes dans les assurances sociales, portées d'une part par les mouvements féministes et d'autre part par les partisans d'une féminisation du salariat, tant en Suisse (Togni, 2015) qu'au niveau international (Constantin & Togni, 2021). Les critiques portent notamment sur les critères d'accès aux assurances sociales, construits sur la base des normes d'emploi masculines (emploi régulier, à plein temps) et la non-prise en compte du travail domestique réalisé essentiellement par les femmes dans le cadre familial.

106 En 1980, le Conseil fédéral affirme que dans la nouvelle loi sur l'assurance chômage « les femmes sont sur un pied d'égalité avec les hommes », en prétendant ainsi respecter le principe d'égalité¹. La LACI de 1982 va en effet améliorer la protection en cas de chômage des salariées travaillant à temps partiel, enceintes ou ayant interrompu leur emploi pour cause de maternité, ainsi que les prestations des chômeuses mariées. Comme dans d'autres pays, les réformes répondent ainsi en partie aux revendications féministes. Il s'agit le plus souvent de concessions peu coûteuses et qui ne remettent pas fondamentalement en cause la division sexuée du travail². Mais les autorités fédérales n'entrent pas en matière sur une autre revendication : celle demandant que les années passées à s'occuper des enfants soient prises en compte au même titre que le travail salarié pour ouvrir un droit à l'assurance chômage. Cette

1 Message du Conseil fédéral (CF), *Feuille fédérale* (FF), 2.7.1980, p. 542.

2 Les temps partiels sont assurés, mais uniquement si le gain mensuel dépasse 500 fr. ; par ailleurs, pour prétendre à une indemnité, il faut être disposée à travailler au moins à 50 %. L'assouplissement de l'exigence de cotisation permet d'éviter de perdre le droit à des indemnités en cas d'interruption professionnelle, mais seulement si elle ne dure pas trop longtemps (moins d'un an et demi). Les femmes travaillant dans l'entreprise familiale ainsi que les salariées travaillant dans les emplois de service de maison et dans l'agriculture restent exclues de l'assurance.

revendication est portée tant par les féministes proches du mouvement ouvrier que par des féministes plus proches des milieux bourgeois, ainsi que par l'Alliance des sociétés féminines (ASF). Elle est défendue au Parlement par les premières députées élues au Conseil national, qui portent cette proposition également concernant l'assurance vieillesse. Les autorités fédérales argumentent ainsi leur refus :

« Il importe de relever d'emblée que le projet de loi n'entend nullement s'immiscer dans le débat de principe sur le statut de la femme, prise entre ses obligations professionnelles et ses devoirs familiaux, ainsi que l'ont cru, bien à tort, certaines institutions et organisations consultées. Le projet de loi fait donc une première distinction – comme pour les hommes – entre les femmes qui, en tant que salariées, sont au service d'un employeur étranger à leur famille et celles qui ne le sont pas. »³

Les autorités soulignent leur volonté de ne pas remettre en cause les rôles sociaux sexués ni « le statut de la femme » par la prise en compte des « devoirs familiaux » qui lui incombent. La revendication perçue comme plus coûteuse et radicale, car remettant potentiellement en cause l'assignation des femmes au travail domestique, est ainsi rapidement écartée. L'assurance doit donc, selon le Conseil fédéral, continuer à indemniser uniquement les personnes qui perçoivent un salaire, sans considération pour le travail domestique réalisé gratuitement dans le cadre familial, alors même que dans la loi de 1982 des exceptions à l'exigence de cotisation sont admises, notamment en ce qui concerne les personnes en fin d'études supérieures et les épouses qui doivent reprendre une activité en cas de séparation ou de décès du mari. Pour les premières, il s'agit d'assurer une transition vers le marché de l'emploi ; la centralité du salariat n'est ainsi pas mise à mal, au contraire. Pour les secondes, l'assurance intervient, sous condition de ressources, pour venir en aide aux femmes qui ne peuvent plus compter sur le revenu du mari. Le modèle traditionnel de l'homme gagne-pain et de la femme au foyer, sur lequel se sont construites les politiques sociales (Studer, 2014), continue à dominer les représentations et l'organisation de l'assurance chômage.

³ Message du CF, 2.7.1980, *op. cit.*, p. 542.

LE COMPROMIS DE 1996 : UNE AIDE POUR LES FAMILLES PAUVRES

Au début des années 1990, c'est dans un contexte d'importante hausse du chômage qu'est initiée une réforme de l'assurance chômage, adoptée par le Parlement en 1995. Comme dans d'autres pays, on assiste à l'émergence du mot d'ordre de l'activation, au nom de la réduction des coûts et de la lutte contre les abus (Tabin & Togni, 2013). La durée des prestations de chômage est prolongée, mais au prix d'une pression accrue sur les personnes au chômage pour qu'elles retrouvent un emploi. C'est dans le cadre de cette révision qu'est adoptée une mesure visant la prise en compte par l'assurance du temps consacré à l'éducation des enfants : la « période éducative ». Alors qu'on assiste à un renouveau de la mobilisation féministe, autour notamment de la grève féministe de 1991, qui regroupe un demi-million de femmes critiquant la persistance des inégalités dix ans après l'adoption de l'article constitutionnel sur l'égalité, le Conseil fédéral présente la nouvelle mesure comme étant une réponse à ces revendications.

108

Dans son message au Parlement, le Conseil fédéral propose une telle mesure au nom du principe d'égalité : « Le principe constitutionnel de l'égalité entre hommes et femmes (art. 4, 2^e alinéa, cst.) ne doit pas être uniquement compris comme une interdiction de la discrimination, mais aussi comme une obligation pour le législateur de combattre toutes les formes indirectes de discrimination telles qu'elles peuvent résulter du partage traditionnel des rôles. »⁴

Le projet de seconde révision de la LACI du 29 novembre 1993 présenté par le Conseil fédéral reprend la proposition de la députée socialiste Ursula Hafner⁵, également portée par d'autres député·e·s socialistes et vert·e·s, de considérer le temps consacré à l'éducation des enfants comme du temps de cotisation, à l'instar du travail salarié. Toutefois, dans sa proposition, le Conseil fédéral rajoute une clause de besoin. Selon l'exécutif fédéral, cette mesure doit concerner « uniquement la personne qui est contrainte d'exercer une activité salariée »⁶ pour des raisons économiques, en raison de l'absence ou insuffisance d'autres ressources au

4 Message du CF, FF, 29.11.1993, FF, p. 344.

5 Motion Hafner, 23.9.1992.

6 Message du CF, FF, 29.11.1993, FF, p. 344.

sein du foyer, en particulier du salaire du mari. Lors des débats parlementaires, seul·e·s des député·e·s socialistes et vert·e·s s'opposent à la clause du besoin, au nom d'une reconnaissance du travail éducatif. Ainsi, selon la députée socialiste Christine Goll, par ailleurs syndicaliste et militante féministe, il s'agit de mettre sur un pied d'égalité travail salarié et non salarié afin de reconnaître l'importance du travail ménager pour la société⁷. Des députées appartenant au camp « bourgeois » interviennent également dans le débat en soutien à la période éducative, au nom de l'égalité, mais ne s'opposent pas à la clause du besoin. Une clause qui est largement soutenue par la droite lors des débats parlementaires.

Si la période éducative, sous condition de ressources, est adoptée sans aucune opposition, c'est surtout parce que, pour la majorité des député·e·s, cette mesure reflète essentiellement la préoccupation de protéger la famille traditionnelle, en venant en aide uniquement aux femmes qui doivent travailler parce que le revenu du mari n'est pas suffisant pour remplir le rôle de pourvoyeur de la famille. Cette disposition ne fait pas que promouvoir un modèle de famille traditionnel, elle participe également de sa production, en laissant entendre que l'emploi salarié des femmes est légitime uniquement en cas de nécessité économique. Il ne s'agit donc ni d'une mise sur un pied d'égalité du travail domestique et du travail salarié, comme revendiqué par les féministes, ni d'une volonté d'encourager le travail salarié des mères, mais plutôt de préserver le revenu des familles pauvres.

Le Conseil fédéral est chargé de déterminer les limites de revenu du conjoint afin de juger de la nécessité économique d'une reprise de travail. Les montants avancés par le conseiller fédéral Pascal Couchepin sont de 324 000 fr. par an, plus 10 800 fr. par enfant⁸. En 1995, les familles ouvrières, paysannes ou d'artisans ne dépassent pas en moyenne les barèmes pour une famille avec enfant, mais peuvent être concernées à partir du deuxième et surtout du troisième enfant⁹. Il s'agit ainsi d'assurer un revenu aux familles modestes avec plusieurs enfants. Aux femmes socialistes ne reste plus qu'à constater l'écart entre leurs objectifs et

7 Session du Conseil national (CN), 28.9.1994, Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale (BAf), p. 1566.

8 Session du CN, 28.9.1994, BAf, p. 1566.

9 En 1995, la valeur médiane du revenu brut d'un ouvrier ou d'un paysan est de 53 000 fr., 62 000 fr. pour un artisan ouvrier, 61 000 fr. pour un employé dans la vente. Enquête suisse sur les salaires, OFS.

l'article adopté. Christiane Brunner remarque : « Nous abandonnons définitivement le domaine de l'assurance et le principe d'équivalence entre les activités rémunérées et les activités d'ordre familial ouvrant le droit à des prestations, pour rester dans le domaine de l'assistance. »¹⁰ La condition de ressource permet également de limiter les coûts d'une telle mesure et de répondre ainsi aux réticences des associations patronales, qui s'étaient toutes opposées à cette mesure lors de la consultation de la loi.

LA RÉVISION DE 2002 : NORMALISATION DE L'EMPLOI FÉMININ

110 En 1998, deux motions, une interpellation et un postulat sont déposés par des députés de l'Union démocratique du centre (UDC) concernant la période éducative dans l'assurance chômage¹¹. Si cette disposition ne semble plus aussi consensuelle qu'en 1995, c'est parce que ces députés s'inquiètent que cette mesure ne se limite pas à protéger la famille suisse, mais que les prestations puissent s'étendre aussi à des mères d'origine étrangère. L'essor électoral de l'UDC à la fin des années 1990, le positionnant comme premier parti au niveau fédéral, s'accompagne du renforcement de discours qui visent à lier le combat pour une politique migratoire restrictive avec des attaques contre les prestations sociales. La rhétorique des abus est largement mobilisée dans les motions et interpellations concernant la période éducative dans la LACI. En ce qui concerne les migrantes, le discours sur l'abus concerne à la fois le fait de toucher des indemnités chômage et leur présence même sur le territoire. Ces députés revendiquent une réforme de la période éducative, afin d'exclure les femmes migrantes, en particulier celles moins qualifiées à leurs yeux, du droit à des indemnités de chômage. Ils prônent ainsi des exigences de connaissances linguistiques comme conditions d'aptitude au placement, ainsi que l'exigence d'avoir déjà cotisé à l'assurance chômage en Suisse.

Si les migrantes sont au centre de ces motions et interpellations, les mères suisses ne sont pas hors de toute atteinte. Dans le propos concernant l'inaptitude au placement, le glissement s'opère en englobant toutes

¹⁰ Session du CN, 28.9.1994, BAf, p. 1564.

¹¹ Motion Baumann, 29.4.1998; motion Widrig, 17.12.1998; interpellation Hasler, 10.3.1998; postulat Hasler, 29.4.1998.

les mères qui « se sont consacrées à l'éducation de leurs enfants [et qui] peuvent, pour la forme, se mettre à la recherche d'un emploi. Vu l'état actuel du marché du travail, leurs chances de trouver une activité salariée sont relativement minces » (interpellation Hasler, 10 mars 1998). Par le soupçon de manque de volonté et de possibilité de s'insérer sur le marché du travail, le droit à une prestation de chômage est contesté à toutes les mères. Les propositions formulées notamment par la motion Baumann (29 avril 1998) de tester la volonté et l'aptitude au placement de ces mères par l'obligation de suivre des mesures du marché du travail ne s'adressent en effet pas uniquement aux mères d'origine étrangère. Si celles-ci sont doublement accusées d'abus, c'est bien une remise en cause de cette prestation pour toutes les mères qui est promue par ces initiatives, car considérées comme inaptes ou insuffisamment motivées à travailler hors de leur foyer. En plus de remettre en cause l'aptitude au travail des mères, assignées avant tout à leur rôle auprès des enfants, ces positions reflètent la volonté de recentrer l'assurance chômage uniquement sur le travail salarié.

Ces critiques et propositions vont se concrétiser dans la révision de la période éducative lors de la révision de la LACI de 2002. La nouvelle disposition de 2002 supprime la clause du besoin, mais ne reconnaît plus le temps consacré à l'éducation des enfants comme du temps de cotisation : la personne qui veut prétendre à une indemnité chômage doit prouver avoir cotisé, mais si elle fait valoir une période éducative, il lui suffit d'avoir cotisé au moins une année au cours des quatre dernières (au lieu d'une année dans les deux dernières années). Il s'agit d'un changement majeur dans la conception de cette mesure, qui ne vise plus à protéger les familles suisses moins fortunées (la condition de ressources est supprimée), mais à maintenir l'insertion des femmes déjà actives sur le marché de l'emploi. Comme l'affirme Pascal Couchepin lors des débats au Conseil national en 2001, il s'agit au final d'une « solution modérée » qui participe à promouvoir une norme de « la famille helvétique », avec deux conjoints qui travaillent et les mères qui s'occupent des enfants¹². La révision de 2002 peut ainsi être analysée dans un contexte d'érosion partielle du modèle de l'homme gagne-pain et de la femme au foyer au cours du dernier quart du XX^e siècle, au profit du modèle de l'*adult*

111

¹² Session du CN, 12.12.2001, BAf, p. 1888.

worker, ou plus précisément ici du modèle familial d'un-e salarié-e et demi (Lewis, 2001). La généralisation du temps partiel reflète une nouvelle injonction normative pour les femmes à se maintenir disponibles pour le marché de l'emploi tout en remplissant les tâches familiales auxquelles elles restent assignées.

CONCLUSION

Les transformations que nous avons décrites autour de la période éducative reflètent un abandon progressif du modèle de la femme au foyer en faveur d'une participation plus continue des femmes sur le marché de l'emploi, souvent à temps partiel pour assurer la charge domestique qui pèse encore largement sur elles.

Les organisations féministes ont largement contribué à la mise à l'agenda de mesures de prise en compte du travail familial, notamment dans l'assurance chômage. Toutefois, loin de répondre aux revendications féministes d'une reconnaissance, voire d'un partage du travail domestique, la conception de l'égalité qui émerge dans la dernière définition de la période éducative reflète plutôt un renforcement de la centralité du travail rémunéré. Nos observations font écho à la thèse, développée par Nancy Fraser (2012), relative à la réappropriation néolibérale de la critique féministe de l'État social pour renforcer la centralité de la norme de l'emploi salarié, sans remettre en cause la répartition inégale de la charge domestique, ni la persistance des discriminations dans la sphère professionnelle.

Enfin, ces transformations ne se font pas sans réticences ni oppositions, comme cela est visible par exemple autour des remises en cause de l'aptitude au placement des chômeuses avec des enfants en bas âge, à qui on demande plus systématiquement des preuves de solutions de garde afin d'attester leur disponibilité pour l'emploi. Preuve que tout en enjoignant aux femmes de s'adapter aux nouvelles normes d'emploi féminin, les politiques sociales continuent à promouvoir des rôles sociaux sexués.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Constantin, S. V., & Togni, C. (2021). Sécurité sociale et normes d'égalité. Les débuts au sein de l'organisation internationale du travail, 1970-2000. *Traverse. Revue d'histoire*, 1, 117-128.

Daly, M. (2020). *Gender Inequality and Welfare States in Europe*. Edward Elgar.

Fraser, N. (2012). *Le féminisme en mouvements. Des années 1960 à l'ère néolibérale*. La Découverte.

Kiani, S. (2019). *De la révolution féministe à la Constitution. Mouvement des femmes et égalité des sexes en Suisse (1975-1995)*. Antipodes.

Lewis, J. (2001). The Decline of the Male Breadwinner Model: Implications for Work and Care. *Social Politics: International Studies in Gender, State & Society*, 8(2), 152-169.

Studer, B. (2014). Genre et protection sociale. In A. Brodiez-Dolino, & B. Dumons (éds), *La protection sociale en Europe au XX^e siècle*, (pp. 101-120). Presses universitaires de Rennes.

Tabin, J.-P. (2022). *Politiques sociales comparées*. Éditions HETSL.

Tabin, J.-P., & Togni, C. (2013). *L'assurance chômage en Suisse. Une socio-histoire 1924-1982*. Antipodes.

Togni, C. (2015). *Le genre du chômage. Assurance chômage et division sexuée du travail en Suisse 1924-1982*. Antipodes.

3. UNE CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE CONDITIONS-CADRES FAVORABLES POUR LA RECHERCHE EN TRAVAIL SOCIAL

JEAN-PIERRE TABIN :

LA GESTION

DES RESSOURCES

DE RECHERCHE

AU SERVICE DE L'ACTION

SOCIALE

PAOLA RICHARD DE PAOLIS

Ces quelques lignes n'ont pas l'ambition d'un débat d'idées sur une approche théorique dont Jean-Pierre Tabin se sera fait le défenseur pendant presque trente années d'une carrière enjouée et prolifique en activités de recherche et d'enseignement et en publications. Elles veulent plutôt rendre visible sa capacité de gestion remarquable de l'objet « recherche » au sein d'une haute école et dans les relations entre hautes écoles, spécialisées ou universitaires.

117

J'ai rencontré Jean-Pierre Tabin au tout début des années 1990 à des séances que nous tenions au défunt Buffet de la Gare de Lausanne entre chercheur·e·s de Suisse romande¹ pour réagir aux candidatures proposées à une des Chaires de Travail social de l'Université de Fribourg. Par la suite, j'ai échangé quelques propos avec lui à une séance qu'il avait organisée en 1992 ou 1993 au Centre social protestant de Lausanne, institution au sein de laquelle il travaillait à l'époque, autour des premiers résultats d'une des recherches qu'il menait.

J'y étais conviée en tant que responsable de l'Unité de recherche créée en 1989 dans l'école qui s'appelait encore EESP : celui à qui j'en avais proposé la responsabilité, un autre Jean-Pierre, aimait bien avancer

1 Membres de l'Association romande d'échange et d'études de l'action sociale (AREAS).

pour ainsi dire... « masqué » les premières années, ne pas paraître à la tête ou du moins co-promoteur de cette petite structure que j'avais proposée dès mon arrivée à l'EESP, en septembre 1988, en succédant au fondateur et directeur de l'école, Claude Pahud.

La naissance et l'intégration de l'Unité de recherche au sein de l'EESP, en terrain quelque peu méfiant à vrai dire, avaient été facilitées en confiant la rédaction d'un rapport d'opportunité et de faisabilité à trois membres du corps enseignant aux expertises différentes : Pierre Avanzino, éducateur spécialisé et historien, Martial Gottraux, sociologue, et Sylvie Meyer, ergothérapeute. Leur rapport, livré au printemps 1989, avait été présenté au Conseil de fondation de l'EESP au moment de la discussion du budget 1989-1990, en mai 1989, pour soutenir la création d'un nouveau poste budgétaire, « Unité de recherche », doté d'une somme très modeste, plutôt symbolique : 30 000 fr. Petit crédit concédé sur la confiance !

118

Et pourtant, la petite Unité avait décroché d'emblée un mandat confié par diverses communes de la région morgienne pour un état des lieux des structures d'accueil de la petite enfance et une évaluation des besoins de places dans des structures collectives. Notre Unité de recherche avait une particularité : la recherche était partie intégrante de la fonction d'enseignement. Autrement dit, il n'était pas question d'avoir un centre détaché, doté de personnel de recherche qui ne soit pas en même temps enseignant pour l'une des six filières de formation que nous avions à l'époque, à la différence par exemple de l'Institut d'études sociales (IES), l'école homologue de Genève, qui avait institué un organisme séparé. Des chercheur·e·s pouvaient être engagé·e·s pour des fonctions ad hoc, mais l'Unité ne comptait pas de personnel de recherche permanent : des membres du corps enseignant avaient une décharge partielle de certaines tâches de formation pendant la durée de leur projet.

En 1994, Jean-Pierre Tabin posait sa candidature à l'EESP pour un poste de responsable de formation au CFES, Centre de formation d'éducateurs spécialisés, probablement attiré par les opportunités de recherche qui se développaient au sein de l'école. Diplômé de l'EESP comme éducateur spécialisé – dernière volée de l'internat qu'il avait très peu goûté –, fort d'un certificat en Politiques sociales de l'Université de Genève, avec une relativement courte expérience de terrain,

mais une évidente curiosité et expertise de recherche sur des thématiques centrales de l'action sociale, il représentait le bon candidat, choix soutenu par la majorité des autres responsables de formation du Centre. C'était l'occasion de renforcer, au sein de l'EESP, les compétences de recherche, qui entre-temps s'étaient élargies du domaine de la petite enfance – avec l'obtention, entre autres, d'un mandat du Fonds national suisse (FNS) pour réaliser un état des lieux sur le plan romand de *l'accueil de l'enfance* dans le cadre du Programme national de recherche (PNR) 29 « Changements de modes de vie et avenir de la sécurité sociale » – aux représentations des risques et de la solidarité sociale, toujours au sein du PNR 29, puis, dans le cadre du PNR 32, à des domaines tels que les représentations de la vieillesse, des personnes handicapées (en collaboration avec l'Institut national de la santé et de la recherche médicale – INSERM – de Paris), ou encore des études cliniques de cas d'enfants traité-e-s avec la méthode sensori-intégrative de Jean Ayres.

Jean-Pierre Tabin arrivait ainsi à l'EESP en 1995 dans une période d'effervescence pour la recherche en travail social, avec les incitations que divers PNR suscitaient dans les plus grandes écoles de travail social de Suisse, compte tenu de l'importance donnée à la recherche dans la toute nouvelle loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées de 1995. Il faut dire que le champ était largement dominé par d'autres équipes de recherche en Suisse alémanique et par les deux Chaires de Travail social de l'Université de Fribourg. Qu'à cela ne tienne! À peine sa licence portée à son terme en 1995, notre nouvel enseignant décide d'entreprendre une thèse de doctorat avec le titulaire de la Chaire en Travail social francophone de Fribourg finalement nommé, Marc-Henri Soulet. À la passion pour la recherche s'ajoutait ainsi l'expérience fertile des vertiges de l'autonomie, tant le suivi du directeur de thèse était discret.

En même temps, son projet de recherche était accepté au FNS, dans le cadre du PNR 39 sur la migration. Ce ne sera que le premier parmi les nombreux subsides décrochés dans les concours toujours plus exigeants de cet organisme. Nous imaginions à cette époque que l'approche de la migration pouvait devenir une spécialité de la maison, mais d'autres thèmes d'actualité sociale se sont imposés aux équipes que Jean-Pierre Tabin a dirigées, les plus visibles étant ceux liés à la pauvreté, aux mesures d'aide sociale pour les migrant-e-s, au non-recours à l'aide

sociale, à la mendicité et à la communauté Rrom, et bien évidemment aux diverses facettes du chômage. Cette liste n'est pas exhaustive, mais dit en quelque sorte la vision large qui a été choisie par Jean-Pierre Tabin pour alimenter les connaissances des décideurs au sujet des politiques sociales les plus urgentes et novatrices.

Ce qu'il m'intéresse de souligner ici, c'est qu'outre l'ampleur des questions de politique sociale étudiées, il y a eu un soin particulier de sa part à traduire en instruments d'enseignement les résultats obtenus, par des publications régulières et multiples à l'issue de chaque recherche. Nous sommes par ailleurs devant un cas opposé à celui du « mandarinat » universitaire de certains directeurs d'équipe de recherche: les jeunes chercheur·e·s sont nommément mis·e·s en avant, leur participation est valorisée tant dans les publications que dans la promotion de leur capacité à vulgariser les résultats obtenus.

120 Une initiative mise en place peu après la création de l'Unité de recherche, « Planète recherche », animée par Bhama Steiger, enseignante et chercheuse pendant plusieurs années à l'EESP et à la HETSL, a vu, entre autres personnalités invitées, tous les collaborateurs et collaboratrices de recherche de Jean-Pierre Tabin venir présenter leurs démarches et leurs résultats de recherche. Presque tous et toutes, par la suite, ont poursuivi une carrière dans la recherche et l'enseignement, dans une des HES en travail social de Suisse romande ou dans des universités. En ce sens, la gestion des ressources intellectuelles et l'apprentissage de la recherche ont été un investissement à long terme dont les hautes écoles bénéficient encore maintenant. Des séminaires et d'autres opportunités de formation à la recherche ont été mis en place, des suivis organisés notamment dans la période des programmes dits « DORE » (DO REsearch) que le Fonds national suisse a promus pour inciter à la recherche pendant le déploiement des « nouveaux » domaines d'enseignement supérieur – Santé, Travail social et Arts – au sein des HES. Les rapports annuels de l'EESP pendant toutes ces années, disponibles à la HETSL, font état de la diversité des thèmes abordés, diversité à la hauteur de la multiplicité et de la complexité des questions sociales et éducatives auxquelles le travail social est confronté.

Évoquer cette diversité de thèmes, dont il a pris soin de fournir et documenter l'exploration, ne veut pas dire taxer d'éclectisme Jean-Pierre Tabin, mais plutôt lui reconnaître une capacité de couvrir un spectre large

et d'exercer une vigilance aigüe pour la détection précoce des problèmes à étudier. Cette capacité fait partie d'un bagage de *leadership*, qualité qui lui a été souvent enviée, mais qui a été rarement égalée dans nos milieux. Capacité dont l'importance s'est révélée cruciale au moment de la mise en place des Pôles de compétences au sein des HES et avec les hautes écoles universitaires, là où la concurrence a été manifestement suscitée par les instances promotrices et les organes décisionnels, alors que la coopération valorisant les compétences spécifiques de chaque institution aurait été, à l'évidence, une option moins stérile. Et c'est là que l'habileté de Jean-Pierre Tabin a fait ressortir des collaborations inter-écoles qui auraient paru impossibles à imaginer.

En effet, en 2006, Jean-Pierre avait assumé la fonction de doyen de l'Unité de recherche, montrant d'année en année des compétences de coordination exemplaires et une capacité de gestion de ce qui était devenu le LaReSS (Laboratoire de Recherche Santé-Social). La simple dénomination Unité de recherche, que j'avais inaugurée dix-sept ans auparavant, ne paraissait plus suffisante en termes de lisibilité, surtout pour faire comprendre d'emblée à celles et ceux qui devaient décider des ressources à distribuer, que la connotation « Laboratoire » ouvrait sur les domaines de l'action socio-sanitaire tout en fournissant une aura de spécificité et, peut-être, de parenté académique utile.

J'avoue n'avoir jamais vraiment partagé ce choix de dénomination, mais nous n'en étions pas à un label près dans nos fonctionnements et nos relations de directrice à doyen. L'important pour moi était que nos recherches respectent le devoir de résonance des données récoltées dans les enseignements, dans la diffusion des connaissances et dans le regard critique et constructif pour l'action sociale et éducative que nous avons affiché au début de nos travaux de recherche dans le petit document fondateur de 1989.

La recherche à l'EESP, devenue HETSL, s'est très fortement développée depuis 1989. En vingt-six ans d'engagement à l'école, jusqu'à son départ à la retraite en 2021, Jean-Pierre Tabin a largement contribué à ce que cette activité devienne une ressource en soi pour l'enseignement et pour les nombreuses prestations de service offertes à la collectivité. Il a été le doyen du LaReSS pendant quinze ans.

Je le remercie sincèrement d'avoir assuré le développement d'une structure que j'avais voulue et obtenue, pour ainsi dire, « à crédit » !

LE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE AU SEIN DU DOMAINE TRAVAIL SOCIAL : JEAN-PIERRE TABIN EN ENTREPRENEUR INSTITUTIONNEL

JEAN-FRANÇOIS BICKEL

Dans le fil de la demande que m'avait adressée l'équipe d'organisation des « Tabinades » organisées pour le départ à la retraite de Jean-Pierre Tabin, ce texte est à la fois un témoignage et une réflexion personnelle. Il n'a aucune prétention à retracer le développement de la recherche au sein du domaine Travail social de la Haute école de Suisse occidentale (HES-SO), et encore moins à en faire l'analyse. Mon intention est bien plus modeste : mettre en évidence la contribution tout à fait fondamentale de Jean-Pierre à ce développement en évoquant dans un premier temps quelques aspects d'une histoire à laquelle lui et moi avons œuvré de concert durant plusieurs années ; puis dans un second temps en esquissant un bref portrait sociologique de son action, saisie à travers la figure de l'entrepreneur institutionnel.

123

QUELQUES TRACES D'UNE HISTOIRE PARTAGÉE (EN PARTIE)

Le hasard (certain·e·s y verront peut-être un signe) a voulu que mon premier jour de travail dans le monde des HES et de la HES-SO – plus précisément à la HETS de Fribourg en tant que responsable de la recherche – débute par une séance dans ce qui était alors le Buffet de la Gare de Lausanne. Ce 1^{er} septembre 2010, il avait été question,

notamment, de finaliser le projet de création de l'IRTSO, autrement dit l'Institut romand de recherche en travail social de la HES-SO, création avalisée par le Conseil de domaine quelques jours plus tard et entré en fonction de suite.

S'il venait, selon les termes de sa présentation, « concrétiser des années de collaboration régulière et fructueuse entre les sites du travail social en matière de recherche », l'IRTSO se voulait un moyen de « coordonner encore mieux les activités de recherche des quatre sites en travail social [en s'appuyant] sur les structures de recherche existantes des sites de Genève, de Lausanne, de Fribourg et du Valais ».

Il vaut la peine de rappeler les quatre objectifs que s'était donnés l'IRTSO, car ils synthétisent le programme pour lequel Jean-Pierre n'a cessé de s'engager :

- « Faciliter la collaboration, l'échange et la mise en relation des recherches ;
- Rendre visible la recherche, faire connaître et rendre accessibles ses résultats au sein de la HES-SO, dans le monde scientifique et la cité ;
- Représenter la recherche en travail social à l'intérieur de la HES-SO et dans des organes externes ;
- Contribuer à l'élaboration, à l'implémentation et à l'évaluation de la politique de recherche et de son dispositif au sein de la HES-SO. »

Mais si ce travail institutionnel a débuté pour moi au début des années 2010, celui de Jean-Pierre est bien antérieur. Il a ainsi été un acteur majeur de la mise en place de la recherche au sein de l'espace de ce qu'on appelait alors S2, lorsque la santé et le travail social ont rejoint la HES-SO. Il a aussi été un des principaux artisans de la création du Master en Travail social, ce dernier accueillant ses premiers étudiant·e·s en 2009, sans cesser depuis lors d'œuvrer à son renforcement. Mais son action a aussi largement dépassé les frontières de la HES-SO et de la Romandie : il a notamment été membre, puis vice-président de la Commission spécialisée DORE du Fonds national suisse (FNS) (de 2004 à 2011).

Après 2010 et la création de l'IRTSO – une innovation institutionnelle qui, en fait, anticipait et préparait ce qui allait suivre –, un autre moment charnière pour la recherche du domaine Travail social est, à n'en pas douter, la transformation des structures de la recherche entrée

en force le 1^{er} janvier 2013 et marquée par le passage d'une organisation au sein de l'espace conjoint S2 santé-social à une organisation par domaine, avec des structures (Comité Ra&D et Commission scientifique), des instruments financiers et des procédures qui sont toujours celles que nous connaissons aujourd'hui. À l'époque, certain·e·s collègues parlaient de ce changement, notamment de la disparition des réseaux de compétences santé-social (RCSO), comme d'un « assassinat de la recherche ». On dira simplement que, si c'était le cas, alors force est de constater que la ressuscitée se porte comme un charme !

Cette reconfiguration du monde de la recherche au sein du domaine et plus largement de la HES-SO s'inscrivait dans et répondait à une restructuration de plus vaste ampleur de cette dernière et, au-delà, au sein du dispositif institutionnel suisse encadrant les hautes écoles : nouveau mode de gouvernance et d'organisation de la HES-SO, entérinée par la nouvelle convention HES-SO et symbolisée par la fin de la présidence et la création d'un rectorat, doté de compétences et ressources accrues ; transformation des règles du jeu sur le plan fédéral (sur les plans de la reconnaissance institutionnelle, du financement, etc.). En parallèle, la reconfiguration de la recherche obéissait à une double logique de renforcement des domaines et d'institutionnalisation et de professionnalisation de la recherche en leur sein et dans les écoles ; une double logique qui s'est poursuivie depuis lors, et dont Jean-Pierre a été durant toutes ces années un infatigable artisan et avocat.

125

BREF PORTRAIT SOCIOLOGIQUE DE JEAN-PIERRE EN ENTREPRENEUR INSTITUTIONNEL

Tout processus d'institutionnalisation ou de changement institutionnel implique différentes formes de travail institutionnel, celui-ci étant défini comme « l'action intentionnelle des acteurs ou des organisations visant à créer, maintenir ou déstabiliser les institutions » (Lawrence & Suddaby, 2006, p. 215 ; voir aussi, par exemple, Ben Slimane & Leca, 2010 ; Garud *et al.*, 2007 ; Lawrence *et al.*, 2013). Pour caractériser le rôle singulier joué par Jean-Pierre dans le processus d'institutionnalisation de la recherche au sein du domaine Travail social et pour définir la forme particulière de son travail institutionnel, c'est la figure de l'entrepreneur institutionnel qui s'impose à mes yeux. Initialement proposée

par DiMaggio (1988) au sein de l'approche néo-institutionnaliste dans l'étude des organisations (Powell & DiMaggio, 1991), la notion désigne de manière générale des personnes ou des organisations qui, en prenant appui sur différentes ressources ainsi qu'en percevant et en se saisissant des opportunités de leur contexte d'action, ont la capacité d'initier et de conduire de manière stratégique un ensemble d'activités visant à la création ou au changement institutionnel. L'entrepreneur institutionnel rejoint d'autres figures sociologiques d'entrepreneuriat : économique (Zalio, 2009), de morale (Becker, 1963 ; Gusfield, 1981) ou encore réformateur de l'État et de son administration (Bezès, 2009) ou de l'action publique (Bergeron *et al.*, 2016), pour ne mentionner que quelques exemples.

Dans cette perspective et en prenant appui sur quelques travaux et conceptualisations sociologiques, je voudrais mettre en évidence trois facettes de l'activité déployée par Jean-Pierre, qui justifie qu'on la considère comme un cas d'entrepreneuriat institutionnel.

126

En premier lieu, les entrepreneurs institutionnels se caractérisent de manière générale par la participation à deux univers sociaux au moins, au sein desquels ils occupent des positions reconnues (Bergeron *et al.*, 2013 ; Padgett & Ansell, 1993). Ce multipositionnement ne leur permet pas seulement de jouer un rôle de passeur ou d'intermédiaire entre ces univers, mais constitue une condition de possibilité pour un travail de traduction et d'appropriation (médiation) d'un univers à un autre. Il leur donne aussi accès à des ressources (informationnelles, relationnelles, savoir-faire, schèmes de pensée, etc.) qu'ils peuvent transposer d'un univers à l'autre et mobiliser dans leur travail institutionnel. Sur ce plan, j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer l'engagement de Jean-Pierre au sein du FNS ; mais on peut aussi évoquer sa participation à de multiples réseaux locaux, nationaux et internationaux, à la fois dans le monde de la recherche et dans celui du travail social.

Un autre trait de l'action de l'entrepreneuriat institutionnel est sa multivocalité (Bergeron *et al.*, 2013 ; Padgett & Ansell, 1993). À l'instar des objets frontières de la sociologie des sciences et techniques (Star & Griesemer, 1989 ; Trompette & Vinck, 2009), le terme désigne la capacité des activités entreprises et des produits institutionnels qu'elles génèrent à être interprétés diversement par différent·e·s acteurs et actrices ou interlocuteurs et interlocutrices, à susciter leur adhésion en

dépôt de situations, intérêts ou motifs différents, voire divergents. On peut ici penser par exemple à la définition de la recherche en travail social, à laquelle a fortement contribué Jean-Pierre et élaborée alors que nous étions sommé-e-s d'énoncer ce qu'elle était et quelle était sa spécificité HES. Cette définition, rappelons-le, se limite à rapporter celle-ci à deux axes ou « objets » : le travail social et les politiques qui le cadrent ; les publics du travail social. Si d'aucun-e-s ont pu estimer ou peuvent toujours estimer que cette définition est par trop minimaliste, elle est précisément ce qui permet sa multivocalité, pour reprendre cette notion : des chercheur-e-s menant des styles de recherche variés, adhérent à différents courants théoriques et orientations méthodologiques, appartenant à diverses traditions disciplinaires ou épistémologiques peuvent s'y reconnaître et poursuivre dans son cadre leurs intérêts de recherche. La multivocalité se manifeste aussi dans la capacité à « bricoler » ou à « recombinaison » en mêlant des éléments institutionnels anciens à d'autres nouveaux dans un projet visant l'innovation ou la réforme. Si les bourses de relève étaient, et restent toujours, un instrument innovant de soutien à la recherche, les autres instruments de soutien mis en place dans le nouvel agencement de 2013 sont des reprises ou des extensions de ceux qui existaient déjà dans les réseaux de compétence santé-social. Cela a clairement contribué à « calmer les esprits » à un moment où, on l'a vu, la réforme institutionnelle n'était pas nécessairement vue d'un bon œil.

Un troisième ressort de l'entrepreneuriat institutionnel réside dans la forme du travail de cadrage (*framing*) qu'il opère. Le concept de cadre a été proposé par Goffman (1974), puis a été repris et développé notamment dans la littérature sur les mouvements sociaux (Snow *et al.*, 1986 ; Benford & Snow, 2000). Nous empruntons à Gamson et Modigliani (1989) et à Ferree (2003) la définition d'un cadre comme étant un ensemble interprétatif (*interpretative package*) mêlant éléments cognitifs (savoirs, croyances) et de valuation (valeurs, normes) et dont la structure interne est organisée autour d'une idée centrale. Dans ce cadre, l'entrepreneuriat institutionnel se distingue non pas par l'adhésion à un type de cadre ou à un contenu particulier, pas plus que dans le fait de déployer des activités en référence au cadre en question, mais par la capacité à en faire une ligne de conduite poursuivie avec consistance, et par la capacité à négocier ou à combiner ce dernier et les

actions qui en sont inférées avec ce que Ferree (2003, p. 309) appelle les « structures d'opportunité discursives », c'est-à-dire « les manières de faire établies institutionnellement qui délimitent le degré d'acceptabilité politique [ou organisationnelle] d'ensembles spécifiques d'idées ».

Quelle est l'idée centrale à laquelle adhère Jean-Pierre et par rapport à laquelle il a orienté son action tout au long de ces années ? Pour paraphraser librement Andrew Abbott (1988), il me semble qu'elle peut se résumer comme étant celle de constituer, au sein du système de la recherche, un champ de la recherche en travail social, ce qui implique à la fois (i) d'établir (et de préserver) une juridiction propre, c'est-à-dire la capacité à définir de manière autonome ce qu'est la recherche en travail social, ses finalités et ses standards de « qualité », et (ii) de professionnaliser son exercice, notamment par la production et l'appropriation de savoirs experts. Du côté de la juridiction autonome, cela a conduit Jean-Pierre, d'une part, à impulser différents espaces permettant de lui donner corps et de s'y engager sans compter, d'autre part, au refus opiniâtre et même combatif (j'en ai été témoin) que le travail social se voie imposer de l'extérieur, que ce soit en prenant pour « modèle » un autre domaine de la HES-SO ou d'autres disciplines académiques ou que les injonctions émanent d'entités extérieures au monde de la recherche, une définition de ce qu'est ou devrait être la recherche en travail social ainsi que des critères à l'aune desquels juger de sa « qualité » ou « utilité ». Mais ce principe d'autonomie vaut aussi sur le plan individuel des chercheur-e-s dans le champ : nous retrouvons là son souci d'une définition « œcuménique » de la recherche en travail social. Du côté de la professionnalisation de la pratique de la recherche, il a œuvré à créer les conditions les plus favorables possibles pour permettre non seulement l'exercice de la recherche, mais aussi l'acquisition/renforcement des capacités requises à un exercice expert du travail de recherche. Cette orientation vers ou pour l'expertise et ses conditions de possibilité a notamment passé au sein du domaine par son engagement dans la création et le renforcement du Master, ainsi que dans l'instauration de passerelles institutionnelles vers le doctorat, auquel il convient d'ajouter la mise en place de conditions décentes pour les doctorant-e-s au sein des écoles. Dans le même ordre d'idée, rappelons également sa contribution à la création de l'instrument des bourses de relève déjà évoqué.

EN GUISE DE CONCLUSION

Ces quelques réflexions ne donnent qu'une vision très partielle du processus d'institutionnalisation de la recherche en travail social et de la contribution éminente de Jean-Pierre à ce processus. On ne peut qu'espérer qu'une future étude s'en empare et en fasse une analyse plus complète. En attendant, et pour terminer par une note plus personnelle et amicale, je ne peux que dire combien le fait d'avoir pu participer avec Jean-Pierre à ce travail institutionnel, de l'avoir vu à l'œuvre et s'y engager avec tant de passion – le mot n'est pas trop fort –, d'avoir bénéficié de ses apports, engagements et inspirations « d'entrepreneur institutionnel » a été pour moi à la fois une source d'apprentissage, un plaisir et un privilège. Je lui en suis profondément reconnaissant.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Abbott, A. (1988). *The System of Professions. An Essay on the Division of Expert Labor*. The University of Chicago Press.

Becker, H. (1985). *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*. Métailié.

Ben Slimane, K., & Leca, B. (2010). Le travail institutionnel : origines théoriques, défis et perspectives. *Management & Avenir*, 37, 53-69.

Benford, R. D., & Snow, D. A. (2000). Framing Processes and social Movements : An Overview and Assessment. *Annual Review of Sociology*, 26, 611-639.

Bergeron, H., & Castel, P. (2016). Les habits neufs du néo-institutionnalisme ? La redécouverte de l'ordre mésologique et de l'agency. *L'Année sociologique*, 65(1), 31-72.

Bergeron, H., Boubal, C., & Castel, P. (2016). Sciences du comportement et gouvernement des conduites. La diffusion du marketing social dans la lutte contre l'obésité. In S. Dubuisson-Quellier (éd.), *Gouverner les conduites* (pp. 157-191). Presses de Sciences Po.

Bergeron, H., Castel, P., & Noguez, É. (2013). Éléments pour une sociologie de l'entrepreneur-frontière. Genèse et diffusion d'un programme de prévention de l'obésité. *Revue française de sociologie*, 54(2), 263-302.

Bezes, P. (2009). *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*. PUF.

DiMaggio, P. (1988). Interest and Agency institutional Theory. In L. Zucker (éd.), *Institutional Patterns and Organizations* (pp. 3-22). Ballinger.

Freee, M. M. (2003). Resonance and Radicalism: Feminist Framing in the Abortion Debates of the United States and Germany. *American Journal of Sociology*, 109(2), 304-344.

Gamson, W. A., & Modigliani, A. (1989). Media Discourse and Public Opinion on Nuclear Power: A Constructionist Approach. *American Journal of Sociology*, 95(1), 1-37.

Garud, R., Hardy, C., & Maguire, S. (2007). Institutional entrepreneurship as embedded Agency: An Introduction to the special Issue. *Organization Studies*, 28, 957-969.

Goffman, E. (1991). *Les cadres de l'expérience*. Minuit.

Gusfield, J. (2009). *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant: la production d'un ordre symbolique*. Economica.

Lawrence, T. B., & Suddaby, R. (2006). Institutions and institutional Work. In S. R. Clegg, C. Hardy, T. B. Lawrence, & W. R. Nord (éds), *Handbook of Organization Studies* (2^e éd.) (pp. 215-254). Sage.

Lawrence, T. B., Leca, B., & Zilber, T. B. (2013). Institutional work: Current research, new directions and overlooked issues. *Organization Studies*, 34(8), 1023-1033 <https://doi.org/10.1177/0170840613495305>

Padgett, J. F., & Ansell, C. K. (1993). Robust Action and the Rise of the Medici, 1400-1434. *American Journal of Sociology*, 98(6), 1259-1319.

Powell, W. W., & DiMaggio, P. J. (éds). (1991). *The new Institutionalism in organizational Analysis*. Chicago University Press.

Snow, D. A., Rochford, E. B. Jr., Worden, S. K., & Benford, R. D. (1986). Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation. *American Sociological Review*, 51(4), 464-481.

Star, S. L. & Griesemer, J. R. (1989). Institutional Ecology, « Translations » and Boundary Objects: Amateurs and Professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology, 1907-1939. *Social Studies of Science*, 19, 387-420.

Trompette, P., & Vinck, D. (2009). Retour sur la notion d'objet-frontière. *Revue d'Anthropologie des Connaissances*, 3(1), 5-27.

Zalio, P.-P. (2009). Sociologie économique des entrepreneurs. In P. Steiner, & F. Vatin (éds), *Traité de sociologie économique* (pp. 573-607). PUF.

POLITIQUES DE RECHERCHE COMPARÉES (EN TRAVAIL SOCIAL)

PETER VOLL

En tant que scientifique, Jean-Pierre Tabin est un spécialiste des politiques sociales comparées en Suisse et ailleurs, et en tant qu'acteur institutionnel, il a marqué la politique de recherche en Suisse, dans les Hautes écoles spécialisées (HES) et ailleurs, pendant maintenant plus de vingt ans. Ayant été compagnon de route en politiques de recherche pendant un certain temps et dans des fonctions variées, je saisis l'occasion pour une réflexion sur les différents chemins qu'a pu prendre l'évolution de la recherche dans les différentes Hautes écoles de travail social (HETS) en Suisse. Autrement dit : je souhaite proposer une sorte de politiques comparées suisses en matière de recherche en travail social. Cet essai ne se veut pas scientifique, mais, au mieux, impressionniste et anecdotique, tout en espérant que le projet de recherche approfondie que le sujet mérite verra un jour le jour.

Malgré ces ambitions limitées, il convient de partir de quelques concepts et définitions. En lien avec une tradition sociologique remontant au moins jusqu'à Max Weber, la politique est liée au concept de pouvoir : elle vise « la participation au pouvoir ou l'influence sur la répartition du pouvoir » (Weber, 1919/1988a, p. 506)¹, et ce pour

131

1 Traductions de l'auteur.

jouir du pouvoir lui-même et du sentiment de prestige qu'elle confère ou pour réaliser certains objectifs. Le pouvoir, selon la fameuse définition donnée par le même auteur, est « la chance d'imposer sa volonté dans une relation sociale, malgré d'éventuelles résistances » (Weber, 1972, p. 28). Transposée dans le contexte contemporain et le champ qui nous intéresse, la politique de recherche serait donc une activité ayant comme objectif la structuration de l'ordre institutionnel – organisationnel aussi bien que symbolique (la répartition du pouvoir) – à des fins de recherche, c'est-à-dire pour favoriser la recherche tout court ou certains types de recherche vis-à-vis d'autres. Sur cette base, nous pouvons décrire les politiques de recherche au travers de trois dimensions pour mieux comprendre leur évolution et le cadre institutionnel tel qu'il se présente aujourd'hui, après plus de vingt-cinq ans d'existence des hautes écoles de travail social ayant un mandat de recherche² :

- le cadre institutionnel encadrant les hautes écoles et leur recherche ;
- les acteurs ;
- les objectifs.

132

L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL DE LA RECHERCHE DES HAUTES ÉCOLES DE TRAVAIL SOCIAL

La Loi sur les hautes écoles spécialisées (LHES) de 1995 était sans doute un des éléments déclencheurs majeurs pour la recherche en travail social, mais aussi en soins infirmiers, physiothérapie, etc. Le mandat de « la recherche appliquée et du développement » (art. 9 LHES) donné aux hautes écoles nouvellement créées, souvent dans des cascades de fusions d'anciennes écoles professionnelles, était pourtant plutôt soucieux de circonscrire le périmètre des activités et de le différencier des activités des hautes écoles universitaires, tout en prévoyant la « collaboration adéquate » avec celles-ci (art. 9 al. 2 LHES). Les anciennes écoles d'ingénierie servant de modèle, la recherche devait viser des exploitations des résultats et – surtout – elle devait obtenir le financement, des coûts directs au moins, par des partenaires de terrain, faisant ainsi preuve de leur utilité pour ces terrains.

² Mandat que les anciennes écoles de travail social n'avaient pas. Par conséquent, la recherche était fondée sur l'initiative et le charisme des membres du corps enseignant.

La nouvelle loi suisse rencontrait des réalités très variées dans les différentes régions linguistiques, mais aussi à l'intérieur de ces régions, et elle créait des opportunités pour des politiques institutionnelles également différentes. Mentionnons seulement les différents degrés d'intégration a) des écoles cantonales dans des structures régionales, créant des matrices organisationnelles souvent difficilement lisibles (telles que la HES-SO) ou des organisations menacées de scissions (telles que, récemment encore, la Hochschule Graubünden et la Fachhochschule Ostschweiz), b) des disciplines dans des départements ou domaines et c) de la recherche et des autres activités ou missions d'une haute école.

Si le niveau supérieur (a) était important pour la marge de manœuvre des différentes unités, dont le travail social, les deux niveaux inférieurs influaient plus directement sur le développement de la recherche. La correspondance entre structure, disciplines et formations (b) favorise probablement certains types de recherche au détriment d'autres. Ainsi, dans un environnement institutionnel qui prônait l'interdisciplinarité (souvent comprise comme la collaboration entre chercheurs et chercheuses attaché-e-s à différentes filières de formation, sans tenir compte de leur orientation scientifique, théorique ou méthodologique), le développement d'une recherche disciplinaire n'était pas seulement relégué au second rang, mais déjà la question de ce qu'était une recherche en travail social (ou du travail social ?) et de sa spécificité vis-à-vis d'autres disciplines des sciences sociales était difficile à poser. À l'intérieur des écoles (c) l'intégration structurelle de la recherche sous la coupole des « nouvelles missions », qu'on trouvait en Suisse alémanique (« *Institut WDF* »³) et en Valais (« Institut »), pouvait, selon le personnel qui y était attaché et la pondération des questions de financement, dynamiser les activités liées à la formation continue ou aux prestations de services plus que celles de la recherche (ou inversement).

Le débat autour de la « disciplinarisation » du travail social et de sa recherche renvoie évidemment à d'autres paramètres encore que ceux de la structure des HES. Il est notamment tributaire des débats dans les pays voisins, ou plutôt dans les traditions linguistiques. Certaines différences entre les HETS alémaniques et romandes se comprennent

3 Pour *Weiterbildung, Dienstleistung, Forschung*, i.e. formation continue, prestations de services et recherche.

seulement si on prend en compte la différence des discours francophone (à l'exception peut-être du Québec) et germano ou encore anglophone par rapport au travail social comme profession et comme discipline scientifique⁴.

D'autre part, les différences par rapport aux effets de la LHES (et de sa successeuse, la Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles LEHE, entrée en vigueur en 2015) sur la recherche en travail social sont tributaires de l'état du champ au moment de la création des HES, des acteurs présents en ce moment et des recherches reconnues comme telles.

LES ACTEURS

Même sans chiffres à l'appui, il ne semble pas hasardeux de dire que les écoles romandes, au moins celles de Lausanne et de Genève, plus anciennes et plus grandes, étaient dans une position plus forte en recherche que les écoles alémaniques. Bien avant 1995, elles avaient hébergé des chercheur·e·s connu·e·s, tel·le·s que feu Jean-Pierre Fragnière, qui avaient développé la recherche empirique en politiques sociales, en migration, relations intergénérationnelles et autres questions. Les ambitions et débats scientifiques de l'époque en Suisse alémanique, en revanche, étaient plutôt orientés vers les fondements théoriques d'une science du travail social (*Sozialarbeitswissenschaft*) et le développement de méthodes d'intervention (*Methodenlehre*). Si les un·e·s pouvaient renforcer un type d'activité existante, les autres devaient d'abord en construire les bases.

Néanmoins, au niveau de la politique du personnel, le résultat de l'introduction et du renforcement de la recherche était le même des deux côtés de la Sarine : les écoles se voyaient contraintes d'augmenter le nombre des scientifiques avec une identification disciplinaire autre que le travail social. Vu le prestige de la nouvelle mission « recherche » et sa nécessité pour l'accréditation en tant que HES, l'augmentation du nombre de « chercheur·e·s » impliquait la naissance d'un nouveau pôle

4 Schématiquement, et au risque d'une surgénéralisation, on peut dire que l'un voit le travail social comme un métier ou une vocation appliquant des savoirs de différentes disciplines scientifiques, alors que l'autre y voit une profession au sens emphatique du terme, fondée sur sa propre discipline scientifique.

de pouvoir et des conflits y afférant plus ou moins aigus sous l'apparence d'une querelle des « praticien-ne-s » (du travail social) et des « théoricien-ne-s » (d'autres disciplines). Il a fallu – et il faut toujours – un travail patient de médiation entre ces différents groupes à l'intérieur des HETS. Il est évident que l'issue d'un tel processus dépend en partie du rapport de forces qu'il veut concilier. Dans certaines écoles allemandes, ce travail a été facilité sur le fond de la tradition allemande de doctorat en « pédagogie sociale » (*Sozialpädagogik*) dans son acceptation de « travail social ». Les enseignant-e-s provenant de cette tradition combinent les compétences de recherche académique avec une identité de travail social, la querelle devenant ainsi une querelle intradisciplinaire à l'instar de celle entre médecins chercheur-e-s et clinicien-ne-s.

LES OBJECTIFS

Au début et dans certains camps, l'idée même d'une mission de recherche des hautes écoles, notamment des écoles appelées S2 (Santé – Social) était contestée⁵. La création d'une légitimité certaine était donc indispensable afin d'atteindre les objectifs classiques de toute politique : mobiliser les ressources internes et externes.

135

Dans un premier temps, ce travail de légitimation tournait autour de la notion de recherche. Au début des HETS, la querelle mentionnée était souvent liée à l'illusion de pouvoir définir les objets de recherche sur la seule base des problèmes pratiques (tels que perçus par les « praticien-ne-s » à l'intérieur des écoles, les directions des écoles, les milieux de la pratique, les directions des services sociaux ou les politicien-ne-s) et de mandater ensuite les « chercheur-e-s » pour la récolte et le traitement des données. Cette illusion était renforcée par une notion restreinte de la « recherche appliquée ». Un des objectifs centraux de la politique de recherche devait donc être d'élaborer et d'avancer un concept de

5 Dans les années 2000 encore, le président de l'organe stratégique d'une HES allemande trouvait judicieux de mettre en question le mandat de recherche conféré par la LHES. Et dans les écoles d'ingénierie, souvent prises comme modèle, il était facile de trouver des collègues qui revendiquaient le terme « recherche » pour leurs activités, mais le déniaient aux autres disciplines, dans l'idée que ni le travail social ni les professions de la santé n'avaient besoin d'une base de savoirs scientifiques. La querelle des « praticien-ne-s » et des « théoricien-ne-s » du travail social peut aussi être lue dans ce même contexte.

recherche (appliquée ou non) plus différencié et plus réaliste qui libérait les HETS et leurs recherches de l'attente d'une utilité immédiate et immédiatement perceptible par les acteurs institutionnels et élargissait ainsi l'éventail des objets possibles. À cette fin, il fallait chercher des partenaires légitimes pour légitimer la nouvelle acceptation du terme (dont le FNS) et convaincre des instances cantonales et intra-écoles⁶.

Un deuxième objectif plus concret liait celui de la légitimation et celui de mobiliser les ressources internes : l'établissement d'un doctorat en travail social. Pour rester bref⁷ : il a comme but de conférer l'autonomie nécessaire au travail social dans la formation de sa relève, mais aussi la légitimité à sa recherche, certifiée par des titres et cursus de formation académique. L'objectif à long terme est d'obtenir le droit à la promotion au doctorat pour les HES. Cependant, pour l'heure, l'octroi des doctorats est le domaine exclusif des hautes écoles universitaires. Là aussi, il fallait – et il faut encore – arriver à des solutions intermédiaires avec des partenaires, notamment les universités et leurs organisations. Le potentiel de coopération, en termes de partenaires en Suisse et à l'étranger (par exemple des universités délivrant des doctorats en travail social), mais également en termes de disponibilité ou d'ouverture des institutions pour une telle coopération (par exemple au niveau des modèles de direction et d'évaluation des thèses) à côté de facteurs individuels (par exemple des liens personnels) font que les projets de coopération actuels varient encore fortement entre les régions linguistiques. Pourtant, on peut espérer que le nouvel Institut transdisciplinaire de travail social de l'Université de Neuchâtel⁸ offrira une solution au niveau national.

La question des ressources externes, c'est-à-dire du financement, n'est pas non plus sans lien avec la notion de la recherche appliquée. Au contraire : comme l'illusion de la définition des objets de la recherche sur la seule base des questions pratiques était fondée sur une compréhension de la recherche appliquée comme simple application d'un savoir abstrait sur un problème concret, une autre illusion des premières

6 À l'évidence, Jean-Pierre Tabin jouait des rôles clés dans ce travail de légitimation et de formation d'alliances, en tant qu'expert DORE / FNS, en tant que président du comité Ra&D du domaine Travail social, etc.

7 Ce qui semble permis ici, d'autant plus que Jean-Pierre Tabin y a consacré un livre (Rullac *et al.*, 2018).

8 Voir https://www.unine.ch/seco/home/instituts_recherche/institut-transdisciplinaire-de-t.html

années, celle de la recherche autofinancée par des mandats, était fondée sur l'idée qu'une solution pertinente et scientifiquement fondée censée répondre à un problème concret était toujours vendable et finalement rentable. Autrement dit: l'autofinancement de la recherche était l'authentification ultime de sa pertinence. L'interprétation plus réaliste de ce qu'était la recherche appliquée était donc également la condition de l'introduction d'un financement de base, nécessitant un long travail de persuasion, au niveau conceptuel comme au niveau financier, auprès des instances de financement du système HES, mais aussi auprès des directions d'écoles et chez les collègues « non-chercheur·e·s »⁹.

Le financement de base permettait de soutenir le travail en amont d'un projet de recherche, le développement d'un plan de recherche et sa soumission à des instances externes aux hautes écoles. Une fois un projet obtenu, le financement de base permettait également de payer le travail des requérant·e·s dans le cas des instances de financement externes qui ne finançaient que les (autres) collaborateurs et collaboratrices, dont notamment le Fonds national suisse (FNS). Finie donc l'époque où une HETS rendait un mandat FNS obtenu parce qu'elle ne se sentait pas en mesure de financer le poste de chef·fe de projet.

Ces développements avaient lieu au niveau fédéral et toutes les hautes écoles en bénéficiaient. Pourtant, toutes les hautes écoles en Suisse n'y réagissaient pas de la même manière. On observe différentes stratégies de promotion de la recherche, selon les régions et selon le poids des disciplines dans les hautes écoles régionales. Faut-il créer des pôles de recherche interdisciplinaires autour d'un ou deux thèmes « phares » par haute école? Ou vaut-il mieux laisser fleurir mille fleurs? La réponse à ces questions dépend de celles que l'on apporte à d'autres. La recherche est-elle prévisible et planifiable par rapport à ses objets et ses résultats? Sous quelle forme est-elle vendable aux instances de financement? À l'évidence, toute stratégie de recherche repose sur un amalgame de questions et réponses conceptuelles et scientifiques aussi bien que politiques.

9 Naturellement, les différents acteurs variaient beaucoup en force de persuasion et en persévérance dans la résistance. Pour cette dernière, on pense à un conseiller d'État (alémanique) et chef du Département de l'éducation qui se plaignait, dans les années 2000, auprès d'une responsable de recherche que les projets de son unité ne couvraient pas leurs coûts, pour prendre le téléphone quelques semaines plus tard et se plaindre, auprès de la même responsable, des tarifs (bien trop élevés!) d'une offre de prestations proposées à une commune. Pour la première, on pense à Jean-Pierre Tabin.

PERSPECTIVES

- Les questions de politiques de recherche ne s'épuiseront pas, l'évolution de la recherche dans les hautes écoles en général et dans les HETS en particulier étant loin d'être achevée. Pour mentionner juste deux défis :
- L'organisation du lien entre enseignement et recherche. La LEHE n'est pas très explicite à cet égard. En ne tenant compte, pour une part des contributions pour la recherche dans les hautes écoles spécialisées, que des activités de recherche des enseignant·e·s ayant « l'équivalent d'un poste d'au moins 20 % à l'enseignement et d'un poste d'au moins 20 % à la recherche appliquée et au développement », l'ordonnance y relative (O-LEHE), dans son article 11, suppose pourtant que les activités d'enseignement et de recherche soient effectuées par les mêmes personnes. Cela ne va pas de soi, au vu des compétences différenciées demandées par l'une et l'autre des activités, mais aussi des parcours souvent différenciés du personnel impliqué. Cela ne va pas de soi non plus au vu de l'organisation des HETS. À l'heure actuelle, les HETS alémaniques ont pour la plupart adopté le modèle dont la HETS Fachhochschule Nordwestschweiz (FHNW) était le précurseur : une organisation par instituts thématiques qui regroupent tout le personnel académique, quelle que soit la répartition des activités, selon sa focale thématique, en faisant ainsi abstraction des lignes comptables fédérales qui distinguent les activités par mission. Les HETS romandes ont gardé une structuration principale par mission (enseignement de base, formation continue, recherche et prestations de service), en y superposant des réseaux ou centres thématiques. Un candidat, pour expliquer la différence entre les régions linguistiques, pourrait être la force relative de la recherche dans la tradition romande, mentionnée ci-dessus ; un autre, la différence des traditions académiques françaises (Centres nationaux de recherche scientifique séparés) et allemandes (*Einheit von Lehre und Forschung*) dont parlait déjà Weber (1919/1988b).
- Ce point renvoie à un autre défi, la création d'un espace de recherche commun entre les HETS suisses, à travers les frontières linguistiques : les traditions du travail social, les discussions et débats autour de ses fondements, objectifs, approches et méthodes,

sont fortement imprégnés du contexte et de la langue dans lesquels ils se déclinent. De telles différences ne sont pas faciles à surmonter, sans parler des différences proprement linguistiques. Pourtant, la recherche suisse en travail social aurait beaucoup à gagner au niveau international (actuellement donc surtout en anglais...) en intensifiant les collaborations inter-linguistiques et en développant ainsi une perspective commune – et comparée – du travail social.

Ces défis sont autant scientifiques que politiques. Il est vrai que la science et la politique ne sont pas identiques et ne requièrent pas les mêmes caractères. Pourtant, rien n'exclut que de tels défis soient relevés avec succès – au contraire, comme le montrent les politiques de recherche! Peut-être parce que ce que dit Weber – pour le citer une dernière fois, et cette fois en allemand, pour ne pas manquer sa poésie – de la politique vaut aussi bien pour la science: qu'elle soit « *ein starkes langsames Bohren von harten Brettern mit Leidenschaft und Augenmass zugleich* » (1919/1988a, p. 560)¹⁰. Si on hésite à suivre Weber plus loin dans son texte, on ne niera de toute façon pas que cette activité suppose une personnalité forte.

139

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Rullac, S., Tabin, J.-P., & Frauenfelder, A. (éds). (2018). *La fabrique du doctorat en travail social : controverses et enjeux*. Presses de l'École des hautes études en santé publique.

Weber, M. (1919/1988a). Politik als Beruf. In J. Winckelmann (éd.), *Gesammelte Politische Schriften* (5^e éd. pp. 505-560). Mohr Siebeck GmbH & Co. KG.

Weber, M. (1919/1988b). Wissenschaft als Beruf. In J. Winckelmann (éd.), *Gesammelte Politische Schriften* (5^e éd. pp. 582-613). Mohr Siebeck GmbH & Co. KG.

Weber, M., & Winckelmann, J. (1972). *Wirtschaft und Gesellschaft: Grundriss der verstehenden Soziologie*. Mohr Siebeck GmbH & Co. KG.

¹⁰ Un forage énergétique et lent de planches dures, avec passion et mesure à la fois.

LA FABRICATION DU DOCTORAT EN TRAVAIL SOCIAL EN SUISSE. LA CONTRIBUTION DE JEAN-PIERRE TABIN

OLIVIER GRAND

Je connais Jean-Pierre Tabin pour avoir fait partie de ses premier·ère·s étudiant·e·s lorsqu'il a débuté à la HETSL (anciennement EESP). Nous nous sommes côtoyés depuis à de nombreuses reprises et nous avons collaboré plus étroitement lorsque j'ai pris la tête du domaine Travail social de la HES-SO en 2018. De ces souvenirs, je retiens son œil attentif à la place de la recherche au sein du domaine.

Du fait d'avoir été dans de nombreuses instances clés, tout en étant un chercheur reconnu, il a assurément marqué de son empreinte la recherche en travail social. Il a été conseiller au Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) entre 2004 et 2011, membre du comité de la Société suisse de travail social (SSTS) à sa création en 2006. Il a contribué à l'organisation et aux conditions de la recherche du domaine Travail social de la HES-SO en étant membre de son comité Ra&D, comité qu'il a présidé entre 2015 et 2018. Il a siégé au Conseil de domaine Travail social de la HES-SO durant cette même période. Il a été membre, dès son origine en 2013, et jusqu'à son départ à la retraite, d'un groupe de travail du domaine susmentionné ayant pour mission de se pencher sur le doctorat.

À partir de ces souvenirs, de quelques-uns de ses articles portant sur la recherche en travail social ainsi que d'archives du domaine Travail social de la HES-SO depuis 2007, j'essaie de répondre à la question

suivante: dans quelle mesure Jean-Pierre Tabin a-t-il défendu l'idée d'un doctorat en travail social? Comment a-t-il contribué à l'élaboration des idées et de stratégies conduisant à la mise en place d'une filière doctorale en travail social en Suisse?

LE CADRE DE PENSÉE DE LA DÉCLARATION DE BOLOGNE

Avec la réforme de la Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées visant à mettre en œuvre la Déclaration de Bologne (Conseil fédéral, 2003), il est apparu évident à certain·e·s dans les HES, et notamment celles du travail social, que le système constitué de trois cycles d'études (KFH, 2011; SASSA, 2012) devait également s'appliquer aux HES. Il se posait en effet, pour les diplômé·e·s du 2^e cycle HES en travail social naissant, l'impossibilité de poursuivre vers un 3^e cycle dans leur discipline et à partir de leur titre, entravant de ce fait la relève du corps professoral des hautes écoles en travail social. Dans les années 2010, il est question pour le comité de la SSTS d'encourager cette relève scientifique. Le comité déclare dans son rapport annuel de 2011 (SSTS, 2012) viser à instaurer en Suisse un PhD en travail social. Dans son comité, des professeur·e·s des hautes écoles de travail social de Suisse, dont Jean-Pierre Tabin, avaient approché diverses parties prenantes au plus haut niveau pour explorer la possibilité de créer un 3^e cycle en travail social, la Confédération, des universités en Suisse, ainsi que la Conférence des hautes écoles spécialisées suisses de travail social (SASSA, 2012). Cette initiative, probablement trop en avance sur son temps, n'a pas abouti, tel qu'en témoigne très succinctement le procès-verbal de son assemblée générale de l'année suivante (SSTS, 2013).

L'appel à projets de l'organisation faîtière des hautes écoles suisses (swissuniversities) visant à lancer des programmes d'impulsion pour encourager la relève scientifique est évoqué pour la première fois en Conseil de domaine Travail social de la HES-SO en 2016 (HES-SO, 2016). Il est également question dans cette séance d'une participation du domaine à l'organisation du 4^e Forum international du travail social qui aura eu lieu en février 2017. Cet événement aura été une occasion de discuter des différents modèles existants de doctorats en travail social. En vue du dépôt de projets auprès de swissuniversities à fin 2016, Jean-Pierre Tabin est actif dans la prise de contact avec des

universités potentiellement partenaires, en Suisse comme au Québec. À la suite des pistes explorées, il contribue largement à l'élaboration des deux projets qui sont déposés en partenariat avec la Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana (SUPSI). Le premier consiste à offrir, au sein de la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO), des séminaires doctoraux en travail social à des doctorant·e·s employé·e·s par les hautes écoles de travail social de la HES-SO. Le deuxième de ces projets doit permettre à des diplômé·e·s du master HES-SO en travail social de réaliser une thèse de doctorat en travail social auprès de l'Université du Québec à Montréal.

Les deux projets obtiennent les financements demandés et démarrent début 2017. Jean-Pierre Tabin assure leur coordination jusqu'à l'engagement d'une responsable de ces programmes en la personne de Manon Masse fin 2017.

Dès 2019, Jean-Pierre Tabin, membre du groupe de travail doctorat du domaine Travail social de la HES-SO, participe activement à l'élaboration d'une stratégie du domaine, en vue du nouveau cycle de financement de swissuniversities pour la période 2021-2024. Aux différentes options qui sont discutées, il a très vite soutenu le projet de partenariat avec l'Université de Neuchâtel visant à créer ensemble un Institut transdisciplinaire de travail social ouvrant une filière doctorale en travail social, accessible sans prérequis aux diplômé·e·s d'un master HES en travail social. Cet institut a été inauguré en mars 2022.

L'engagement de Jean-Pierre Tabin dans ces deux initiatives n'est pas détaché d'une idée qu'il avait déjà explicitée quelques années auparavant. Un article paru dans le *Bulletin de la société suisse de sociologie*, écrit avec Marianne Modak (Modak & Tabin, 2006), laisse transparaître une vision déjà ancrée. Les auteur·e·s analysent l'enseignement de la sociologie dans le nouveau plan de formation bachelor en travail social de la HES-SO. Au travers d'une lecture des compétences visées par ce plan de formation, les auteur·e·s déclarent qu'elles contribuent à donner de la légitimité à une profession qui souvent en manque et concluent : « Dans un paysage universitaire en pleine mutation, les HES ont encore une place à se faire. L'introduction des Bachelors cette année, d'ici trois ans des Masters, et peut-être plus tard de doctorats a actuellement pour conséquence une espèce de révolution permanente des programmes au nom d'impératifs technocratiques et économiques »

(Modak & Tabin, 2006, p. 46). Cette même année, dans une interview donnée pour la revue *Repère social*, Jean-Pierre Tabin déclare : « Le développement de l'enseignement des professions du social dans le cadre HES, c'est-à-dire dans un cadre universitaire, va également jouer un rôle dans la reconnaissance du travail social comme discipline, surtout si, après les Bachelors, se développent des Masters et des Doctorats » (Praplan & Herzog, 2006, p. 18).

Le point de vue défendu par Jean-Pierre Tabin de la place de la recherche et du doctorat s'appuie assurément sur le cadre de la Déclaration de Bologne appliquée aux HES, laquelle instituait des formations sur trois cycles et la recherche comme mission, au même titre que celle de l'enseignement. Après l'institutionnalisation du deuxième cycle, le parachèvement du troisième l'est également dans l'idée que la relève doit être préparée, le troisième cycle pouvant en être la pierre de voûte.

POUR UNE LUTTE DÉFINITIONNELLE

144 Dans un article de 2006 pour la *Revue suisse de travail social*, Jean-Pierre Tabin s'appuie sur l'ouvrage *Homo Academicus* de Bourdieu pour montrer que « la constitution d'un champ scientifique est enjeu de lutte et qu'un champ n'est *a priori* pas plus fondé qu'un autre à parler au nom de la "science" » (Tabin, 2006, p. 48). L'instauration d'un champ disciplinaire passe par la création d'une société scientifique, par la publication d'articles scientifiques et par l'enseignement de la discipline. S'il est possible de prendre exemple sur la construction disciplinaire de la sociologie et de la psychologie, l'état des lieux de la recherche en travail social est moins aisé à faire que pour ces disciplines. Jean-Pierre Tabin fait référence aux projets du FNS associés au travail social, lesquels sont difficiles à classer, du fait de la diversité des thèmes et des publics du travail social. Il relève qu'il manque, par exemple, de recherches sur l'histoire du travail social, sur les modalités de son développement. Une explication donnée à cela concerne le fait qu'émanant des HES il est demandé par le fonds de recherche DORE¹ la justification de l'intérêt par les terrains professionnels, de réaliser de

¹ Commission spécialisée intégrée au FNS pour soutenir la recherche orientée vers la pratique (Conseil fédéral, 2008).

la recherche appliquée, ce qui peut entraver des recherches sur le travail social, recherches qui ne lui sont pas directement utiles.

Jean-Pierre Tabin conclut cet article en mentionnant que les disciplines traditionnelles des sciences humaines et sociales se sont penchées sur le travail social. Mais y a-t-il des savoirs propres au travail social ? Il interroge donc : la recherche dans le champ du travail social ne devrait-elle pas s'intéresser à la science du travail social afin que ce dernier produise « un savoir autonome permettant de fonder sa pratique » (Tabin, 2006, p. 56) ?

Ce fait de la lutte est encore présent dans la conclusion de « La fabrique du doctorat » qu'il signe avec Arnaud Frauenfelder (Rullac *et al.*, 2018). Dans ce texte, les auteurs évoquent l'importance que de la recherche en sciences sociales, respectivement en travail social, soit réalisée de l'extérieur. Sans cela, elle est limitée à de la prestation de services. Il y a dans ces propos une défense particulière de la recherche en travail social, de son autonomie, et de son émancipation par rapport aux contraintes institutionnelles et politiques en cours. Sans cette recherche, la discipline du travail social ne peut pas se réaliser.

145

EN PASSANT PAR LA QUESTION ÉPISTÉMOLOGIQUE

Dans l'article cité ci-dessus, Jean-Pierre Tabin (2006) fait un bilan des développements et de la production de la recherche dans les hautes écoles de travail social. Il montre qu'il y a eu une volonté politique, avec l'institutionnalisation des HES en 1995, à ce que les HES réalisent de la recherche appliquée, entendu par là que la recherche réponde aux préoccupations et besoins des terrains professionnels, soit que la recherche se réalise en collaboration avec ceux-ci.

Dans un article sur les jalons épistémologiques de la recherche en travail social, Jean-Pierre Tabin (2014) montre l'importance que de la recherche en sciences sociales, soit en travail social, ne soit pas limitée à de la prestation de services. Il importe qu'il y ait une recherche fondamentale : « C'est pour cette raison que cette recherche n'est pas appliquée, mais fondamentale, puisqu'elle s'intéresse à produire de la théorie sociale à partir de données empiriques » (Tabin, 2014, p. 356).

Dans la stratégie du domaine Travail social de la HES-SO pour la période 2015-2020, il n'y a pas de traces directes de l'implication de

Jean-Pierre Tabin, mais en gardant en tête les propos des articles susmentionnés, il a assurément joué un rôle dans la définition suivante : « Une seconde spécificité de la recherche en travail social est qu'elle s'appuie non seulement sur des disciplines académiques classiques (sociologie, psychologie, pédagogie spécialisée et curative, anthropologie, droit, économie...), mais qu'elle contribue également aux discussions menées sur la constitution du travail social comme discipline en syntonie avec ce qui se fait dans la partie germanophone de la Suisse. Ce contexte permet de penser le programme de recherche du domaine Travail social de manière originale » (HES-SO, 2012, p. 3).

CONCLUSION

Il ressort clairement que Jean-Pierre Tabin est un promoteur infatigable d'une recherche fondamentale en travail social, condition nécessaire à la constitution de la science du travail social. Il fait preuve d'une cohérence permanente entre ses engagements institutionnels et ses écrits ; il fait ce qu'il dit. Très tôt, il évoque la nécessité pour les HES de se doter de professeur·e·s boursiers et boursières, de promouvoir une relève académique permettant aux HES de se positionner sur le champ concurrentiel de la recherche scientifique. Il fait partie des personnes qui ont verbalisé l'idée d'un doctorat en travail social, lequel est en quelque sorte une suite logique à la mise en place du 2^e cycle dans les HES en Suisse dès 2008.

Pour son rôle majeur à la fabrique du doctorat en travail social en Suisse occidentale et pour ses engagements qui ont contribué à la lutte de la place du travail social, j'aimerais remercier sincèrement Jean-Pierre Tabin.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Conseil fédéral. (2003). *Message concernant la modification de la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées.*

Conseil fédéral. (2008). *CTI et DORE : des promoteurs puissants pour des projets de qualité.*

HES-SO. (2012). *Stratégie sectorielle du domaine Travail social en matière de recherche. Archives du domaine.*

HES-SO. (2016). *Procès-verbal du Conseil de domaine, 6 avril. Archives du domaine.*

KFH. (2011). *Position de principe de la KFH. Le troisième cycle de Bologne dans les hautes écoles spécialisées.*

Modak, M., & Tabin, J.-P. (2006). La sociologie dans la Haute école spécialisée de Suisse occidentale. *Bulletin de la société suisse de sociologie*, 130, 44-47.

Praplan, G., & Herzog, S. (2006). Travail social et sciences humaines : la question de la légitimité du savoir. *Repère social*, 77, 18-19.

Rullac, S., Tabin, J.-P., & Frauenfelder, A. (2018). *La fabrique du doctorat en travail social. Controverses et enjeux.* Presses de l'EHESP.

SASSA (2012). *Rapport annuel de la SASSA 2011.* <https://sassa.ch/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-annuel-2012.pdf>

SSTS (2012). *Jahresbericht 2011.* https://www.sgsa-ssts.ch/fileadmin/redaktion_sgsa/dokumente/Allgemeine_Informationen/Protokoll_Mitgliederversammlung_SGSA_2012.pdf

SST. (2013). *Protokoll der Mitgliederversammlung vom 6. Juni 2013 in Bern.* https://www.sgsa-ssts.ch/fileadmin/redaktion_sgsa/dokumente/Allgemeine_Informationen/Protokoll_Mitgliederversammlung_SGSA_2013.pdf

Tabin, J.-P. (2006). La recherche en travail social. *Revue suisse de travail social*, 1, 47-57. <https://doi.org/10.5169/seals-832521>

Tabin, J.-P. (2014). Jalons épistémologiques de la recherche en travail social. In S. Voélin, M. Eser Davolio, & M. Lindenau (éds), *Le travail social entre résistance et innovation* (pp. 349-358). Les Éditions IES.

4. UN ENGAGEMENT POUR ET PAR LA RECHERCHE, AU-DELÀ DES FRONTIÈRES INSTITUTIONNELLES

LE PIED À L'ÉTRIER

ANNICK ANCHISI

Quand, dans les années 2000, « faire de la recherche » fut possible dans les hautes écoles de santé, nous n'étions pas beaucoup à monter dans le train. Il y avait bien quelques précurseuses comme Danièle Lanza ou Éliane Perrin à Genève, mais pour le reste, nous nous comptions sur les doigts de la main. Pourtant, le chronomètre était enclenché. Le programme DORE¹ du Fonds national suisse de la recherche (FNS) nous mettait dix ans à disposition pour faire nos armes et tenter de « rattraper l'irratrapable ». Il fallait essayer. Plus de vingt ans après, le jeu en valait la chandelle.

Ce temps-là a été celui de l'effervescence, d'une alliance entre la santé, qui balbutiait, et le travail social, plus avant, qui nous tolérât d'abord, un peu comme un grand frère condescendant forcé et contraint de faire avec. Puis la création transcantonale et transdisciplinaire des réseaux de recherche entre les Hautes écoles spécialisées (HES) de Suisse romande a petit à petit poli des aspérités, permis des collaborations, insufflé un esprit de recherche. Le champ prenait corps.

151

1 Action DO REsearch (DORE) du FNS: instrument de promotion pour la recherche orientée vers la pratique réalisée au sein des hautes écoles spécialisées et des hautes écoles pédagogiques. Cette action était menée conjointement avec la Commission pour l'innovation et la technologie (CTI), aujourd'hui renommée Innosuisse.

La suite des réseaux, on la connaît : trop d'indépendance financière hors du contrôle des hiérarchies institutionnelles, trop de jérémiades à l'interne : « ils nous retardent (le travail social par rapport à la santé) » ; « ils nous snobent (la santé par rapport au travail social) »... Bref ! Chaque domaine a fini par reprendre les siens. Santé et Travail social ont été reséparés malgré certains objets qui auraient dû bénéficier d'un traitement conjoint. Mais ces collaborations avaient laissé des traces, nous nous connaissions. Une sorte de Guggenmusik de la recherche existait, à la musicalité et aux arrangements expressifs, dissonants, bruyants. Nous nous faisions entendre, et ça, c'était nouveau.

Puis les projets se sont enchaînés : passer le cap de la fin du programme DORE, accéder à la division 1 du FNS. Avec la réussite, on en oublie parfois le parcours. Les choses n'ont pas été si simples, il fallait tout apprendre : la commission d'éthique où les sciences humaines et sociales étaient exotiques, rédiger les protocoles, publier, avec, pour moi, une *névrose de classe* (De Gaulejac, 1987) bien carabinée. Je me souviens de cette étude qualitative présentée lors d'un congrès de sociologie où les critiques ont plu. Le corpus était trop petit, comment avait-on comparé ? À quelle famille théorique faisait-on référence ? Ces critiques pouvaient bien sûr être justifiées, mais j'étais alors une cible facile, manquant d'assurance et de légitimité ; toujours cette « impression d'être dans des vêtements d'emprunt et de circuler avec de faux papiers » (Nizon, 2004, p. 31). En plus, sociologue et infirmière, quelle était donc cette nouvelle race de chercheuses des Hautes écoles spécialisées (HES) ? Il fallait avoir le cuir épais. Avec le temps, je me suis affranchie de certains carcans théoriques *a priori* cautionnant davantage l'idéologie du chercheur ou de la chercheuse que la volonté de répondre à une question de recherche. Comme la distinction factice entre la recherche appliquée où on aimerait reléguer les HES parce qu'elles sont proches de la pratique et la recherche fondamentale qui serait l'apanage des universités. Rien au départ d'une étude ne peut se prévaloir de cerner la totalité de l'énigme, ni les modèles théoriques les plus éprouvés, ni les statistiques les plus rigoureuses, ni les hypothèses les plus solides. Chaque fois, il s'agit surtout d'admettre l'écart, le non-ajustement, seule perspective heuristique. Alors, sociologue, infirmière, recherche appliquée, fondamentale, quantitative ou qualitative... ? Aujourd'hui, j'ai appris à me jouer des étiquettes simplistes et à me méfier des assignations.

En 2001², je déposais un premier projet sur les représentations des personnes atteintes de démence par les professionnelles en établissements médico-sociaux (infirmières et aides-soignantes). À la fin de la recherche, il fallait envoyer un rapport complet au FNS par la poste, un paquet de plus de 100 pages avec ses annexes. C'est là, Jean-Pierre, que tu m'as donné un premier coup de main. Bien que ce rapport ait été accepté par le FNS, je sentais bien que, d'un point de vue scientifique, il fallait un autre regard. Je sollicitais de ta part une expertise, que tu as été d'accord de faire : ce qui allait, ce qui n'allait pas, ce que je pouvais améliorer. Pour le deuxième projet, j'ai pris les devants. Afin de vérifier si le plan tenait, je t'ai demandé de l'aide, je me souviens qu'à l'époque je te vouvoyais ; « Je n'ai pas d'argent pour vous payer », t'avais-je dit. Tu as pris un après-midi dans ton bureau pour remanier ce plan et m'encourager à poursuivre. Tu n'étais pas obligé et tu n'avais rien à gagner. Avec le temps, j'ai gardé cette posture : être là pour celles et ceux qui démarrent, leur mettre le pied à l'étrier.

Je reviens à cette première étude en 2001 menée avec des collègues sur les personnes âgées atteintes de démence vivant dans un établissement médico-social. S'intéresser à un sujet tient parfois d'un hasard, d'une place de travail qui se libère, de partenaires de terrains ouverts à une collaboration. Ce baptême de l'air m'aura confrontée d'emblée à mon rapport au corps des vieilles personnes – pain quotidien comme infirmière –, mais ici mis à distance, repéré et analysé comme lieu des pratiques institutionnelles, des structures d'autorité ou de pouvoir entre les groupes professionnels. Puis, plus tard, l'analyse des soins intimes relégués aux soignantes les moins bien formées (Anchisi, 2018) ; la question de la souillure liée aux incontinences comme marques des ruptures de l'aide familiale (Anchisi, 2016), l'impasse des catégories sociologiques pour qualifier la vieillesse dépendante, laissant de côté ce qui en coûte véritablement aux femmes des familles en charge d'un conjoint ou d'une conjointe, d'un père, d'une mère. Avec cette question qui me taraude encore : peut-on rendre compte d'une réalité sans prendre le

2 Durant la période de dix ans du programme DORE, au départ du moins, les projets devaient être courts (quelque chose comme une année à 18 mois, si mes souvenirs sont bons) et à petit budget (autour de 50 000 fr. à 100 000 fr.), mais ils avaient l'avantage d'être expertisés rapidement et re-déposables aussi vite, ce qui rendait l'exercice dynamique et plus aisé qu'actuellement. Ce programme permettait vraiment à des chercheur-e-s débutant-e-s comme moi de faire leurs armes.

risque de figer le stigmat dont ces personnes sont l'objet ? Donner à voir sans les y réduire. Tout comme l'usage des extraits d'entretiens dans les publications, les choisir suffisamment significatifs en évitant de les surjouer dans l'analyse. Il s'agit bien de rendre compte de fragments du réel, mais ni trop ni trop peu, en se dessaisissant autant que possible de ses convictions personnelles et idéologiques. Il me semble que c'est là aussi que nos trajectoires intellectuelles pourraient se croiser, cher Jean-Pierre, quelque chose qui s'appellerait l'engagement. Ce terme peut prêter à confusion avec la phrase qui précède, faire de la recherche et se défaire de ses propres idéologies. Mais, à t'entendre ou à te lire, il me semble que c'est possible, la rigueur de l'analyse et le parti pris pour les pauvres vulnérabilisé-e-s par les dispositifs des politiques publiques par exemple (Tabin *et al.*, 2008 ; 2016) ne sont pas incompatibles. J'utilise aussi pauvres ou vieux et vieilles à dessein, c'est bien de cela qu'il s'agit.

Pour ma part, c'est ce que j'ai tenté de faire, en passant par les interstices, les failles qu'offrent les entretiens, les observations et, plus tard, les photos. Et me voilà, un peu après toi, à deux doigts de la retraite, avec encore des choses à faire, à dire ou... s'arrêter finalement. Peut-être est-il plus sage de raccrocher. Un peu comme pour la fondue, finir avec l'envie d'un dernier morceau plutôt que le ventre trop plein. Guggenmusik de carnaval, fondue... on devine le canton qui nous est commun, avec une bouteille au frais au cas où tu passerais.

154

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Anchisi, A. (2016). Les souillures du grand âge, entre délégation et dénégation. In D. Memmi, G. Raveneau, & E. Taïeb (éds), *Le social à l'épreuve du dégoût* (pp. 127-137). Presses universitaires de Rennes.

Anchisi, A. (2018). Les mains, le cœur, la tête ou le difficile exercice du métier d'auxiliaire polyvalente. In A. Anchisi, & E. Gagnon (éds), *Aides-soignantes et autres funambules du soin, entre nécessités et arts de faire* (pp. 51-67). Presses universitaires de Laval/Éditions de l'EESP.

De Gaulejac, V. (1987). *La Névrose de classe. Trajectoire sociale et conflits d'identité*. Hommes et Groupe.

Nizon, P. (2004). *Chien, confession à midi*. Acte Sud.

Tabin, J.-P., Frauenfelder, A., Togni, C., & Keller, V. (2008). *Temps d'assistance: le gouvernement des pauvres en Suisse romande depuis la fin du XIX^e siècle*. Antipodes.

Tabin, J.-P., & Knüsel, R. (2016). *Lutter contre les pauvres. Les politiques face à la mendicité à travers l'exemple du canton de Vaud*. Éditions d'en bas.

UNE SOCIOLOGIE ENGAGÉE ET CRITIQUE. L'EXEMPLE DES ENJEUX AUTOUR DE LA CONSTRUCTION SOCIALE DES PERSONNES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

CLAUDIO BOLZMAN

Une des problématiques qui a intéressé Jean-Pierre Tabin durant sa riche carrière d'enseignant et de chercheur est celle de la construction sociale des figures de l'étrangère et de l'étranger, ainsi que les effets sociaux que cette construction pouvait avoir sur les personnes désignées comme telles (cf. par exemple, Tabin, 1999; Chaudet *et al.*, 2000; Tabin *et al.*, 2008). Nous avons par ailleurs collaboré directement à propos de cette thématique (Bolzman & Tabin, 1999; Bolzman *et al.*, 2002). Jean-Pierre Tabin a étudié cette problématique à partir d'une démarche sociologique originale. Dans ce texte je vais m'atteler tout d'abord à décrire les grandes lignes de cette démarche, puis à rappeler sa contribution à l'étude de la place de l'étrangère et de l'étranger dans ce qu'on dénomme usuellement le social, ainsi que certains résultats de notre travail conjoint.

157

UNE SOCIOLOGIE ENGAGÉE ET CRITIQUE

Jean-Pierre Tabin est un chercheur engagé. Suivant les orientations proposées par Émile Durkheim (1937) dans les *Règles de la méthode sociologique*, il ne se contente pas du savoir du sens commun, mais se donne comme objectif de déconstruire ce qui est présenté comme allant de

soi, comme une évidence. Il le fait en adoptant une sociologie critique qui s'interroge sur la production des normes, souvent à partir d'une perspective historique. Il le fait également en examinant de manière systématique les effets de ces normes sur les personnes les plus fragiles de la société, par exemple celles désignées comme étrangères.

S'inscrivant dans la perspective ouverte par Wright Mills (1978), il pense que la recherche sociologique doit être incarnée. Il évite ainsi ce que cet auteur désigne comme la « grande théorie » qui perd toute connexion directe avec la réalité. Mais il s'éloigne aussi de l'« empirisme abstrait » qui se contente d'accumuler des données sans faire des liens avec la théorie. Ses travaux sont construits autour d'une argumentation solide et documentée de manière systématique. Il cherche ainsi à faire dialoguer les propositions théoriques et les informations empiriques, afin de faire émerger une thèse qui soit claire et visible pour les lecteurs et lectrices et les amène à se questionner sur les évidences.

Jean-Pierre Tabin se distingue aussi par les méthodologies qu'il utilise pour étayer ses démonstrations. Sa préférence va nettement à l'analyse documentaire. Sans renier les entretiens, utilisés par nombre de sociologues, il a recours aux archives pour analyser et retracer les dynamiques historiques aboutissant à la production de normes. Son ancienne pratique de travailleur social l'amène aussi à être particulièrement attentif à la législation, notamment à la législation sociale et à son application par le droit, par exemple à l'analyse des recours présentés par les représentant·e·s des personnes s'estimant lésées dans leurs droits et aux décisions prises par les tribunaux chargés de les examiner. Il ne néglige pas pour autant de mobiliser également l'analyse secondaire des statistiques officielles existantes ou de construire des données nécessaires à sa démonstration.

Enfin, il est important de souligner que Jean-Pierre Tabin n'est pas uniquement un chercheur qui vise à valoriser ses travaux dans le monde académique. À travers une écriture claire, mais jamais simpliste, il cherche à synthétiser les résultats de ses travaux et à les diffuser largement afin de susciter un débat social et politique, et de toucher les milieux qui pourraient agir en vue de transformer des lois discriminantes et de corriger des injustices. Il sait également faire le lien avec ses enseignements et transmettre à ses étudiantes et étudiants les nouveaux savoirs élaborés.

LA PLACE DES PERSONNES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE DANS LA POLITIQUE SOCIALE ET LE TRAVAIL SOCIAL

Dans son travail de thèse de doctorat sur *Les paradoxes de l'intégration* (1999), Jean-Pierre Tabin défend l'idée selon laquelle les personnes de nationalité étrangère sont indispensables pour l'intégration de la société nationale, en l'occurrence la société suisse. Mais le prix à payer est leur non-intégration, leur mise à l'écart de cette société. Il suit ainsi la démarche de Norbert Elias et John Scotson (1997) qui, pour comprendre la situation des personnes définies comme *outsiders*, s'interrogent simultanément aussi sur la production de la norme qui les marginalise. Jean-Pierre Tabin le fait en analysant en particulier la législation sur la sécurité sociale et en montrant les diverses discriminations que les personnes étrangères subissent dans les différents dispositifs assurantiels (AVS, AI, etc.) prévus en principe pour protéger la population face aux aléas de la vie. Il souligne notamment que les personnes de nationalité étrangère payent plus de cotisations et reçoivent moins de prestations que les Suisse-sse-s, ce qui peut les fragiliser et les désavantager aux moments clés de leur existence.

159

Dans une recherche réalisée dans le cadre du PNR 39 sur les migrations et le travail social, Jean-Pierre Tabin et ses collègues (Chaudet *et al.*, 2000) poursuivent l'exploration de la problématique des personnes de nationalité étrangère. Les auteur-e-s s'intéressent aux problèmes sociaux de ces personnes. Au lieu d'expliquer leurs difficultés d'intégration par leurs déficits ou leurs différences culturelles, la recherche met en évidence que leurs problèmes résultent de discriminations à leur encontre, introduites par la législation sur les étrangers et par la législation sociale. Ainsi, le travail social se trouve confronté au dilemme de devoir aider des personnes qui pourraient s'en sortir si elles n'étaient pas confrontées à des obstacles que la société met sur leur chemin dans divers domaines de la vie sociale.

Lors de notre collaboration dans le cadre d'une étude financée par le fonds DORE du FNS (Bolzman *et al.*, 2002), nous nous sommes intéressés aux conséquences d'un article de l'ancienne Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSSE) de 1931, article qui a été maintenu, avec quelques modifications mineures, dans la Loi sur les étrangers (LEtr) de 2006. Cet article prévoyait qu'une personne de nationalité étrangère

peut être expulsée de Suisse si elle-même ou une personne aux besoins de laquelle elle est tenue de pourvoir tombe « d'une manière continue » et « dans une large mesure » à charge de l'assistance publique. À travers l'étude de la situation dans les cantons de Genève et de Vaud, nous avons constaté que ces cantons appliquaient rarement à la lettre cet article, mais qu'en revanche ils pouvaient l'utiliser pour bloquer le renouvellement d'un permis de séjour ou la transformation d'un permis annuel en permis d'établissement, ou encore pour empêcher le regroupement familial. Cela pouvait entraîner des dilemmes inextricables chez les personnes concernées et les travailleurs sociaux et travailleuses sociales qui suivaient leur situation : le recours à l'aide sociale pouvait provoquer une précarisation de la situation juridique de la personne, alors que le non-recours à l'aide sociale pouvait entraîner une aggravation de sa situation socio-économique. Nous sommes ainsi arrivés à la conclusion que la législation sur les étrangères et étrangers peut produire des formes de précarité juridique qui risquent de conduire au renforcement d'autres formes de précarité (sociale, économique, sanitaire, etc.), en quelque sorte des formes de précarité contagieuses, car transmissibles à différents domaines de la vie sociale. La situation n'a guère changé dans la nouvelle Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) (Bolzman & Tabin, 2020).

La liste de travaux de Jean-Pierre Tabin dans ce domaine est longue et on pourrait poursuivre avec d'autres exemples. Il est surtout important de souligner qu'ils s'inscrivent dans une lignée de recherches sur la figure de l'étranger et l'État (cf., par exemple, Arendt, 1982 ; Lochak, 1985 ; Sayad, 1991) et constituent une contribution importante au développement du champ. En effet, ils font le lien avec les dimensions de la sécurité sociale et du travail social, qui ont été moins explorées par les études pionnières du domaine.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Arendt, H. (1982 /1951). *Les origines du totalitarisme. L'impérialisme*. Fayard.

Bolzman, C., Poncioni, R., Rodari, S., & Tabin, J.-P. (2002). *La précarité contagieuse. Les conséquences de l'aide sociale sur le statut de séjour des personnes de nationalité étrangère*. Les Éditions IES/Cahiers de l'EESP.

Bolzman, C., & Tabin, J.-P. (éds) (1999). *Populations immigrées: Quelle insertion? Quel travail social?* Les Éditions IES/Cahiers de l'EESP.

Bolzman, C., & Tabin, J.-P. (2020). Statut d'étranger et aide sociale. In J.-M. Bonvin, V. Hugentobler, C. Knöpfel, P. Maeder, & U. Tecklenburg (éds), *Dictionnaire de politique sociale suisse* (pp. 528-530). Seismo.

Chaudet, I., Regamey, C., Rosende Haver, B., & Tabin, J.-P. (2000). *Migrations et travail social. Une étude des problèmes sociaux des personnes de nationalité étrangère en Suisse*. Réalités sociales.

Durkheim, É. (1937/1894). *Les règles de la méthode sociologique*. PUF.

Elias, N., & Scotson, J. (1997 /1965). *Logiques de l'exclusion*. Fayard.

Lochak, D. (1985). *Étrangers. De quel droit?* PUF.

Sayad, A. (1991). *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*. De Boeck-Wesmael.

Tabin, J.-P. (1999). *Les paradoxes de l'intégration. Essai sur le rôle de la non-intégration des étrangers pour l'intégration de la société nationale*. Éditions EESP.

Tabin, J.-P., Frauenfelder, A., Togni, C., & Keller, V. (2008). *Temps d'assistance. Le gouvernement des pauvres en Suisse romande depuis la fin du XIX^e siècle*. Antipodes.

Wright Mills, C. (1978 /1959). *The Sociological Imagination*. Penguin Books.

JEAN-PIERRE TABIN ET LA SUPSI: UN RAPPORT SYNERGIQUE ET FRUCTUEUX

SPARTACO GREPPI

Réfléchir sur la carrière académique de Jean-Pierre Tabin depuis une position de chercheur et enseignant à la SUPSI, la Haute école spécialisée (HES) de Suisse italienne, a une signification particulière. Les rapports entre Jean-Pierre Tabin et la SUPSI ont toujours été très étroits et ont produit des collaborations enrichissantes et vertueuses au fil des années, contribuant de manière concrète et efficace à approcher le domaine travail social de la SUPSI à celui du reste de la Suisse. Jean-Pierre Tabin a toujours fait preuve de proximité avec notre école et montré un intérêt pour ses événements et les discussions qui s’y déroulaient, montrant à son tour un profond engagement et une remarquable attention aux phénomènes sociaux émergents, censés pouvoir imprimer un nouvel élan à la recherche et à l’enseignement.

Plusieurs thèmes qui sont aujourd’hui au centre du débat dans les sciences sociales ont été anticipés et approfondis par Jean-Pierre Tabin. Ses travaux ont permis une compréhension des fondements de la sécurité sociale, de son organisation et de ses logiques de fonctionnement, au niveau tant national qu’international, sans céder à une approche évolutionniste qui considère la sécurité sociale comme inscrite dans un parcours linéaire, marqué par une extension progressive des droits sociaux. Je partage entièrement cette approche et la démarche qu’elle

suppose : partir de la configuration de la sécurité sociale telle que nous la connaissons aujourd'hui, remonter le temps pour saisir les processus qui ont déterminé sa construction et l'ont façonnée. Parmi ces processus, il faut certainement mentionner le rôle de la nouvelle gestion publique et des normes de qualité dont les retombées sont considérables dans le domaine social. L'introduction de normes administratives et de contraintes financières et juridiques issues d'une approche économique orthodoxe détermine de nouveaux rapports sociaux et produit des changements dans la nature et la pratique du travail social.

Nous le savons maintenant, et Jean-Pierre Tabin en a eu très tôt l'intuition : le morcellement, la fragmentation des tâches et des activités induites par les nouvelles formes de gestion ont produit une multiplication des formations et une hiérarchisation des professions sociales, concrétisant le risque d'externalisation des prestations standardisées et codifiées. Cela permet certes de dégager des économies en termes de coûts, mais pas nécessairement des avantages pour les bénéficiaires transformé·e·s en client·e·s. Aujourd'hui, plusieurs études le montrent (Dominelli, 2012 ; Spolander *et al.*, 2014 ; Keller, 2016), celles et ceux qui travaillent dans le domaine social doivent répondre à maints besoins exprimés, directement ou indirectement, par une personne, tout en tenant compte de contraintes (légales, financières, généralement prescriptives) qui influencent le travail et génèrent des tensions entre, d'une part, l'autonomie professionnelle et, d'autre part, les requêtes exprimées par le management et les financeurs, qu'ils soient publics ou privés.

Jean-Pierre Tabin a mis ses vastes connaissances et ses amples compétences à disposition lors d'événements formels organisés à la SUPSI, dont deux méritent d'être mentionnés.

Citons tout d'abord sa contribution en 2014 à la journée d'étude de l'axe de recherche « Systèmes sociaux et santé publique » de la SUPSI, avec une présentation intitulée « Les politiques sociales et de santé en Suisse : enjeux et défis actuels ». La présentation, la discussion en plénière et les échanges en groupes restreints dans les ateliers ont permis de relancer et de consolider le lien avec la HES-SO, permettant en même temps au Centre de compétences travail, *welfare* et société de renforcer les études sur les politiques sociales et les transformations des modalités de travail et d'organisation de la production. Dans le sillage

de cette journée, le Centre a creusé davantage le vaste thème du travail gratuit, alors seulement à ses débuts comme terrain de recherche, notamment dans certains milieux académiques en Italie, en Angleterre et en Amérique du Nord.

Citons ensuite sa participation aux travaux du groupe d'expert·e·s qui a audité le Centre de compétences travail, *welfare* et société au printemps 2019 dans le cadre d'une démarche qualité prévue par la norme fédérale. Le rapport produit par les membres du groupe d'expert·e·s, dont Jean-Pierre Tabin, connaisseur avisé des systèmes qualité, s'est révélé particulièrement riche et utile pour guider la réorientation stratégique du Centre, tenant compte des contraintes en termes de ressources – financières aussi bien que temporelles – propres aux HES.

Ces collaborations ont poussé le Centre à poursuivre ses travaux portant sur les nouveaux besoins de l'État social, les formes émergentes de pauvreté et de vulnérabilité, avec une attention aux domaines de l'innovation et de la numérisation, tenant compte des nécessités des interlocuteurs et interlocutrices du terrain.

Si aujourd'hui notre Département à la SUPSI et notre Centre de recherche travaillent sur des questions de recherche avancées qui touchent le bien-être de la collectivité et des individus qui la composent, c'est donc aussi grâce aux travaux de Jean-Pierre Tabin et du Laboratoire de recherche santé-social qu'il a dirigé pendant de nombreuses années à la HETSL.

L'État social s'est remodelé, mais sans véritablement s'adapter au dépassement de la séquentialité des phases de la vie qui le fondait. Au contraire, l'État social semble réaffirmer le cloisonnement des différents dispositifs, assurantiels notamment, qui le caractérisent. Le thème de l'âge en tant que construction sociale et la nécessité de comprendre le rôle de l'âge dans la définition des stratégies des politiques sociales revêtent par conséquent une importance cruciale si l'on souhaite garder leur efficacité.

L'État social est devenu un État activateur, dans le but de maintenir le plus grand nombre de personnes en âge de travailler en emploi ou d'assurer le retour au travail dans les plus courts délais. Or, la question de fond est désormais celle de la qualité du travail et de sa nature.

Dans ce contexte, la cartographie et l'étude des nouvelles formes de travail émergentes qui s'installent dans la crise sont essentielles.

Au cours des vingt dernières années, nous sommes passé-e-s de la flexibilité à la précarité et au travail gratuit. Le travail gratuit (non rémunéré) fait désormais partie du monde du travail. Il a toujours existé, notamment sous la forme du travail domestique (repas, nettoyage, travaux administratifs), aide et soins aux proches et aux voisins, bénévolat, organisé ou informel. Mais il a évolué et s'est étendu à tous les domaines de la vie sous forme de disponibilité permanente, la nouvelle donne qui est transversale à toutes les formes de travail reconnues, telles que le travail à plein temps ou à temps partiel, intérimaire, sur appel, etc. S'y ajoutent le stage, une modalité de plus en plus répandue pour entrer sur le marché du travail et y rester; l'obligation de travailler dans un régime de *workfare* promu par l'État activateur; le débordement, activité congruente avec ses propres compétences, mais qui est fournie sans compensation monétaire en dehors de l'horaire contractuellement défini; le travail numérique, qui se situe en dehors des lieux traditionnels de la production, et regroupe par exemple les micro-tâches, l'exploitation des données personnelles livrées sous forme numérique et le travail encadré par une plateforme. Le développement du télétravail à la suite de l'épidémie de Covid-19 participe certainement de ce processus. Dans cette étape, le télétravail représente à la fois une réponse ponctuelle à un besoin de production et une préfiguration d'un mode de travail dont l'évolution est de toute façon conditionnée par la permanence d'activités en présentiel, indispensables pour assurer la continuité de toutes les activités de production de biens et services.

La tendance à la croissance de nouveaux types de familles pose la question de la prise en charge des proches dans le besoin et l'émergence du phénomène du personnel aidant et soignant comme détecteur de l'insuffisance des réponses institutionnelles à la question du vieillissement démographique, avec tous les problèmes qui en découlent en termes de *welfare*, droits de citoyenneté et inégalités face à la perte d'autonomie dans la vieillesse. Le profil de l'aide-soignante est ainsi paradigmatique: il s'agit d'une personne flexible, mobile, qui assume un rôle de filet de sécurité sociale dans un système qui l'a de fait (partiellement) intégrée pour couvrir ses propres lacunes.

À la lumière de ce qui précède, l'économie en tant que discipline pourrait jouer un rôle pour remettre ces sujets au centre des politiques

publiques, en aidant à dépasser la logique de silos représentée par les différents dispositifs de sécurité sociale en vigueur aujourd'hui. Il serait intéressant d'aborder la question de la déclinaison des logiques décisionnelles et managériales en évitant qu'elles ne se transforment en idéologies. Que l'on pense, par exemple, aux contrats de prestations et aux démarches qualité et, plus généralement, à la rhétorique de l'investissement social.

Ce dernier terme reste ambigu car, dans l'interprétation actuelle, il ne permet pas de se détacher du productivisme et de l'approche en termes d'analyse coûts-bénéfices de projets présentés comme alternatifs, posant bien d'autres problèmes, d'ordre éthique notamment. Si nous nous plaçons dans cette perspective, nous devrions investir des ressources uniquement dans les programmes sociaux qui garantissent une rentabilité au moins égale à celle d'autres programmes.

Un trop grand accent mis sur l'investissement social pourrait même conduire à une réorientation des dépenses sociales pour les personnes âgées vers les jeunes et les enfants, car les personnes âgées ne seront jamais en mesure de rembourser l'investissement dont elles ont bénéficié, contrairement aux nouvelles générations qui, si bien formées et en bonne santé, sont productives et rentables en termes de retour sur investissement. Or, la logique financière ne peut pas être le seul étalon pour mesurer les prestations sociales. Nous « dépensons » en sécurité sociale et en services sociaux en tout genre parce que nous voulons nous protéger et nous prémunir contre les risques et répondre à des besoins auxquels nous ne sommes pas en mesure de répondre individuellement, quel que soit le rendement de ces dépenses. De manière générale, nous avons tendance à préférer une société où chacun peut vivre dans la dignité, plutôt qu'une société qui se préoccupe exclusivement de la contribution que chacun·e peut apporter à l'économie. Sans oublier, et c'est un des nombreux enseignements de Jean-Pierre Tabin, que les politiques sociales soutiennent également l'économie, qui ne peut donc pas se passer facilement de la sécurité sociale. À plus forte raison dans la phase actuelle, caractérisée par une crise sanitaire et sociale autant qu'économique qui questionne notre État social, appelant la nécessité d'une réorientation vers une société du *care* axée sur la production de sujets plutôt que sur la production d'objets, misant sur les secteurs de la santé, du social, de l'éducation et de la culture.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Dominelli, L. (2012). *Green Social Work. From Environmental Crises to Environmental Justice*. Polity Press.

Keller, V. (2016). *Manuel critique de travail social*. Éditions EESP/Éditions IES.

Spolander, G., Engelbrecht, L., Martin, L., Strydom, M., Pervova, I., Marjanen, P., Tani, P., Sicora, A., & Adaikalam, F. (2014). The implications of neoliberalism for social work: Reflections from a six-country international research collaboration. *International Social Work*, 57(4) 301-312. <https://doi.org/10.1177/0020872814524964>

LIVES ET LA COLLABORATION AVEC LA HES-SO: UNE AFFAIRE À SUIVRE

DARIO SPINI

C'est en tant que directeur du Pôle de recherche national LIVES (PRN LIVES) que j'ai eu le plaisir de collaborer avec Jean-Pierre Tabin sur une période de plus de dix ans (2010-2020). Durant cette période, nous avons croisé nos diverses casquettes – professeur et doyen de la recherche à l'EESP (haute école faisant partie de la Haute école de Suisse occidentale, et devenue la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL) en 2020) et chercheur dans différents projets individuels du PRN LIVES pour Jean-Pierre; directeur du PRN LIVES, professeur à l'Université de Lausanne (UNIL) et chercheur dans le PRN LIVES pour moi – et cherché ensemble des voies de collaboration entre le PRN LIVES et la HES-SO.

Nos profils de recherche sont très différents. Jean-Pierre développe une pensée sur l'action sociale fondée sur une sociologie critique, historique, combattante et macrosociale du travail social et des rapports sociaux. Des perspectives qu'il a toujours développées dans le souci de mettre au jour les racines des contradictions du système social en se souciant toujours des plus défavorisé·e·s. Ses analyses des contradictions et des rapports de domination cachés dans les meilleures intentions des politiques sociales ont fait école. Plus récemment, après s'être intéressé au phénomène du *non-recours*, notamment dans le cadre du

PRN LIVES, il a développé également des outils comme le site *jestime.ch* au service de celles et ceux qui veulent savoir si elles ou ils ont droit à des aides publiques. De mon côté, je suis psychologue social dans une perspective essayant de lier les systèmes sociaux (notamment marqués par les injustices et la violence systémique) avec les trajectoires de vie individuelles, qu'elles soient de santé mentale, physique ou sociale. Jean-Pierre privilégie l'approche qualitative, alors que j'ai plutôt développé des recherches quantitatives.

Malgré nos différences disciplinaires et épistémologiques, une collaboration constructive s'est établie entre nous au fil des années. De mon côté, la collaboration avec Jean-Pierre, qui avait un rôle important au sein de la HES-SO, permettait de développer une collaboration entre les universités hôtes du PRN à Lausanne et à Genève, et la HES-SO ; une collaboration interinstitutionnelle peu organisée au démarrage du PRN LIVES en dehors des collaborations interindividuelles. Grâce à l'engagement conjoint de Jean-Pierre, de Jean-Michel Bonvin¹ et de Joseph Coquoz², un poste de transfert des connaissances intégré à l'équipe administrative du PRN LIVES, occupé par Pascal Maeder, a été financé pendant douze ans par la HES-SO et l'EESP, maintenant HETSL. De son côté, tout en jouant son rôle de chercheur au sein de LIVES, Jean-Pierre a su saisir différentes opportunités dans le cadre de cette collaboration et a permis au PRN LIVES de jouer un rôle moteur dans la volonté de collaboration interinstitutionnelle ces dernières années.

Tout d'abord, Jean-Pierre s'est beaucoup battu, comme professeur et doyen de la recherche, pour une recherche académique au sein des HES, avec le soutien notamment de Paola Richard de Paolis, directrice de l'EESP, et ceci parfois contre certaines volontés politiques de développer en priorité de la recherche appliquée dans les HES. Ici, le bilan que je peux tirer est mitigé. Le PRN LIVES n'a finalement pas investi autant de ressources financières dans la recherche réalisée au sein des HES que ce que j'avais imaginé au départ. Les raisons en sont multiples. J'en vois principalement trois. La première est une orientation très « francophone » (et farouchement qualitative) de la recherche à la HETSL, qui est moins portée sur la visibilité internationale des

¹ Professeur à la HETSL, puis à l'Université de Genève.

² Alors responsable du domaine Travail social de la HES-SO.

travaux de recherche (fortement, mais non exclusivement quantitatif, le PRN LIVES ayant soutenu de manière importante des travaux qualitatifs et utilisant des méthodologies mixtes) que ce que les universités produisent en général et qui était valorisée au sein du panel d'évaluation du PRN LIVES piloté par le Fonds national suisse (FNS). Cette francophilie existe également dans les universités, notamment en sociologie, mais il est vrai que le PRN LIVES a soutenu en priorité des chercheurs et chercheuses qui avaient une propension à publier dans des revues internationales anglophones qui ont généralement une visibilité majeure. La deuxième raison est liée au passage du Prof. Jean Michel Bonvin de l'EESP à l'Université de Genève. Son départ a entraîné le transfert de ses recherches et d'Émilie Rosenstein financées par le PRN LIVES, ce qui a privé l'EESP d'un financement planifié sur plusieurs années (avec cependant aujourd'hui le retour d'Émilie en tant que professeure à la HETSL). Un autre projet HES en Suisse alémanique a été également stoppé à la fin d'une phase du PRN LIVES, mais cette fois en raison d'une productivité insuffisante. Un troisième projet d'une HES alémanique a également reçu le soutien de LIVES en troisième phase, à la suite d'un appel national à projets. La troisième raison était finalement le niveau relativement bas de collaborations interdisciplinaires entre la HES-SO et les universités au démarrage du PRN LIVES. Le PRN LIVES favorisant la création ou le renforcement de réseaux de recherche interdisciplinaires, notamment avec les institutions hôtes du PRN et les équipes qui avaient précédemment collaboré dans le cadre du réseau interuniversitaire PaVie (voir Spini & Widmer, 2009) qui avait eu l'initiative de déposer le projet de PRN, la HES-SO n'a pas bénéficié au départ de LIVES de fonds importants. En plus, la logique du PRN LIVES ayant été de sélectionner progressivement les projets les plus productifs et centrés sur le programme de recherche sur les vulnérabilités au cours de la vie, la distribution des ressources s'est concentrée sur les réseaux existants dès le démarrage du PRN LIVES et a en quelque sorte creusé les écarts de financement. Cela étant, le PRN aura avec le temps un effet sans doute important sur la recherche au sein des HES, car ces dernières ont été un employeur important de chercheur·e·s juniors qui ont fait leur thèse ou leur post-doc au sein du PRN LIVES. Ces dernières et derniers, ayant pour beaucoup été formé·e·s à publier dans des revues internationales, ont le potentiel de favoriser une

internationalisation de la production académique et scientifique des HES ces prochaines années. Car il faut également souligner un autre aspect qui a pu jouer fortement dans les dynamiques soulignées ici : les HES ont en effet une histoire beaucoup plus courte que les universités et cela crée sans doute une inégalité de fonctionnement et d'expérience concernant les conditions et les logiques de financement du FNS, ainsi que du positionnement international des équipes de recherche.

Le deuxième axe dans lequel Jean-Pierre s'est fortement investi est la reconnaissance d'un cursus doctoral au sein des HES et plus particulièrement dans le domaine du travail social. Là aussi, nous n'avons *a priori* pas toujours les mêmes intérêts, étant donné nos deux institutions d'appartenance. Du côté de la direction de LIVES, j'ai pu observer l'engagement continu de Jean-Pierre vers cette reconnaissance. Le PRN LIVES a certainement été une opportunité pour lui d'avancer ce dossier en faisant reconnaître le statut de doctorant-e à la HETSL et en obtenant, avec le soutien de LIVES, le financement par swissuniversities de programmes doctoraux pour un cursus en travail social, en partenariat notamment avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Le PRN LIVES a soutenu ces projets de différentes manières, en cofinçant des écoles d'été sur le travail social à la HES-SO, en signant une lettre de soutien à l'attention de swissuniversities, en participant activement à l'enseignement au sein d'un module de ces formations doctorales et en favorisant la création d'un statut de doctorant-e FNS au sein de la HETSL. La fin de cette collaboration a été en partie surprenante. Les Universités de Lausanne et de Genève n'ayant pas réagi de manière positive à la proposition de collaborer à une formation doctorale en travail social, c'est finalement l'Université de Neuchâtel qui a été choisie comme partenaire privilégié pour la formation doctorale en travail social, ce qui a permis à Jean-Pierre et au domaine Travail social de la HES-SO d'arriver à leurs fins. Le PRN LIVES aura joué un rôle de catalyseur, de facilitateur, sans arriver, faute de soutien institutionnel, à conserver le fruit des investissements réalisés.

Finalement, le dernier « grand » dossier que nous avons traité ensemble doit à nouveau énormément au *leadership* et à la vision de Jean-Pierre. Il s'agit de la thématique de l'innovation sociale. Dès fin 2016, Jean-Pierre, voyant arriver une nouvelle opportunité de financement via Innosuisse, me propose de définir cette thématique comme

prioritaire pour l'engagement de la HES-SO au sein de LIVES, et tout cela sur la terrasse d'un restaurant indien. Dans un premier temps, j'avoue avoir été sceptique. Mais parce que je faisais confiance aux compétences du joueur d'échecs d'anticiper les coups, nous sommes partis dans cette direction. Cela n'a pas été sans mal, cette bifurcation pour la troisième phase du PRN LIVES n'ayant pas eu un écho très positif de la part du FNS, qui ne le comprend toujours pas au vu des évaluations annuelles assez critiques sur la stratégie de transfert des connaissances du PRN LIVES. Il y a peut-être là également matière à réflexion. En effet, nous sommes plusieurs au sein du PRN LIVES à penser que le « transfert » des connaissances classique conçu comme un service après-vente de la recherche afin de valoriser ses avancées auprès du grand public, des décideurs politiques et des milieux professionnels est un modèle peu efficace en sciences sociales pour des raisons qu'il est difficile de développer ici, mais qui tiennent notamment aux agendas et temporalités très différentes des milieux politiques et des milieux scientifiques, aux langages très proches du sens commun utilisés par les sciences sociales et par l'historicité des théories en sciences sociales qui ne peuvent s'extraire aussi facilement que les sciences exactes de la complexité qu'ils analysent.

Dans notre réflexion au sein du PRN LIVES, nous avons été de plus en plus convaincu·e·s que cette approche traditionnelle de transferts de connaissances (avec des communications fondées sur les positions expertes des un·e·s et des autres, qui se fait à LIVES à travers des publications telles que *LIVES Impact* ou *Social Change in Switzerland*) devait être complétée par une approche plus interactive, plus participative et fondée sur des démarches plus horizontales d'échanges de savoirs et pratiques tant dans le processus de recherche (voir par exemple la recherche-action Cause Commune (Anex *et al.*, sous presse) que dans des échanges à l'aide d'ateliers thématiques incluant des chercheur·e·s, des professionnel·le·s ou des usagères et usagers, ou d'activités de résolution de problèmes de type *sprint design*³.

³ Voir A. Félix (2020). Le *design sprint* s'inspire des principes méthodologiques et des approches humaines qui invitent à mobiliser singulièrement l'intelligence collective afin de tirer le meilleur du potentiel de chacun·e. Son processus de conception et de prototypage vise à accélérer la résolution de problèmes et la créativité au sein des organisations en croisant les regards des expert·e·s, professionnel·le·s et usagers et usagères.

Finalement, deux excellentes nouvelles viennent clore ces réflexions sur la collaboration interpersonnelle entre Jean-Pierre et la direction de LIVES, et interinstitutionnelle entre LIVES et la HES-SO. La première est le lancement en février 2020 du LIVES Social Innovation (LSI)⁴. Une entité portant les activités de recherche avec impact social, notamment dans les domaines du travail social et de la santé. Le LSI a commencé à associer des projets de recherche-action provenant des HES et des universités partenaires, et cela devrait se développer ces prochaines années. Il permettra de structurer les efforts de la HES-SO au sein du Centre LIVES, au-delà de l'existence du PRN LIVES, et d'assurer certaines activités et publications de transfert de connaissances (LIVES impact, ateliers recherche – professionnel·le·s, etc.). Plus précisément, cette plateforme a pour ambition « de faire valoir la recherche sur les parcours de vie et la vulnérabilité dans le développement de nouvelles solutions que nécessitent les politiques publiques ou pratiques professionnelles dans les domaines du social et de la santé face à des problématiques actuelles ». La seconde est l'obtention, grâce notamment à l'engagement d'Olivier Grand⁵ et Pascal Maeder, dans la suite du mouvement imprimé par Jean-Pierre, d'un fonds important d'Innosuisse pour lancer un incubateur de projets innovants dans les domaines du soin, des aidants ou du *care*, et des institutions sociales. À ma connaissance, il s'agit du premier fonds d'innovation sociale de cette importance pour les sciences sociales et les institutions sociales. Un grand succès! Nous avons là une nouvelle opportunité de créer ou de renforcer des collaborations; espérons que nos collègues des hautes écoles et des universités de LIVES sauront la saisir. L'avenir nous dira si nous avons eu raison, mais les premiers pas du LSI sont prometteurs.

En conclusion de ce texte, je souhaite partager quelques réflexions. La première est que la culture de recherche dans les HES n'est pas forcément différente, en termes qualitatifs, de celle des universités. Il y a de la recherche « appliquée » dans les universités et de la recherche « académique » dans les HES. Mais la proportion dans laquelle ces activités sont produites n'est pas la même. Les HES mettent la priorité sur l'exécution de mandats et sur la collaboration avec les milieux

4 Plus d'informations en ligne : <https://www.centre-lives.ch/fr/lsi>

5 Responsable du domaine Travail social au sein de la HES-SO.

professionnels (même si certaines écoles de la HES-SO, et notamment celles avec qui nous avons collaboré le plus étroitement, se positionnent de manière relativement forte sur la recherche fondamentale, notamment si on compare les débats romands avec ceux qui ont lieu en Suisse alémanique). Alors que, du côté des universités, la priorité est mise sur le développement de connaissances fondamentales et les collaborations internationales. C'est dans ces similitudes et complémentarités que l'on peut sans autre penser que des collaborations devraient être encouragées plus systématiquement, au lieu d'alimenter les intérêts divergents, voire la concurrence. Un très bel exemple des potentialités de la collaboration et de synergies dans le canton de Vaud est par exemple Unisanté, qui allie forces cliniques, en s'appuyant sur des recherches provenant de l'UNIL (cependant sans apports des HES à ma connaissance), et associations. À quand un UniSocial ou HéSocial (« Uni » pour « union » et « Hé » pour « Hautes écoles » et non « HES », dans mon esprit, évidemment...)? Je pense que les recherches et expériences collaboratives réalisées dans le cadre du PRN LIVES ont été très profitables et intellectuellement stimulantes pour celles et ceux qui s'y sont engagé·e·s. Avec ce retour sur une dizaine d'années d'engagement collectif, on s'aperçoit aisément que la temporalité des changements institutionnels est longue et qu'elle n'amène pas toujours les « entrepreneurs », comme Jean-Pierre, exactement là où ils l'avaient imaginé au départ. Mais dans tous les dossiers sur lesquels nous avons collaboré, je peux dire que Jean-Pierre a réussi à saisir les opportunités et réaliser de nombreux projets, à ouvrir de nouvelles voies et à partager son enthousiasme. J'aimerais lui exprimer ici ma gratitude pour cet engagement sans faille et pour tout le travail réalisé au sein ou en lien avec le PRN LIVES et, *last but not least*, pour les excellents moments passés ensemble.

175

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Anex, E., Plattet, A., Chevallay Piguët, M., & Spini, D. (2023). Co-construction des pratiques – terrain et recherche – par la recherche-action: l'exemple de Cause Commune. In P. Maeder, M. Chimienti, V. Cretton, C. Maggiori, I. Probst, & S. Rullac (éds), *Innovation et intervention sociales: impacts, méthodes et mises en œuvre dans les domaines de la santé et de l'action sociale*. Seismo.

Félix, A. (2020). Le Design Sprint : une boîte à outils pour l'innovation en travail social ? *Pensée plurielle*, 2, 52, 213-226.

Spini, D., & Widmer, E. (2009). Transitions, inégalités et parcours de vie. L'expérience lémanique. In M. Oris, E. Widmer, A. de Ribaupierre, D. Joye, D. Spini, G. Labouvie-Vief, & J.-M. Falter (éds), *Transitions dans les parcours de vie et construction des inégalités*. PPUR.

REMERCIEMENTS

Ce travail a reçu le soutien du Centre LIVES et je tiens à remercier tout particulièrement Pascal Maeder pour la relecture de ce texte et pour ses suggestions, notamment concernant le démarrage relativement récent des HES en comparaison aux universités, l'aspect plus horizontal des échanges plutôt que des classiques transferts de connaissances, et les différences de débats entre Suisse romande et Suisse alémanique.

HISTOIRE D'UNE RENCONTRE FRANCO-SUISSE DANS LE MONDE DE LA RECHERCHE DANS ET SUR LES POLITIQUES SOCIALES ET L'INTERVENTION SOCIALE

MARYSE BRESSON

J'ai rencontré Jean-Pierre Tabin dans le courant des années 2010, alors que j'étais moi-même professeure des universités en sociologie en France, à Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. Lui-même était professeur à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL), en Suisse. Dans le monde de la recherche internationale sur le travail social, il était pour moi un nom déjà connu. Je savais qu'il était ancien travailleur social et aussi, titulaire d'un doctorat ès lettres de l'Université de Fribourg, professeur dans une « haute école » de travail social en Suisse – la « haute école » étant un objet institutionnel qui n'existe pas en France. Ce profil, caractéristique d'une certaine hybridation entre formateurs et formatrices, chercheurs et chercheuses, praticien-ne-s, m'était familier. Bien que chercheuse académique en sociologie, dans un département de sociologie à l'Université, j'avais été pendant neuf ans maîtresse de conférences dans des formations universitaires « professionnelles » en travail social au sein d'un Institut universitaire de technologie (IUT) à Tourcoing, dans une ancienne ville ouvrière du nord de la France, puisque j'avais créé une licence Intervention sociale. J'avais dirigé un département « carrières sociales » formant aux métiers d'éducateur et éducatrice spécialisé-e, animateur et animatrice social-e et socioculturel-le et gestion urbaine, formations également

proposées dans des écoles de travailleurs sociaux et travailleuses sociales. Mon parcours dans le monde de la sociologie du travail social et de l'intervention sociale m'avait rendue sensible à la question des statuts et appartenances, et j'avais compris que ces distinctions font partie des différenciations identitaires « qui comptent » dans ce domaine et nourrissent, dans ce champ de recherche, des luttes pour la reconnaissance (selon la formule d'Axel Honneth, 1992) et des controverses.

POSITIONNEMENT DANS LE MONDE DE LA RECHERCHE

Lors du congrès de l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF) à Montréal en 2016, j'ai eu l'occasion d'échanger plus particulièrement avec Jean-Pierre Tabin parce qu'il participait aux ateliers du Comité de recherche CR 34 « Intervention et politiques sociales », que je présidais depuis 2008, et qu'il communiquait également à une session thématique sur l'ambivalence de l'État social organisée de manière indépendante et séparée des ateliers de notre Comité de recherche. Ayant expérimenté dans d'autres cadres la difficulté à les faire travailler ensemble et à concilier les apports de la sociologie politique et les résultats de recherche des « praticien-ne-s » du travail social, je craignais alors que l'organisation à Montréal de cette session parallèle aux travaux du Comité de recherche 34 ne comporte en germe le risque d'instituer une coupure que j'avais ressentie dans d'autres associations professionnelles en sociologie et que j'avais toujours cherché à éviter entre praticien-ne-s-chercheur-e-s du travail social et sociologues-politistes des questions sociales. Remarquant que Jean-Pierre Tabin, qui intervenait dans les deux groupes, semblait connu et bien accepté des deux, je fus particulièrement heureuse qu'il accepte de venir assister à l'assemblée générale de notre Comité de recherche, et qu'il accepte à cette occasion de rejoindre son bureau, que je présidais alors, avec Michel Messu comme coprésident.

Comme chercheuse, j'avais aussi été étonnée de découvrir l'ampleur de nos nombreux points communs, à commencer par nos questions de recherche et nos thématiques étudiées, lui en Suisse, moi en France, parfois avec des années d'écart ou quasi en même temps, alors même que nous ne nous connaissions encore que peu. Ayant fait ma thèse et un livre sur les SDF en France (Bresson, 1997), j'ai pris connaissance avec grand intérêt de son livre avec René Knüsel, *Lutter contre les pauvres. Les politiques face*

à la mendicité dans le canton de Vaud (2014), visant à déconstruire le sens commun autour de la mendicité. Notre convergence m'a bien sûr marquée, puisque cet ouvrage interroge la question contemporaine de la mendicité en Suisse en apportant un regard critique sur les fausses évidences véhiculées. Face à l'image couramment diffusée d'une croissance de bandes organisées faisant mendier des enfants et des malades, le travail d'enquête et d'observation *in situ* réalisé entre 2011 et 2013 dans le canton de Vaud, et particulièrement à Lausanne, confirmait un résultat que j'avais également obtenu en France: à savoir, l'injustice du regard porté sur les sans domicile fixe et la force des mécanismes d'exclusion par la désignation et la stigmatisation. Jean-Pierre Tabin et René Knüsel mettent, par exemple, en évidence que la mendicité « active » s'observe rarement; que les gains issus de la mendicité sont extrêmement faibles; et, concernant les Roms, que la présence d'enfants est loin d'être systématique.

Parmi nos autres préoccupations communes, je citerai ici encore les vulnérabilités, et le regard critique de Jean-Pierre Tabin sur les politiques sociales dites « actives » et leur côté moralisateur. Ou encore le fait que Jean-Pierre Tabin (2022) s'interroge sur la dimension territoriale et les différences de politiques sociales d'un territoire à l'autre, dans son livre *Politiques sociales comparées*, paru en 2022 – rejoignant, là encore, un sujet que j'ai abordé dans le dossier codirigé avec Michel Messu sur les échelles territoriales de l'intervention sociale (*SociologieS*, 2014). La découverte de ces sillons parallèles que nous avons tracés m'a étonnée parce que nous n'avions jusqu'alors qu'assez peu échangé scientifiquement et que nous ne nous citions pas, ce qui peut s'interpréter comme la circulation de questions légitimes proches dans notre domaine de recherche aussi bien en France comme en Suisse, mais aussi, je pense, comme une sensibilité partagée – hypothèse qui m'a semblé confirmée par la suite.

179

FORMATION EN MASTER ET DOCTORAT

C'est en décembre 2016 que nous nous sommes retrouvé-e-s à Lausanne cette fois, non plus à travers des restitutions de recherches lors de colloques ou d'ateliers de congrès, mais comme enseignant-e-s-formateur et formatrice visant à apporter des connaissances nouvelles à nos étudiant-e-s, sur la thématique du handicap.

Jean-Pierre Tabin m'avait en effet invitée à son séminaire de Master en Travail social à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), sur la base d'un texte sur la relation de service que j'avais publié dans la revue *Vie sociale* (Bresson, 2016), que j'ai proposé d'appliquer aux politiques sociales du handicap en France et au Québec (Bresson, 2017). Les résultats que je proposais de présenter alors étaient issus d'un programme de recherche intitulé « L'intervention à domicile et en milieux ouverts dans les champs de la vieillesse, du handicap et de la protection de l'enfance. Analyse comparative France – Québec », financé par le Conseil régional Rhône-Alpes avec Catherine Lenzi (IREIS Rhône-Alpes), et Lucie Dumais et Christian Jetté de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Après un retour sur la complexité du sujet et des enjeux de méthode comparative, je présentais les enjeux de la désinstitutionnalisation, mobilisant des histoires parallèles et croisées France/Québec des politiques de handicap et des services à domicile et se terminant par un focus sur la question des aidant·e·s. Jean-Pierre Tabin a alors insisté pour que je précise la ou les perspective(s) théorique(s) ayant guidé mes recherches, m'expliquant dans un long message écrit qu'il présentait lui-même six perspectives différentes dans la comparaison des politiques sociales : la perspective socio-économique (Wilensky, 1975, et Gosta Esping-Andersen, 1990, classifiant les États sociaux à partir de leurs dépenses et de leur contenu), la perspective politique (Korpi, 1980, et Baldwin, 1990, procédant à la mise à l'agenda d'un problème social, soit via les ressources de pouvoir, soit via les lobbies), la perspective néo-institutionnaliste (Palier, 2015, et Pierson, 1994, étudiant le rôle des institutions dans la stabilité des politiques sociales, avec aussi bien la « dépendance du sentier » (*path dependency*) que le néoinstitutionnalisme des idées, la perspective de genre (Lewis, 2006, et Daly, 2000, soulignant le caractère genré des politiques sociales), la perspective post-coloniale (notamment Lautier, 1977, en Amérique latine et les *postcolonial studies*, soit une approche de la comparaison des politiques sociales qui ne prenne pas l'Occident comme référence, avec l'analyse notamment des politiques de la Banque mondiale), et enfin la perspective du travail social (Lispy, 1980, et Dubois, 2008, par le travail d'interprétation par les agents et agentes des politiques sociales). Cette exigence théorique fut l'occasion d'échanges particulièrement stimulants et nous donna ainsi l'occasion d'apprécier là encore nos points communs, et aussi de préciser

nos différences sur un sujet sur lequel il a publié également, avec Monika Piecek, Céline Perrin et Isabelle Probst (Tabin *et al.*, 2019).

Parmi nos inévitables sujets moins consensuels, je propose de revenir sur les enjeux du doctorat en travail social et de la reconnaissance scientifique du travail social. Dans un ouvrage qu'il a codirigé avec Stéphane Rullac (Rullac *et al.*, 2018), Jean-Pierre Tabin me semblait considérer la généralisation d'un doctorat du travail social comme quasiment allant de soi à l'aune des expériences des pays qui le proposent actuellement. Dans le contexte français notamment, mon constat est plutôt que les obstacles restent importants et qu'il vaut la peine, pour le moins, de les prendre au sérieux. L'enjeu n'est en effet pas uniquement à penser « du côté » du travail social, mais réside aussi dans le fait de prendre en compte le contexte actuel de remise en cause des sciences humaines et sociales ou son envers, la « demande sociale » qui recompose l'ensemble des relations de manière sans doute différente selon les pays (Bresson, 2019). Le défi me semble donc, pour la France, de réussir à construire des relations d'interaction positive avec les autres (ou certaines autres) disciplines universitaires en sciences humaines et sociales, en prenant aussi en compte que les écoles de travail social ne sont pas, dans ce pays, ni déjà bien intégrées ni vraiment autonomes des universités (Bresson, conférence aux « 20 ans de la Chaire de Travail social » au Cnam-Paris le 3 décembre 2021, « Quelle place pour une discipline SHS – Travail social dans le champ académique ? »). De plus, tout en considérant comme pleinement légitime l'envie ou le « besoin » des travailleurs sociaux et travailleuses sociales de faire des thèses, j'invite à prendre acte de la pluralité des mondes, aussi bien du travail social que du monde universitaire, pour tenter de coconstruire un partenariat actif, compte tenu aussi des limites et ambiguïtés d'une « discipline » qui ne serait pas fondée sur un processus de lente construction des sciences et de leur légitimité. L'objectif devenant, dès lors, de penser les formes d'articulation, afin de (continuer à) former des travailleurs sociaux et travailleuses sociales à la recherche en SHS tout en construisant des relations apaisées entre travail social et recherche universitaire.

Sur cette question controversée, nous n'avons en réalité jamais échangé en face-à-face, mais je suis convaincue que nos positions pourraient converger : en effet, nous partageons – je le sais aussi – la conviction de l'importance des rencontres et des échanges ; du respect des différences d'ancrage tant disciplinaire que national, professionnel ou académique,

respect qui ne saurait dispenser, toutefois, de lancer des ponts pour passer d'un monde à un autre, et même contribuer à les mélanger. Les mondes de la recherche en sciences humaines et sociales sur les politiques sociales et de la recherche en, dans, sur le travail social et l'intervention sociale sont à la fois diversifiés, en partie cloisonnés et pourtant, aussi, perméables, nourris de nombreux échanges réciproques.

PASSAGE DE RELAIS À L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES SOCIOLOGUES DE LANGUE FRANÇAISE

Pour finir, je souhaite revenir ici sur le passage de relais auquel Jean-Pierre et moi avons procédé dès juillet 2020 : Jean-Pierre Tabin m'ayant succédé alors comme coresponsable (avec Yvette Molina et Élise Lemerrier) du Comité de recherche CR 34 « Intervention et politiques sociales » de l'Association internationale des sociologues de langue française.

182

« Le CR 34 de l' AISLF vise à animer un réseau de chercheurs en sociologie francophone sur le thème de l'intervention sociale et des politiques sociales. Il organise des manifestations (colloques, séminaires) et réalise des publications collectives. Porteur d'une histoire et riche d'échanges noués depuis de nombreuses années, il se veut ouvert aux chercheurs confirmés comme aux jeunes chercheurs et, dans le respect des traditions de la recherche des différents pays, aux chercheurs des sciences sociales, des disciplines académiques du travail social et aux praticiens-chercheurs – qui sont les deux facettes de la recherche en travail social, plus ou moins mises en avant selon les pays, mais indissociables du projet de ce groupe de recherche francophone.

L'intervention et les politiques sociales désignent les modes d'action de la puissance publique au cœur d'institutions, privées ou publiques, habilitées à intervenir sur les problèmes qui mettent à mal les processus de régulation sociale. Alors que la crise démultiplie et aggrave les problèmes sociaux traditionnels, et que de nouveaux problèmes sociaux se font jour, ces modes d'action sont réinterrogés à la fois dans leurs principes, leurs méthodes et leurs moyens [...] Source : site de l' AISLF¹ et site du CR 34

¹ En ligne : https://www.aislf.org/squelettes/crgt/crgt30.php?num_crgt=CR34

La présentation de ce Comité de recherche, accessible depuis le site de l'AISLF, constitue une base de réflexion qui invite à continuer à prendre en compte, à partir des positions de chacun et chacune dans le champ, la diversité des traditions nationales et politiques, des idéologies de référence, des contextes nationaux et locaux, des rapports de force et des diverses conceptions et modes de gestion de l'État social.

La diversité s'observe aussi dans le champ des savoirs, avec une pluralité des disciplines qui ont plus particulièrement investi ce champ. La sociologie trouve ici place aux côtés des sciences de l'éducation, du management et de la gestion, de l'histoire, de l'économie... et, dans certains pays où il est reconnu comme tel, d'une discipline intitulée service social (au Québec), travail social (en Suisse), avec d'ailleurs des contenus et des programmes diversifiés. La diversité concerne aussi, à l'intérieur d'une discipline comme la sociologie, les modèles théoriques plus particulièrement adoptés pour appréhender les problèmes et les modes d'intervention. Peu de domaines ont sans doute autant suscité la mobilisation de paradigmes différents. L'intervention et les politiques sociales ont également intéressé nombre de sous-champs disciplinaires en sociologie et suscité maintes controverses aussi affirmées, notamment sur le travail social, sa finalité et ses méthodes... Pourtant, cette diversité enrichit un socle commun, fondé sur l'intérêt partagé de confronter des analyses sur des situations différentes et la nécessité de comparaisons internationales, et aussi l'intérêt de démultiplier les approches, de confronter les paradigmes et d'en évaluer la pertinence en fonction des questions posées. C'est ce qu'entend apporter le Comité de recherche CR 34.

C'est donc sur la base de cette ouverture et de cet engagement au dialogue que j'ai été heureuse de voir Jean-Pierre Tabin prendre la relève, avec Yvette Molina et Élise Lemerrier, au sein du CR 34 « Intervention et politiques sociales » de l'Association internationale des sociologues de langue française. Il s'agit d'un « gros » Comité de recherche, qui fédère largement, d'abord en termes de pays. Ainsi, en 2020, un bureau comprenant des collègues en provenance de cinq pays différents (Belgique, France, Liban, Maroc et Suisse) fait office de structure de coordination du Comité de recherche. Il comporte des chercheurs et chercheuses universitaires ou en écoles ou hautes écoles de travail social (certaines de ces écoles étant intégrées, par exemple au Québec, à l'université). Je fais

confiance à Jean-Pierre Tabin pour réussir à éviter les coupures mortifères entre sciences académiques et travail social, et à les combiner au service d'objectifs de connaissance et d'idéaux de renforcement du lien social et de réduction des inégalités que nous partageons.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Autès, M. (éd.) (1996). *L'insertion, un moment éternel. Recherche effectuée dans le cadre du programme « Interaction emploi/travail/protection sociale »*. MIRE – Mission Recherche-Expérimentation. https://pmb.cereq.fr/index.php?lvl=notice_display&id=13483

Baldwin, P. (1990). *The politics of social solidarity. Class bases of the welfare state 1875-1975*. Cambridge University Press.

184 Bresson, M. (2019). Demande de savoirs et usages de la sociologie des politiques sociales en France. In M. Bresson, J. Cartier-Bresson, & M. Hirschhorn (éds), *Sociologues et économistes face à la demande de savoirs : participation et contournements* (pp. 127-146). MSH Paris-Saclay Éditions. <https://msh-paris-saclay.fr/le-4e-numero-de-la-collection-actes-de-la-msh-paris-saclay-vient-de-paraitre/>

Bresson, M. (2017). L'intervention à domicile dans le champ du handicap : déclin de l'institution ou nouveaux arrangements institutionnels ? In I. Puech, & A. Touahria-Gaillard (éds), *L'accompagnement du handicap à domicile. Enjeux moraux, sociaux et politiques* (pp. 25-60). PUR.

Bresson, M. (2016). La relation de service dans l'action sociale et la nouvelle gestion publique. *Vie sociale*, 14(2), 107-125.

Bresson, M. (1997). *Les SDF et le nouveau contrat social*. L'Harmattan.

Bresson, M., & Messu, M. (éds). (2014). Les échelles territoriales de l'intervention sociale : enjeux et défis d'une mutation profonde [Dossier]. *SociologieS*. <https://doi.org/10.4000/sociologies.4818>

Daly, M. (2000). *The gender division of welfare. The impact of the british and german welfare states*. Cambridge University Press.

Dubois, V. (2008). *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*. Economica.

Esping Andersen, G. (2007). *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*. PUF.

Honneth, A. (2013). *La lutte pour la reconnaissance* (1^{re} éd.). Gallimard.

Korpi, W. (1980). Social policy and distributional conflict in the capitalist democracies. *West European Politics*, 3, 296-316.

Lautier, B. (1977). Forme de production capitaliste et procès de travail domestique. *Critiques de l'économie politique*, [nouvelle série], 1, 61-90.

Lenzi, C., & Jetté, Ch. (éds). (2020). *Les territoires de l'intervention à domicile. Regards croisés France-Québec*. L'Harmattan.

Lewis, J. (2006). What Instruments to Foster What Kind of Gender Equality? The Problem of Gendered Inequalities in the Division of Paid and Unpaid Work. *Revue française des affaires sociales*, 5, 147-166. <https://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2006-5-page-147.htm>

Lipsky, M. (1980/2010). *Street level bureaucracy: Dilemmas of the individual in public services*. Russel Sage Foundation. <https://doi.org/10.1177/003232928001000113>

Palier, B. (2015). *Gouverner la sécurité sociale*. PUF.

185

Pierson, P. (1994). *Dismantling the Welfare State? Reagan, Thatcher, and the Politics of Retrenchment*. Cambridge University Press.

Rullac, S., Tabin, J.-P., & Frauenfelder, A. (dir.) (2018). *La fabrique du doctorat en travail social. Controverses et enjeux*. Presses EHESP.

Tabin, J.-P. (2022). *Politiques sociales comparées*. Éditions HETSL.

Tabin, J.-P., & Knüsel, R. (2014). *Lutter contre les pauvres. Les politiques face à la mendicité dans le canton de Vaud*. Éditions d'en bas.

Tabin, J.-P., Piecek, M., Perrin, C., & Probst, I. (éds). (2019). *Repenser la normalité Perspectives critiques sur le handicap*. Le Bord de l'eau.

Tabin, J.-P., & Togni, C. (2013). *L'assurance chômage en Suisse. Une sociohistoire (1924-1982)*. Antipodes.

Wilensky, M. (1975). *The welfare state and equality*. University of California Press.

ÉPILOGUE – « TABINADE » : UN NÉOLOGISME POUR DÉSIGNER UNE ACTIVITÉ DE RECHERCHE ENGAGEANTE

MARC-ANTOINE BERTHOD ET VALÉRIE HUGENTOBLER

La journée de réflexions et de partage qui s'est tenue à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne en l'honneur de Jean-Pierre Tabin le 16 septembre 2021 a été l'occasion d'évoquer avec force, amitié et respect, l'envergure d'une carrière académique, intellectuelle, professionnelle et institutionnelle considérable. Elle avait pour intitulé « Les Tabinades ». Pourquoi ce néologisme ?

187

De prime abord, nous pourrions penser à un geste footballistique acrobatique, mais, sans manquer de respect à Jean-Pierre, cela ne lui correspond pas trop. Nous pourrions ensuite penser à des amuse-bouche aux olives, mais cela manque de sophistication. Nous pourrions encore penser à une promenade dans les bois pour aller cueillir des champignons. Certes prometteuse, cette piste apparaît réductrice tout de même. Que pourrait bien être alors une « tabinade » ? Une telle notion pourrait-elle signifier, en s'inspirant du patronyme, l'adoption d'une posture rationnelle, efficace et convaincante, tant en matière de recherche que d'engagement institutionnel, comme cela a été largement évoqué et démontré au fil de cet ouvrage ?

Se poser la question nous a donné l'envie d'en avoir le cœur net, sachant que, pour y répondre, il convenait d'adopter, à l'instar de Jean-Pierre, une posture exigeante et rigoureuse, explorer toutes les

hypothèses, puis établir les faits. Nous nous sommes donc attelé·e·s à cette tâche. La première étape a consisté à définir le concept. Or, avec le mot « tabinade », le défi était grand. Par où débiter ? Il n'y avait rien sur internet ; rien dans les bases de données. Seule une démarche exploratoire était susceptible de fournir quelques indices, tout en restant attentive et attentif aux potentiels glissements sémantiques qu'un tel terme peut susciter.

La meilleure piste qui nous est venue à l'esprit est culinaire. « Tabinade » sonne comme une recette de cuisine, et cela évoque plutôt bien Jean-Pierre. Nous avons donc appelé quelques expert·e·s : Vania Cebula, Walter Klose ou encore Yotam Ottolenghi. Nous les nommons, car il est crucial de toujours préciser ses sources. Or, ces expert·e·s ont, chacune à leur tour, confirmé n'avoir jamais goûté de « tabinade », ni même prétendu en détenir une quelconque recette. Ils et elles ont toutefois suggéré de consulter un document original, un livre paru en 1996 aux Éditions Antipodes, intitulé *La cuisine distinguée. Toqué le chef*. Or, rien dans ce livre écrit de la main même de Jean-Pierre n'a permis de trouver une réponse satisfaisante à la question qui nous préoccupe ici. Il a donc fallu s'orienter vers d'autres pistes, moins théoriques et certainement moins conceptuelles. En d'autres termes, changer de méthode en adoptant une approche beaucoup plus inductive, qui consiste à partir de quelques constats terre à terre, en phase avec le quotidien d'une prolifique activité professionnelle. À défaut de nous appuyer sur une définition existante de « tabinade », au moins sera-t-il possible d'en proposer une.

Les deux auteur·e·s de cet hommage ont été engagé·e·s en même temps à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne, en 2009. Durant plus d'une dizaine d'années, nous avons pu expérimenter une collaboration riche et fructueuse avec Jean-Pierre. Nous avons tout d'abord été frappé·e·s par le volume de ses activités, en termes de publications et d'interventions dans des instances aussi bien scientifiques que professionnelles. Nous avons ensuite pu prendre la mesure de ses investissements dans les milieux institutionnels : Fonds national, HES-SO, Universités partenaires en Suisse et à l'étranger, programme LIVES ou Association internationale des sociologues de langue française pour ne prendre que quelques exemples. Et en sus de ces engagements multiples, Jean-Pierre a toujours su rester très disponible. Posez-lui une question par courriel, la réponse tombe quelques minutes plus tard ; envoyez-lui

un document – que ce soit une procédure rébarbative ou un article d’une vingtaine de pages – et le texte vient en retour sans tarder, avec des commentaires toujours clairs et pertinents. Bref, un collègue hors pair ou un pair exemplaire pour une paire comme la nôtre.

À la lumière de ses engagements, nous avons eu la chance de le côtoyer tout en apercevant l’ampleur du défi consistant à lui succéder au décanat du Laboratoire de recherche santé-social de la HETSL, en 2019. C’est justement dans la préparation de cette succession que nous estimons trouver une première composante de la notion de « tabinade ». Le soin qu’il a mis pour faciliter la transmission d’un laboratoire développé durant de nombreuses années a été fort appréciable. Jean-Pierre n’a pas été qu’un collègue, il a aussi été un mentor. Il nous a constamment fait bénéficier de ses conseils avisés, attirant notre attention sur les points stratégiques à ne pas manquer, sur l’importance de se positionner, d’argumenter et de défendre les intérêts institutionnels.

Mais ce n’est pas tout. Une « tabinade » ne serait rien sans la proximité sémantique avec le terme accolade. L’accolade comporte cette dimension amicale qu’il convient de mettre en exergue. Autrement dit, la meilleure façon à nos yeux de définir le mot « tabinade » tiendrait dans la combinaison de ces trois ingrédients : collégialité, mentorat et amitié. Cet ouvrage montre d’ailleurs combien ces trois ingrédients se sont tressés tout au long d’un parcours académique et professionnel remarquable. En passant en revue quelques facettes et étapes de ce parcours, les textes rappellent finalement que l’activité de recherche – celle qui repose sur des matériaux empiriques et l’argumentation – requiert non seulement de la rigueur et de la persévérance, mais aussi du courage, voire de l’audace.

Rigueur et persévérance tout d’abord, dans la mesure où ce sont de telles qualités qui soutiennent l’établissement de nouvelles connaissances et permettent d’engager des débats, de renforcer des idées ou de les contredire ; qui donnent l’occasion de valoriser celles et ceux qui œuvrent dans l’ombre, de déconstruire les effets normatifs qui sous-tendent et que produisent les règles et les lois, et d’engager une parole scientifique dans l’espace public et politique. Ces éléments se reflètent dans la posture de Jean-Pierre, qui s’adresse constamment à des publics variés et multiplie les formats et supports d’écriture, de publication et de communication.

Courage et audace ensuite, car l'adoption d'une telle posture dépend des conditions dans lesquelles les activités de recherche non seulement se déploient, mais sont aussi réceptionnées. Cet état de fait demande une attention particulière et régulière aux exigences posées par les bailleurs de fonds, à tous les échelons (international, national, cantonal, institutionnel, relationnel); cela suppose une vision à long terme et impose de connaître les dossiers pour anticiper les prises de décision, quitte à prendre des risques pour évoluer dans des espaces concurrentiels sur les plans financier, académique et statutaire, là où, parallèlement, partage des savoirs, participation et dialogue sont des notions tout autant célébrées.

Face à ces enjeux, Jean-Pierre se positionne sans relâche, cultivant cet esprit de rigueur et de persévérance, pour promouvoir la relève en particulier et la recherche en général, souvent avec un temps d'avance.

Éditions HETSL, chemin des Abeilles 14
CH-1010 Lausanne
Tél. 021 651 62 00
editions@hetsl.ch
www.hetsl.ch/editions

Tous ces ouvrages sont disponibles chez votre libraire

Ils sont diffusés en Suisse par :
Albert le Grand
Route de Beaumont 20, 1700 Fribourg
Tél. 026 425 85 95 – Fax 026 425 85 90

Ils sont diffusés hors de Suisse par :
CID, rue Robert-Schuman 18, 84227 Charenton-le-Pont

Imprimé à Chavannes-de-Bogis en décembre 2023

RECHERCHES ET ENGAGEMENTS

HOMMAGES À JEAN-PIERRE TABIN

Exercer le métier de chercheur·e revient à interroger de manière critique ce qui est présenté comme des faits. Les vingt contributions de cet ouvrage montrent tour à tour l'importance de déconstruire les normes, de défendre une recherche indépendante, soucieuse de la relève, et de garantir des conditions favorables à sa réalisation.

Elles sont l'occasion de rendre hommage à la carrière académique de Jean-Pierre Tabin qui s'est engagé sans relâche au-delà des frontières disciplinaires, institutionnelles et géographiques pour et par la recherche.